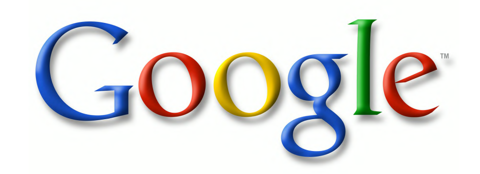
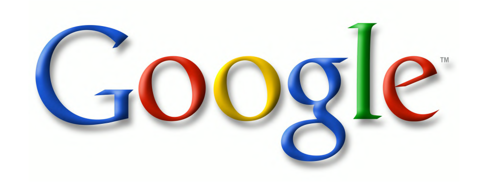

Google






HIERONYMUS
ANDOVER-HARVARD
THEOLOGICAL LIBRARY

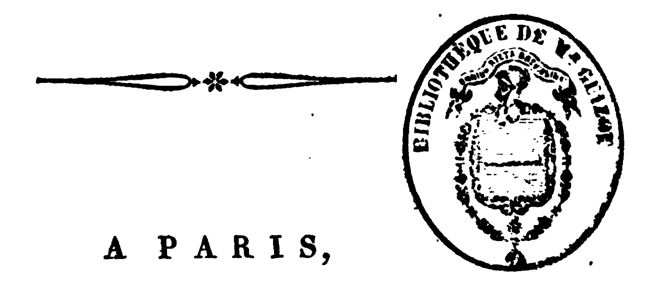
[Zwingle]

Net 4.85

VIE
D'ULRICH ZWINGLE.

VIE
D'ULRICH ZWINGLE,
RÉFORMATEUR DE LA SUISSE;

PAR M. J. G. HESS.



A PARIS,
Chez J. J. PASCHOUD, Libraire,
Rue des Petits-Augustins, n.° 3.

A GENÈVE,
Même Maison de Commerce.

1810.

PRÉFACE.

LA réformation du XVI.e siècle, qui sépara de l'Église romaine une grande partie de la chrétienté, est un des événemens les plus curieux de l'histoire moderne, soit qu'on en considère les causes, soit qu'on en examine les suites. Quelques particuliers d'une naissance obscure entreprennent de changer les idées religieuses de leurs contemporains: l'habitude, la vénération du peuple pour tout ce qui est ancien, et mille intérêts divers, leur opposent des obstacles qui sembloient invincibles; et cependant ils les surmontent sans autre secours que celui de leurs talens et de leur courage. Dociles à la voix des réformateurs, des nations entières abandonnent

le culte de leurs pères ; elles rejettent des dogmes long-tems révérés, et refusent d'obéir aux décrets de la puissance spirituelle, qui pendant une longue suite d'années avoit dominé sur les consciences. Les arts, les lettres, les mœurs, la politique, éprouvent les effets de cette secousse violente; et une dispute qui d'abord n'avoit paru intéresser que les théologiens, amène une révolution morale, dont l'influence s'étend sur le monde civilisé.

Les opinions des réformateurs furent tour-à-tour attaquées et défendues avec une égale opiniâtreté, avec une égale véhémence. Des deux côtés il se trouva des hommes qui oublièrent ce que l'on doit à la décence, à la justice, à la charité, et qui se livrèrent à de coupables emportemens. L'ambition et la

vengeance, profitant de l'irritation générale, excitèrent des guerres sanglantes, et perpétuèrent l'animosité des deux partis. Il a fallu des siècles pour effacer le souvenir des maux causés par les dissensions religieuses, pour appaiser les esprits, et permettre à la voix de la modération de se faire entendre. Le tems et le progrès des lumières ont produit cet heureux changement. Les catholiques et les protestans ont appris à se rendre justice; ils conviennent que l'on peut être attaché de bonne foi à l'une et à l'autre croyance, et que dans l'une et l'autre on peut avoir des vertus.

Plus qu'aucun pays, la France a souffert de l'intolérance et des fureurs du fanatisme. Déchirée autrefois par des factions qui empruntoient le nom de la

religion pour justifier leurs excès, et tourmentée par des persécutions qui troubloient sa prospérité, elle a vu pendant long-tems une partie de ses habitans dépouillés de leurs droits et privés de l'exercice de leur culte. Aujourd'hui le protestant, redevenu citoyen, peut professer publiquement ses opinions, et des lois sages, dictées par le plus grand monarque de l'Europe, consolident la paix entre les deux communions chrétiennes; elles garantissent la liberté de conscience, et font disparoître les distinctions qui rappeloient les anciennes haines. Grâces à ces principes de tolérance, il est permis de peindre les auteurs de la réforme tels qu'ils paroissent à leurs partisans; c'est-à-dire, comme des hommes pleins d'énergie, d'enthousiasme pour ce qu'ils croyoient vrai et juste, et de dévoue-

ment à la cause qu'ils avoient embrassée.

Le réformateur dont on va lire l'histoire, a moins de célébrité que Luther et Calvin, soit parce que sa vie ne se lie pas à de grands événemens politiques, soit parce que ses disciples n'ont pas été désignés par son nom. Cependant il ne leur est inférieur ni en talens ni en connoissances. Contemporain de Luther, et prédécesseur de Calvin, il ne dut ses opinions qu'à lui-même, et s'éleva au-dessus de son siècle par la libéralité de ses idées. Les circonstances qui contribuèrent à donner une nouvelle direction à son esprit, et les moyens qu'il employa pour faire adopter son système par ses concitoyens, m'ont paru un sujet susceptible d'intérêt. J'ai essayé d'en tracer le tableau de ma-

nière à mettre dans son véritable jour le caractère et la conduite de Zwingle; si j'ai réussi, le lecteur, sans doute, ne pourra lui refuser son estime, quelle que puisse être sa croyance personnelle.

VIE DE ZWINGLE,

RÉFORMATEUR DE LA SUISSE.

PREMIÈRE PARTIE.

ULRICH ZWINGLE naquit le 1.er janvier 1484, à Wildhaus, village du comté de Tockenbourg en Suisse. Des montagnes élevées, des vallées étroites, couvertes de forêts et de pâturages, occupent toute la surface de ce petit pays, dont la principale richesse consiste en de nombreux troupeaux. Les habitans du Tockenbourg, gouvernés anciennement par des comtes de ce nom, passèrent, au 15.e siècle, sous la domination de l'abbé de Saint-Gall, qui étoit à la fois prince de l'Empire et membre de la confédération helvétique; ils avoient contracté avec les Cantons Suisses une alliance qui les mettoit à l'abri de toute oppression ar-

bitraire, et leur garantissoit la conservation des priviléges qu'ils avoient obtenus successivement de leurs maîtres. L'opulence et la misère leur étoient également étrangères, et la seule distinction connue parmi eux étoit celle que donne la réputation d'une exacte probité.

C'est au milieu de cette peuplade de pâtres que vivoit le père de Zwingle. Il n'étoit qu'un simple paysan, mais il jouissoit d'une aisance honnête, et il avoit mérité l'estime de ses concitoyens, qui lui confièrent la première place de magistrature de son district *. Né dans une condition aussi obscure, le jeune Ulrich probablement ne seroit jamais sorti de la sphère étroite de son village, si les heureuses dispositions qu'il montra dès l'enfance n'eussent déterminé son père à le consacrer à l'Église, et à lui procurer les moyens d'acquérir une instruction solide. Dans cette intention, il l'envoya d'abord à Bâle, et ensuite à Berne, où

* Myconius, *De vita et obitu Zuinglii.*

une école de belles-lettres venoit de s'ouvrir. Les maîtres qu'il y trouva s'occupèrent principalement à lui enseigner la langue latine; ils ne se bornèrent pas à lui en donner une connoissance grammaticale, mais ils lui apprirent à sentir les beautés des auteurs classiques, et ils lui firent étudier les règles de l'éloquence et de la poésie, dans les modèles que nous ont laissés les anciens*. Cette étude, longtems continuée, influa beaucoup sur le développement de l'esprit du jeune Zwingle. — Rien, en effet, n'est plus propre à agrandir les facultés intellectuelles, dès l'âge le plus tendre, que l'enseignement bien dirigé des langues mortes. L'application continuelle des règles ranime sans cesse l'attention de l'écolier; la nécessité de revêtir d'autres formes la même idée, et le choix des expressions plus ou moins élégantes, plus ou moins nobles, plus ou moins énergiques, exerce à la fois le goût et

* Mycon. *Ibid.*

le jugement, sans fatiguer les jeunes têtes par un enchaînement d'idées au-dessus de leurs forces.

Durant son séjour à Berne, Zwingle faillit embrasser une vocation qui auroit changé le sort de sa vie. Les Dominicains exercoient alors dans cette ville une grande influence, soit par la prédication, soit par le ministère de la confession. Jaloux de conserver l'autorité dont ils jouissoient, ils cherchoient à attirer chez eux des jeunes gens de talent, faits pour soutenir l'honneur de leur ordre. Les dispositions qu'annonçoit Zwingle fixèrent sur lui l'attention de ces religieux: profitant de l'inexpérience d'un adolescent abandonné à lui-même, ils l'engagèrent à venir demeurer dans leur couvent, en attendant qu'il eût atteint l'âge requis pour le noviciat *. Le père d'Ulrich désapprouva cette démarche; il redoutoit les engagemens irrévocables pris dans la jeunesse; et afin de rompre la liaison de

* Bullinger's Schweizer-Chronik. Mscr. T. III.

son fils avec les Dominicains, il lui ordonna de quitter Berne pour se rendre à Vienne en Autriche, dont l'université avoit une grande célébrité. Zwingle obéit; arrivé à sa nouvelle destination, il s'appliqua surtout à étudier la philosophie. Si cette science avoit été alors ce qu'elle est devenue entre les mains de Descartes, de Locke, de Leibnitz, sans doute Zwingle y auroit trouvé autant de charme qu'il en avoit trouvé à ses études précédentes; mais ce que dans ces tems on décoroit du beau nom de philosophie n'étoit qu'un amas de définitions de choses indéfinissables; de subtilités d'autant plus admirées qu'elles étoient moins intelligibles. Une occupation aussi aride ne pouvoit plaire à Zwingle au moment où il venoit de nourrir son esprit des ouvrages des anciens. Il surmonta cependant sa répugnance, parce qu'il savoit qu'on ne pouvoit prétendre au titre de *lettré* sans avoir parcouru le dédale de la philosophie scolastique, dont les co-

ryphées jouissoient d'une réputation trop imposante pour qu'un jeune homme, sans confiance encore dans son propre jugement, eût osé révoquer en doute son utilité. Cette science ne contribua pas à étendre les idées de Zwingle, mais elle le mit du moins en état de pouvoir dans la suite se défendre avec les armes dont ses adversaires se servirent pour l'attaquer.

Après deux années passées à Vienne, Zwingle revint dans la maison paternelle; mais il n'y resta pas long-tems. Les connoissances qu'il avoit acquises ne lui suffisoient pas; il désiroit les augmenter et faire en même tems usage de celles qu'il possédoit déjà: ni l'un ni l'autre n'étoit possible dans son hameau. Il retourna donc une seconde fois à Bâle, et ce fut là qu'il débuta dans la carrière de l'enseignement. Une place de régent étant devenue vacante, on la confia à Zwingle, quoiqu'étranger et à peine âgé de 18 ans; il travailla avec succès à faciliter et en-

courager l'étude des langues anciennes*, étude qui prépara la renaissance des lettres au quinzième siècle, et qui sera dans tous les tems la meilleure base de toute éducation libérale.

L'activité de Zwingle ne pouvoit être absorbée par les devoirs de sa place. Il continuoit à apprendre en enseignant. Sans faire ici l'énumération exacte de tous les ouvrages dont la lecture l'occupoit, nous nous bornerons à citer ceux d'Horace, de Salluste, de Pline, de Sénèque, d'Aristote, de Platon, de Démosthène**. Il ne professa pour aucun de ces écrivains cette admiration exclusive et servile, si commune à une époque où la soumission aveugle aux décisions du maître étoit regardée comme la plus haute vertu du disciple, et où les hommes les plus savans se bornoient à commenter les idées des autres, sans se permettre d'en avoir à eux. Il étudioit également tous ces au-

* Mycon. *De vita et obitu Zuinglii.*

** J. H. Hottingeri. Hist. Eccl. T. VI. p. 197

teurs, et s'approprioit ce qu'il trouvoit chez eux de vrai et de beau. Ce travail lui donna la force de briser les liens dont la philosophie scolastique avoit enlacé, jusqu'à un certain point, son esprit; il l'éleva au-dessus de son siècle, et le préserva des idées rétrécies de la plupart de ses contemporains ; il répandit une noble libéralité sur toutes ses opinions, lui apprit à se servir de sa raison, et alluma dans son ame l'amour de la vérité et le désir de la faire triompher de l'erreur.

Cependant Zwingle ne négligea pas les connoissances particulières à l'état auquel son père le destinoit. Avec le même zèle qu'il mettoit à tout, il se livra à l'étude de la théologie. Cette science ne ressembloit plus à ce qu'elle avoit été du tems de ces hommes éloquens qui illustrèrent les premiers siècles de l'ère chrétienne, par leurs vertus autant que par leurs talens *. Au lieu de prendre pour

* « Quand on compare, dit Erasme, un Saint » Chrysostome, un St. Jérôme, un St. Basile,

base de leurs enseignemens le code sacré des Chrétiens, les théologiens du quinzième siècle fondoient leurs systèmes sur quelques propositions tirées de Scotus, d'Occam, d'Albertus Magnus, dont les écrits, ignorés aujourd'hui, jouissoient alors d'une autorité au moins égale à celle de l'Évangile*. Ces docteurs, négligeant tout ce qui est véritablement utile à l'homme, ne rougissoient pas d'occuper leurs disciples des rêves qu'enfantoit leur

---

» à nos docteurs modernes, on voit là un fleuve
» majestueux qui roule de l'or dans ses flots; ici
» quelques filets d'une eau bourbeuse qui n'a rien
» de commun avec la source d'où elle sort. Là
» on entend les oracles de l'éternelle vérité; ici,
» des inventions humaines qui s'évanouissent
» comme un songe dès qu'on les examine de près.
» Là on voit un bel édifice qui s'élève sur la base
» solide des Ecritures divines; ici, un échafau-
» dage monstrueux qui ne repose que sur de
» vaines subtilités. »

* A Bâle, un Franciscain fanatique assura ses auditeurs en pleine chaire, que Scotus avoit rendu à l'Église de plus grands services que Saint Paul. J. H. Hott. Hist. Eccl. T. VI. p. 383.

bizarre imagination. L'un entroit dans une description si exacte des enfers qu'on pouvoit croire qu'il y avoit fait un long séjour; un autre expliquoit la formation de l'univers, comme s'il avoit assisté à sa création; un troisième examinoit si après la résurrection il seroit permis de manger et de boire; un quatrième demandoit si Dieu auroit pu faire paroître son fils sous la forme d'une pierre, et, dans ce cas, comment une pierre auroit prêché et opéré des miracles *?

Tels étoient les sujets dont les professeurs de théologie entretenoient leurs auditeurs dans un langage barbare appelé latin. Il avoit fallu sans doute inventer de nouveaux mots pour exprimer une foule, sinon d'idées, au moins de distinctions nouvelles. Les théologiens affectoient même de s'éloigner du style des anciens, et qualifioient avec mépris du nom de *grammairiens* ceux qui, en parlant la langue de Ciceron, vouloient le

---

* J. H. Hott. *Ibid.*

prendre pour modèle ; et, en effet, il étoit prudent d'en imposer aux profanes par un langage inintelligible, et de cacher sous l'obscurité des termes la nullité des idées. D'ailleurs le travail même qu'il falloit faire pour se familiariser avec cette terminologie, attachoit à la doctrine de l'école ceux qui, après de pénibles efforts, y avoient enfin réussi. Comment croire que ce qui leur avoit coûté tant de peine à apprendre, n'étoit pas la vérité ? Si quelqu'homme d'un esprit supérieur aux autres, après avoir épuisé tous les systèmes, s'apercevoit enfin que les prétendus résultats de tant de méditations n'étoient que des mots vides de sens, il renfermoit cette triste découverte dans lui-même, de peur de s'attirer la haine des chefs de l'école, toujours prêts à taxer d'hérésie les opinions nouvelles.

Cependant les têtes capables de résister à l'influence de toutes ces absurdités étoient rares. Une méthode d'enseignement qui consistoit à remplir la mémoire

d'un fatras de distinctions, de conclusions, de syllogismes, devoit nécessairement paralyser l'intelligence et ôter la faculté de penser, en même tems que la persuasion de l'infaillibilité des maîtres en ôtoit la volonté. Il falloit des dispositions peu communes, aidées encore par des circonstances heureuses, pour ne pas se laisser entraîner par la pente générale. Zwingle possédoit les unes et profita des autres : le fréquent changement de maîtres l'empêcha de suivre la direction uniforme d'un seul ; et la connoissance des auteurs classiques qu'il avoit acquise dans sa première jeunesse, avoit assez développé sa raison pour qu'elle ne se laissât pas subjuguer aveuglément. Il eut encore le bonheur de trouver parmi ses professeurs, à Bâle, un homme qui, sans avoir eu le courage de renoncer entièrement à l'ancien système de l'école, avoit sur différens points de doctrine, des idées plus saines que la plupart de ses contemporains. Zwingle assure dans ses lettres avoir de grandes obligations à ce théolo-

gien, nommé Thomas Wyttenbach, dont il avoit suivi les leçons et avec lequel il entretint une correspondance amicale jusqu'à sa mort. Lorsque Zwingle attaqua les opinions de l'Église romaine, Wyttenbach prit à ses efforts le plus grand intérêt, quoique son âge avancé ne lui permît pas de se ranger parmi les combattans. Plus d'une fois il regretta amèrement, avec son ancien disciple, les années précieuses qu'il avoit fait perdre à ses écoliers dans de vaines disputes de mots et de puériles discussions *.

Les historiens de Zwingle ne donnent presqu'aucun détail sur son séjour à Bâle, soit qu'ils ne connussent point cette époque de sa vie, soit que les circonstances qui servirent à développer son génie n'excitassent pas assez leur curiosité. Ils se bornent à remarquer que c'est à Bâle qu'il prit le grade de *Maître-ès-Arts*. Ce titre, honorable lorsqu'on ne l'accordoit qu'au mérite, avoit cessé de

* Bullinger's Schweitzer-Chronick. Mscr. T. III.

l'être aux yeux des hommes éclairés, depuis que les universités en faisoient un trafic. Mais la multitude conservoit son ancien respect pour ces distinctions, et l'homme le plus savant ne jouissoit d'aucune autorité s'il n'en étoit décoré. Zwingle se conforma à cet égard à l'esprit de son siècle. Il n'eut pas besoin de recourir à la faveur de ses supérieurs ; ses talens et les services qu'il avoit déjà rendus à l'académie de Bâle suffirent pour lui procurer le grade qu'il demandoit.

Au milieu du travail le plus assidu, et des occupations les plus sérieuses, Zwingle ne perdit jamais sa douce gaîté, et ne cessa pas de cultiver un talent dont il avoit appris les élémens dans son enfance, la musique. Cet art faisoit alors une partie essentielle de l'instruction des jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique ; Zwingle le regardoit comme une ressource faite pour reposer l'esprit après un travail fatigant, pour lui donner de nouvelles forces et adoucir la trop grande austérité du caractère.

Aussi recommanda-t-il souvent la musique aux hommes destinés à une vie laborieuse et sédentaire *.

Zwingle vivoit depuis quatre années à Bâle, quand la commune de Glaris, chef-lieu du Canton de ce nom, le choisit pour son Pasteur. Il accepta cette place, qui le rapprochoit de sa famille, et partit avant d'avoir reçu les ordres sacrés, qui lui furent conférés peu après par l'évêque de Constance, dans le diocèse duquel se trouvoit le Canton de Glaris.

Pour s'acquitter dignement du ministère qu'on venoit de lui confier, Zwingle crut avoir besoin d'une instruction plus profonde et plus étendue que celle qu'il possédoit déjà. Il résolut donc de recommencer ses études théologiques d'après un plan qu'il se traça lui-même ; plan bien différent de celui qu'on suivoit dans les universités. La lecture assidue du Nouveau Testament précéda ses nouvelles recherches. Pour se rendre

* Myconius. *De vita et obitu Zuinglii.*

plus-familières les épîtres de St. Paul, il en copia le texte grec de sa main, ajoutant en marge une foule de notes extraites des Pères de l'Église, ainsi que ses propres observations *, et cet intéressant manuscrit existe encore dans la bibliothèque publique de Zurich. L'attention de Zwingle se dirigea dès lors sur les passages de l'Écriture cités dans le canon de la messe, et sur ceux qui servent de base aux dogmes et aux préceptes les plus essentiels de l'Eglise. Leur interprétation étoit fixée depuis long-tems, mais Zwingle ne croyoit pas qu'il fût permis à un homme destiné à instruire des chrétiens, de s'en rapporter à la décision des autres sur des objets qu'il pouvoit examiner lui-même. Il suivit donc la méthode qui seule fait découvrir le véritable sens d'un auteur, et qui consiste à interpréter un passage obscur par un passage analogue plus clair, un mot inusité par des mots plus connus, en ayant égard au lieu, au tems, à l'in-

* Bull. Schw. Chr. T. III.

tention de l'écrivain, et à une foule d'autres circonstances qui modifient et changent souvent la signification des mots. Après avoir cherché à expliquer le texte de l'Évangile par lui-même, Zwingle voulut aussi connoître les interprétations données par d'autres théologiens, surtout celles données par les Pères de l'Église, qui, placés plus près de l'époque où vécurent les apôtres, devoient entendre le langage de ces derniers mieux que ne pouvoient le faire les docteurs modernes. C'est dans les écrits de ces mêmes Pères de l'Église qu'il étudia les mœurs et les usages des premiers chrétiens; qu'il les suivit dans les persécutions dont ils furent les victimes; qu'il considéra les progrès rapides de cette société naissante; qu'il admira enfin cette étonnante révolution qui éleva le christianisme par degrés jusque sur le trône des Césars, prospérité heureuse en apparence, mais dans laquelle plus d'une fois la religion chrétienne servit d'instrument aux mêmes passions auxquelles,

dans son humilité, elle avoit commandé en maître.

Des Pères de l'Église, Zwingle passa aux auteurs obscurs du moyen âge: leur style grossier, leurs opinions absurdes l'auroient bientôt repoussé, s'il n'eût voulu connoître en détail l'état du christianisme durant ces siècles d'ignorance. Il ne se borna pas aux écrivains approuvés par l'Église. « Au milieu d'un champ » couvert de mauvaises herbes, disoit- » il souvent, peuvent croître quelque- » fois des plantes salutaires. » D'après ce principe, Zwingle lut sans prévention les écrits de plusieurs auteurs accusés d'hérésie; de Ratramne, moine du IX.e siècle, dont les opinions sur l'eucharistie, quoique conformes à celles des siècles précédens, furent condamnées par la cour de Rome; de l'Anglois Wiclef, écrivain du XIV.e siècle, qui rejetoit l'invocation des Saints et les vœux monastiques; enfin de Jean Huss, condamné au bûcher par le concile de Constance, pour avoir voulu diminuer l'autorité excessive

de l'Église, et mettre des bornes à la puissance temporelle du clergé *.

Zwingle n'entreprit pas ce long et pénible travail par un simple motif de curiosité, mais pour asseoir sa croyance sur une base solide et immuable. Il ne refusoit pas de se conformer aux décisions de l'Église, mais il désiroit connoître les motifs de ces décisions; il vouloit savoir sur quelles preuves reposoit la doctrine qu'on lui avoit transmise. Le résultat de cet examen fut bien différent de celui qu'il en attendoit. Parmi les dogmes auxquels les docteurs de son tems attachoient une haute importance, il trouva les uns entièrement opposés à l'esprit de l'Évangile; d'autres lui parurent fondés sur l'interprétation erronée de certains passages de l'Écriture, interprétation qu'il falloit attribuer, soit à l'ignorance, soit à un esprit de système plus funeste à la vérité que l'ignorance même. Il lui sembloit que le culte aussi

* J. H. Hott. Hist. Eccl. T. VI. p. 485.

avoit éprouvé des changemens considérables. Plus il remontoit vers l'époque de l'établissement du christianisme, moins il le trouvoit embarrassé de ce grand nombre d'observances dans lesquelles ses contemporains placoient l'essence de la religion. Suivant l'Évangile, le culte du chrétien ne doit s'adresser qu'au Créateur et à son Envoyé céleste; et telle avoit été la doctrine de l'Église durant les premiers siècles: dans la suite, on offrit à l'adoration du peuple d'autres objets, respectables sans doute, mais peu dignes du rang auquel on les avoit élevés. Cependant Zwingle rendoit justice à l'intention de ceux qui avoient introduit la plupart de ces innovations. Il voyoit que les uns avoient voulu ranimer la piété languissante des fidèles par de nouvelles cérémonies; que d'autres, pour ne pas effaroucher des nations grossières, nouvellement converties au christianisme, avoient toléré quelques restes de leurs anciennes habitudes; que d'autres encore, voyant l'incapacité de la multitude à saisir des

idées abstraites, avoient voulu parler à ses sens plutôt qu'à sa raison. Cette condescendance lui paroissoit louable dans son motif, mais pernicieuse dans ses effets. Elle étoit devenue la source d'une foule d'abus; elle avoit ramené dans le culte chrétien un grand nombre de cérémonies, dont l'origine se retrouvoit dans le paganisme, et elle avoit altéré insensiblement la pureté de la morale chrétienne.

Aux yeux de Zwingle, la puissance presque sans bornes des prêtres étoit contraire aux principes évangéliques. Il ne se dissimuloit pas que le clergé avoit besoin d'une organisation différente de celle des premiers siècles; mais il lui sembloit que les ministres de l'autel, loin de chercher à se soustraire à la jurisdiction du magistrat temporel, auroient dû constamment donner l'exemple de la soumission au pouvoir établi. Si anciennement l'humeur guerrière et la dureté des laïques avoient rendue désirable la domination plus douce et plus

paisible des ecclésiastiques, cet état de choses avoit cessé. Il étoit tems de renoncer à un pouvoir dont plusieurs fonctions étoient incompatibles avec le caractère d'un ministre de paix *.

Quelques fondées que parussent à Zwingle toutes ces réflexions, il ne se hâta pas de les faire connoître. Il étoit trop pénétré de l'importance des objets dont il s'occupoit, pour ne pas sentir la nécessité de méditer long-tems avant de donner à ses idées aucune publicité; seulement il se permettoit de les soumettre à l'examen de quelques hommes savans avec lesquels il entretenoit une correspondance active.

Zwingle suivit cette marche pendant les dix années de son séjour à Glaris. Sans attaquer directement les abus autorisés par l'Église romaine, il ne parloit dans ses sermons que des dogmes qui se trouvent clairement énoncés dans l'Évangile et des préceptes de morale

---

* *Zuinglii Op.* T. I et II.

qui en découlent. A chaque occasion il répétoit à ses auditeurs, qu'en matière de foi on devoit s'en rapporter à la parole de Dieu, contenue dans l'Écriture; regarder comme superflu ce qui lui étoit étranger, et comme faux ce qui lui étoit contraire. Le moment n'étoit pas encore venu, de développer les conséquences de cet axiome; il falloit préparer les esprits à recevoir de nouvelles lumières, et Zwingle croyoit ne pouvoir mieux y réussir qu'en insistant auprès du peuple sur la pratique de toutes les vertus évangéliques; tandis que la plupart des prédicateurs de son tems ne recommandoient à leurs auditeurs que des exercices extérieurs de dévotion *.

Avec autant de prudence et de modération, il semble que Zwingle auroit dû être à l'abri de la calomnie; cependant il ne put lui échapper entièrement. La pureté de ses mœurs, l'étendue de ses connoissances et son assiduité au travail

---

* Mycon, *De vita et obitu Zuinglii.*

contrastoient trop avec la paresse, l'ignorance et la conduite scandaleuse de la plupart de ses collégues, pour ne pas lui attirer leur haine.

La dépravation du clergé, dans le siècle qui précéda immédiatement la réformation, est assez connue par les plaintes de plusieurs papes, et par celles des conciles assemblés dans l'intention d'y porter remède. Le clergé de la Suisse n'étoit pas resté exempt de la contagion générale, sous le rapport des mœurs; quant à son ignorance, elle étoit extrême; et l'on ne doit pas s'en étonner, puisqu'alors ce pays manquoit d'établissemens suffisans pour l'instruction publique. Les couvens, où la plupart des jeunes prêtres recevoient leur éducation, renfermoient dans leurs murs des hommes bornés et ignorans qui ne pouvoient donner à leurs disciples ce qu'ils n'avoient pas eux-mêmes. Il étoit impossible cependant de laisser les troupeaux sans pasteurs; et n'ayant pas des sujets capables de remplir dignement les fonc-

tions du sacerdoce, on étoit souvent obligé de conférer les cures vacantes à des jeunes gens sans connoissances et sans véritable vocation pour l'état auquel ils se destinoient.

Un auteur contemporain raconte que dans un synode composé des doyens ruraux du clergé helvétique, il ne s'en trouva que trois qui eussent lu la Bible; les autres avouoient qu'ils connoissoient à peine le Nouveau Testament *. Qu'attendre de pareils prédicateurs? Leurs sermons étoient de pitoyables amplifications de la légende, égayées par des bouffonneries dignes des tréteaux de la foire, ou des déclamations absurdes sur le mérite et l'utilité de certaines pratiques superstitieuses. Ceux qui possédoient quelqu'instruction, plus occupés du désir de faire briller leur érudition que d'édifier leurs auditeurs, mêloient d'une manière bizarre la métaphysique d'Aristote à la doc-

* Bull. Schw. Chr. T. III.

trine de Jésus-Christ. La plupart des prêtres séculiers étoient incapables de composer un discours, ou ne vouloient pas s'en donner la peine. Ils se contentoient d'apprendre des sermons écrits par des moines, et les débitoient au hasard, sans égard au lieu, au tems, à la circonstance et aux besoins de leur troupeau. Les autres fonctions du sacerdoce n'avoient pour eux de l'intérêt qu'autant qu'elles pouvoient augmenter leurs revenus; et le déréglement des mœurs étoit si général parmi eux, qu'ils ne cherchoient pas même à le cacher.

Au milieu d'un clergé incapable de sentir l'importance et la sainteté de son ministère, Zwingle, tel que nous l'avons dépeint, devoit être un objet de haine et de jalousie. En effet, quoiqu'il ne hasardât jamais aucune proposition qu'on pût accuser d'hérésie, on lui faisoit un crime du silence qu'il gardoit sur des dogmes importans aux yeux de ses adversaires; on lui reprochoit de parler, dans les panégyriques des saints, de leurs

vertus plus que de leurs miracles; on se plaignoit de ce qu'il n'insistoit pas assez sur l'utilité du jeûne et des pélérinages, et de ce qu'il paroissoit attacher peu d'importance aux images et aux reliques. Si ces accusations n'eurent pas de suite, il faut l'attribuer à l'esprit d'indépendance qui régnoit parmi les montagnards au milieu desquels il vivoit. Un prêtre, chez eux, ne cessoit pas d'être citoyen; et toute mesure violente prise contre Zwingle, sans l'aveu de l'autorité séculière, leur auroit paru une infraction à leur liberté. D'ailleurs l'exactitude scrupuleuse de Zwingle à remplir tous ses devoirs lui avoit concilié le respect et l'attachement de ses paroissiens; son mérite lui avoit acquis l'amitié des hommes de bien du canton de Glaris, et leur appui suffisoit pour le mettre à l'abri de toute persécution.

Pendant son séjour à Glaris, Zwingle fut appelé à des fonctions qui interrompirent momentanément le cours de ses laborieuses études. Deux fois son gou-

vernement lui ordonna d'accompagner les troupes du canton en qualité d'aumônier. C'étoit l'usage chez les Suisses de faire suivre leurs armées par des ministres de l'autel, soit pour célébrer le service divin et assister les mourans, soit pour diminuer, par leurs exhortations et par leur présence, les désordres auxquels les guerriers de ces tems n'étoient que trop disposés. Ce ministère respectable convenoit au caractère également ferme et humain de Zwingle. Il seroit à désirer que ceux qui ont décrit les campagnes des Suisses en Italie eussent conservé quelques traits du réformateur, qui pussent peindre sa conduite à cette époque de sa vie; mais ils le nomment à peine et ne fournissent point de matériaux à son historien. Cependant le spectacle des passions funestes que ces expéditions developpèrent dans les compatriotes de Zwingle, eut une influence trop marquée sur ses principes politiques, pour que je puisse me dispenser d'entrer dans quelques détails à cet

égard. Le tableau rapide des motifs qui engagèrent la confédération helvétique à prendre part aux guerres d'Italie au commencement du XVI.ᵉ siècle, et celui des résultats qu'elles produisirent, donnera au lecteur une idée de l'état politique et moral des Suisses à la veille de la réformation.

Louis XII, dès son avénement au trône, fit valoir ses droits sur le duché de Milan contre Ludovic Sforze, surnommé le More. La maison des Sforze étoit en possession de ce duché par l'usurpation de François Sforze qui, de simple soldat, étoit devenu duc de Milan, au préjudice des descendans de la fille du dernier Visconti *. Ludovic ne régnoit que par une nouvelle usurpation plus odieuse encore. Chargé de la tutelle de son neveu, il le tint dans une étroite prison, même après l'époque de sa majorité; et quand enfin ce malheureux prince succomba sous les mauvais trai-

---

* V. Prés. Henault. Abr. Chr. P. II. p. 428.

temens qu'on lui faisoit éprouver, Ludovic prit le titre de Duc, sans égard aux droits légitimes des enfans de son neveu. L'armée que Louis XII fit marcher contre lui s'empara en peu de tems de tout le duché de Milan. Cependant Ludovic ne se regardoit pas comme vaincu; il réussit à lever en Suisse un corps de volontaires, malgré la défense expresse des cantons qui étoient liés au roi de France par un traité. Avec ce corps et quelques troupes allemandes que lui fournit l'empereur Maximilien, il reprit ses états presqu'aussi rapidement qu'il les avoit perdus. Mais Louis envoya en Italie une nouvelle armée sous les ordres du bailli de Dijon. A peine arrivée dans le Milanès elle obtint plusieurs avantages décisifs, et obligea le duc à se jeter dans Novarre, où il ne tarda pas à être assiégé par des forces supérieures aux siennes. Après avoir bombardé la ville pendant quelques jours, le bailli de Dijon offrit aux troupes allemandes et suisses une capitulation

honorable, à condition que le duc se rendroit à discrétion avec ses soldats italiens. Il s'éleva de violens débats sur cette offre; enfin la majorité résolut de l'accepter. On se saisit de Ludovic, mais au moment où il alloit être remis entre les mains des François, quelques officiers suisses s'emparèrent de lui pour le sauver. Ils le déguisèrent et le cachèrent dans leurs rangs, espérant le faire sortir de la ville sans qu'il fût reconnu. Le général françois, irrité, cerna les Suisses, et fit pointer sur eux son artillerie, menaçant de les faire tous périr s'ils ne lui livroient le duc. Ses menaces étant restées sans effet, il eut recours aux promesses, et offrit deux cents couronnes à celui qui lui indiqueroit Sforze. Un soldat du canton d'Uri, nommé Rodolphe Thurmann, ne put résister à cet appât; le duc fut pris et conduit en France, où il termina sa vie après une captivité de dix ans. Thurmann, de retour dans son pays, fut traduit devant les tribunaux, et puni de mort, pour avoir

trahi le prince qu'il servoit *; mais ce juste châtiment n'eut pas la même publicité que l'action dont il fut le salaire, et l'on accusa toute la nation du crime d'un individu. On punit sévèrement dans tous les cantons les chefs des troupes qui, de leur propre autorité, s'étoient engagées au service du duc de Milan. Cependant on ne put empêcher ce désordre de se renouveler plus d'une fois pendant les guerres occasionnées par la ligue de Cambrai. Cette ligue, si redoutable en apparence, éprouva le sort de toutes les coalitions. Son principal auteur, le pape Jules II, effrayé de l'ascendant que les François commençoient à prendre en Italie, fut le premier à l'abandonner. Il réussit à en détacher l'empereur Maximilien I.er, et tous les deux, de concert, résolurent d'enlever à Louis XII ses conquêtes en Italie, et de replacer sur le

* Bull. Schw. Chr. T. II. L. II. C. I. Simlerus, *De Rep. Helv.* L. I. p. 114.

siége

siége ducal de Milan Maximilien Sforze, fils de Ludovic le More. Pour exécuter ce projet, on avoit besoin de l'assistance des cantons helvétiques. Il falloit donc commencer par les séparer de la France, avec laquelle ils avoient un traité. Heureusement pour le pape, Louis XII avoit indisposé les Suisses, en leur contestant la souveraineté de la ville de Bellinzona, et en refusant d'augmenter les pensions qu'il accordoit aux magistrats des cantons. Lorsqu'à l'expiration de l'alliance il fut question de la renouveler, Louis rejeta avec hauteur les conditions que les Suisses mirent à ce renouvellement, et acheva ainsi de s'aliéner les esprits. Le légat du pape, Matthieu Schinner, sut tirer parti du mécontentement causé par la réponse du roi, et obtint de la diète ce qu'il désiroit. Ce légat, connu dans l'histoire sous le nom de cardinal de Sion, joua un rôle très-important en Suisse pendant un grand nombre d'années. Né dans un village du Valais, de parens pauvres, il

désira embrasser l'état ecclésiastique, comme le seul qui pouvoit ouvrir le chemin des honneurs aux hommes de toutes les classes. Après avoir fait ses études successivement à Sion, à Zurich, à Côme, il retourna dans son pays, et y obtint une petite cure. Il menoit une vie sobre et laborieuse, consacrant à l'étude les loisirs que lui laissoient ses fonctions. Le hasard le fit connoître à l'évêque de Sion, Jost de Silenen, qui, dans une de ses visites diocésaines, s'arrêta chez lui. Très-étonné de trouver dans la demeure d'un pauvre curé de village des livres de jurisprudence et de droit canon, ce prélat entra en conversation avec lui, et fut frappé de l'étendue de ses connoissances et de la facilité avec laquelle il s'exprimoit. Il l'assura de sa protection, et tint bientôt sa promesse, en lui conférant le premier canonicat vacant à Sion. Quelques années après, Jost de Silenen eut des contestations avec les Valaisans, à la suite desquelles il fut obligé de quitter le Valais.

Schinner, qui se trouvoit à Rome pour les affaires de son chapitre, profita de cette circonstance, et obtint du pape l'évêché de Sion, pour lui-même *. Ce degré d'élévation auroit satisfait une ambition ordinaire; mais Schinner portoit ses vues plus loin. Il se sentoit assez de talent pour se distinguer sur un théâtre plus étendu, et la position de sa patrie lui en fournit l'occasion. La France avoit négligé de se l'attacher; mais le pape Jules II lui accorda toute sa confiance; il le fit cardinal en 1511, et le nomma légat du Saint Siége en Suisse; dès lors Schinner resta inviolablement dévoué à la cour de Rome. On conçoit aisément l'ascendant que lui donnoient ses dignités ecclésiastiques, jointes à une éloquence insinuante et adroite, et à une austérité de moeurs rare parmi les prélats de son tems **. Ses intrigues et ses promesses

* Simler. Vales. p. 156.

** « Le cardinal de Sion étoit savant ès lettres

lui firent obtenir des cantons la permission de lever des troupes pour secourir le pape contre Louis XII, qui venoit d'être frappé d'excommunication. Vingt mille hommes se rassemblèrent dans les Grisons pour pénétrer de là en Italie; et ce fut dans cette expédition que Zwingle accompagna, pour la première fois, le contingent de Glaris. Ayant obtenu de l'empereur Maximilien I.er le libre passage du Tyrol, l'armée suisse arriva à Vérone sans avoir rencontré aucun obstacle. Les troupes vénitiennes se joignirent aux Suisses sous les murs de cette ville. Les deux armées réunies continuèrent leur marche; elles forcèrent plusieurs passages gardés par les François; tout plia devant elles : Crémone, Pavie, Milan, leur ouvrirent successivement leurs portes, et le duché fut

---

» et si éloquent qu'il pouvoit rendre raison de tout » ce qu'il faisoit, sobre, chaste et de mœurs, sinon » bonnes, du moins de bon exemple. » *Chron. de Bonivard.*

évacué par l'ennemi, à l'exception du château de Milan et de celui de Novarre *. Le cardinal de Sion rejoignit ses compatriotes à Milan, et leur apporta pour gage de la reconnoissance de Jules II un chapeau ducal, sur lequel étoit brodé en perles une colombe représentant le St. Esprit; une épée bénite, deux bannières avec les armes du St. Siége, et un drapeau pour chacun des XIII cantons. Le pape ajoutoit à ces présens la permission de prendre à l'avenir le titre de *Défenseurs de l'Église*; en même tems les officiers et les soldats reçurent leur solde et des gratifications extraordinaires **. Le cardinal de Sion, afin de donner une preuve de son estime et de sa confiance à Zwingle, le chargea de distribuer les dons du pape ***.

Les Suisses, comblés d'or et de gloire, retournèrent dans leur patrie, laissant

---

* Hen. Abr. Chr. P. II. p. 442.

** Chron. Urstis. Stell. Bull.

*** Hartm. Annal. Eins. p. 447.

dans Milan une garnison de six mille hommes. Peu de tems après, une ambassade, composée des députés des cantons, se rendit à Milan pour y installer le duc Maximilien Sforze, fils de Ludovic, auquel la confédération helvétique garantit la possession de son duché. Jamais la prépondérance des Suisses ne s'étoit élevée si haut, et jamais les princes voisins n'avoient recherché leur alliance avec autant de soin. Cependant le sort du Milanès n'étoit pas décidé. Les François, affoiblis mais non vaincus, recevoient de puissans renforts, et l'année suivante ils furent en état de reprendre l'offensive. Les habitans du pays, par une versatilité naturelle à leur caractère, abandonnèrent leur nouveau souverain pour se ranger sous les drapeaux de Louis. Leur défection força les Suisses, restés auprès du duc, à se retirer dans la ville de Novarre. C'est là qu'ils attendirent les nouvelles troupes que les cantons avoient fait partir à la hâte, dès qu'ils eurent appris le danger

de leurs compatriotes. A peine ce secours fut-il arrivé qu'on résolut d'attaquer les François, commandés par Louis de la Trimouille. Ce fut le 6 Juin 1513 que se livra la bataille de Novarre, mise par les historiens contemporains * au rang des plus glorieux exploits de la nation helvétique. L'artillerie ennemie fit d'abord un grand ravage parmi les Suisses; ceux-ci, sans en être effrayés, marchèrent en avant, et, après un combat de cinq heures, remportèrent une victoire complète. Les bagages, la caisse militaire, la plus grande partie de l'artillerie françoise, tombèrent entre les mains des Suisses **; mais cette victoire fut achetée par le sang de leurs meilleures troupes. Aussi le retour des vainqueurs dans leur patrie, loin d'y causer une joie générale, excita-t-il des plaintes amères. Tous ceux qui, sans avoir aucune part dans les avantages de

* Paul Jove. Guichardin.

** Bull. Schw. Chr. T. II. L. XIV. C. 10.

cette campagne, pleuroient la mort d'un ami, d'un fils, d'un père, insensibles à la gloire dont l'armée s'étoit couverte, témoignèrent leur mécontentement; mais par une de ces bizarreries assez communes dans les sentimens du peuple, le poids de sa haine tomba moins sur les véritables auteurs de la guerre, que sur ceux auxquels on reprochoit de tenir le parti de la France. Dans plusieurs cantons il s'éleva des troubles qu'on ne put appaiser qu'en faisant des recherches exactes sur les chefs soupçonnés d'intelligences secrètes avec les François. Quelques-uns parvinrent à se soustraire par la fuite au courroux de la populace; d'autres, moins heureux ou moins prudens, portèrent leur tête sur l'échafaud *. Au lieu d'attaquer le mal dans sa racine, l'esprit de parti se contenta d'assouvir des vengeances particulières; et l'obstination que mirent les Suisses à conserver des alliances qui les entraî-

* Bull. Schw. Chr. T. II. L. XIV.

noient dans des guerres absolument étrangères à leurs intérêts, ne tarda pas à leur attirer des revers aussi humilians qu'inattendus.

François I.er succéda à Louis XII en 1515; il n'étoit pas disposé à laisser Maximilien Sforze paisible possesseur de Milan, et fit des préparatifs formidables pour reconquérir ce duché. Maximilien, trop foible pour se défendre seul, conjura les Suisses de maintenir leur ouvrage. Les ambassadeurs de l'empereur et le cardinal de Sion, au nom de son maître Léon X, successeur de Jules II, appuyoient de toute leur autorité la demande du duc. Les Suisses crurent leur honneur engagé à défendre Sforze, qu'ils avoient eux-mêmes rétabli dans son duché; ils se fioient d'ailleurs aux promesses de secours dont Maximilien I.er et Léon X n'étoient jamais avares *. Les cantons envoyèrent successivement plusieurs corps de troupes dans le Milanès;

* Rhan. Chron. p. 614.

lesquelles, au nombre de dix-huit mille, allèrent au-devant des François. Bientôt l'approche de François I.er, à la tête d'une armée nombreuse, les engagea à rétrograder vers Turin. Cette retraite fut attribuée à quelques intelligences secrètes; cependant les chefs alléguoient pour motif la grande supériorité de l'ennemi, qui ne leur permettoit pas d'exposer leurs soldats à une lutte inégale. Ils expédièrent des courriers aux cantons pour demander de nouveaux secours, et l'on fit partir un corps de douze mille hommes, qui porta l'armée des Suisses au-delà de trente mille combattans *. Nous avons déjà vu Zwingle venir en Italie avec le contingent de Glaris, et y être témoin d'une grande victoire; il y revint encore, et cette fois ce fut pour y être témoin d'un grand désastre.

Cependant François I.er avoit suivi les Suisses sans les inquiéter dans leur retraite. Quoiqu'il désirât ardemment se

* Bull. Schw. Chr. T. II. L. XIV.

rendre maître de Milan, il vouloit éviter des combats qui, en affoiblissant son armée, pouvoient nuire à l'exécution de ses projets sur Naples. Il entama donc des négociations avec quelques capitaines suisses attachés à la France, et il n'eut pas de peine à réussir auprès d'eux. On convint que les Suisses n'empêcheroient pas les François d'occuper le Milanès, et que le roi, de son côté, donneroit à Maximilien Sforze un dédommagement en France, et le marieroit avec une princesse de son sang. Si de cette union venoit à naître un héritier mâle, François I.er s'engageoit à lui restituer le duché de Milan *.

Cette convention, faite à Galeran, fut portée dans le camp des Suisses par le bernois Albert de Stein, zélé partisan de la France. Il représenta à ses compatriotes, qu'en stipulant des dédommagemens pour le duc Sforze, ils satisfaisoient à leurs engagemens envers lui,

---

* Bull. Schw. Chr. *Ibid.*

et que cette paix étoit plus utile à leur pays qu'une guerre périlleuse avec une puissance aussi redoutable que celle de François I.er Ces représentations furent si bien accueillies par les troupes de plusieurs cantons, qu'elles acceptèrent sur-le-champ les conditions proposées, sans attendre l'autorisation de leurs gouvernemens ; et les contingens de Berne, Fribourg et Soleure, regardant la campagne comme terminée, partirent aussitôt pour regagner leurs foyers. Ceux de Zurich et de Zug, à l'exception de quelques volontaires, les suivirent; mais les troupes d'Uri, de Schwitz, d'Unterwalden et de Glaris ne voulurent consentir au traité de paix qu'après sa ratification par les cantons *.

Affoiblie par ce départ, l'armée suisse se trouva hors d'état de tenir tête aux François en rase campagne, et se retira à Monza, près de Milan. Là, Zwingle, au milieu du camp, adressa à ses com-

* Bull. L. C.

patriotes un discours sur la position critique où ils se trouvoient*. Le manque d'harmonie entre les chefs, l'insubordination des soldats et leur penchant à suivre tour-à-tour des impulsions opposées lui faisoient craindre pour eux quelque grand revers dont il auroit désiré les préserver par ses conseils. Il approuva le refus qu'ils avoient fait d'accéder au traité offert par le roi de France, avant de connoître la volonté de leurs gouvernemens. Il donna de grands éloges à leur courage, les conjurant de ne pas se livrer à une sécurité doublement dangereuse au moment où ils étoient en présence d'un ennemi supérieur en nombre. Il pria les chefs de renoncer à leurs rivalités; il exhorta les soldats à n'écouter que la voix de leurs officiers, et à ne pas compromettre, par une démarche imprudente, leur propre vie et la gloire de leur pays**.

---

* W. Steiner in Chron. Tug. Mscr.

** W. Steiner. *Ibid.*

Il étoit difficile que ces paroles fissent impression sur des guerriers enivrés de leurs victoires précédentes, et persuadés que rien ne pouvoit leur résister. Ils ne tardèrent pas à attirer sur eux les malheurs prévus par Zwingle.

Les François avoient suivi les Suisses; ils les observoient sans les attaquer, espérant que les cantons rappelleroient leurs troupes quand ils auroient connoissance du traité, et qu'alors ils pourroient entrer dans Milan sans coup férir. Le duc, qu'on n'avoit pas consulté lors des négociations, et le cardinal de Sion, qui vouloit empêcher l'agrandissement des François en Italie, cherchèrent à mettre aux mains les deux armées. Ils y réussirent en effet * : à leur instigation, des soldats de la garde du duc et quelques volontaires suisses allèrent provoquer les avant-postes françois près de Marignan **. Le combat engagé, ils en-

* Joh. Simler. *De Rep. Helv.* Lib. I. p. 132.

** Ce fut le 13 décembre 1515.

voyèrent dans le camp demander des secours, sous prétexte qu'ils avoient été attaqués les premiers. Les avis des officiers furent partagés; les uns prétendoient qu'on ne devoit se permettre aucune hostilité avant de connoître la décision des cantons; les autres ne vouloient pas abandonner leurs compatriotes dans le danger *. Pendant ces délibérations, les soldats sortent en foule du camp; ils volent au secours de leurs camarades, et les officiers ne pouvant se faire obéir d'eux sont forcés de se mettre à leur tête. Bientôt le combat devient général. Les Suisses, malgré le feu de l'artillerie ennemie, franchissent un fossé profond; ils s'avancent impétueusement; les deux armées se joignent, on se bat corps à corps avec un acharnement égal des deux côtés. Les plus grands capitaines de la France, le connétable de Bourbon, la Trimouille, le maréchal de Trivulce, le chevalier

* Bull. Schw. Chr. T. II. L. XIV.

Bayard, se montrent dignes de leur haute réputation; mais leurs efforts sont vains; les François sont forcés de plier, et on les poursuit jusqu'à ce que la nuit mette fin au carnage *. Les vainqueurs avoient perdu beaucoup de monde; la plupart de leurs soldats étoient blessés et hors de combat; et on se trouvoit en face d'un ennemi qui, loin d'être entièrement défait, conservoit encore l'avantage du nombre. Plusieurs chefs suisses jugèrent nécessaire de se retirer derrière les remparts de Milan, pour faire prendre à l'armée le repos dont elle avoit besoin; mais les soldats auroient cru ternir leur victoire en quittant le champ de bataille le jour même du combat **. Les chefs cédèrent donc et eurent lieu de s'en re-

* Bull. L. C.

** Suivant un antique usage, les Suisses, après une victoire remportée, restoient jusqu'au troisième jour sur le champ de bataille, pour attendre l'ennemi, en cas qu'il voulût prendre sa revanche. *Bull. Schw. Chr.* T. IV. p. 464.

pentir.

pentir. Le lendemain, dès la pointe du jour, les François, renforcés par l'armée vénitienne, attaquent à leur tour les Suisses. Ceux-ci se rallient en hâte et leur opposent une résistance opiniâtre; mais les François, animés par la présence et par l'exemple de leur roi, font des prodiges de valeur et forcent les Suisses à se replier sur Milan, en combattant toujours *. Jamais victoire ne fut plus disputée, jamais lutte ne fut plus honorable pour les vainqueurs et pour les vaincus. Le maréchal de Trivulce, témoin de dix-huit batailles, les nommoit *des jeux d'enfans auprès de celle de Marignan, vrai combat de géans* **.

Les Suisses perdirent dans cette journée l'élite de leur armée, et ouvrirent enfin les yeux sur le danger de leur position. Ils imputèrent leur défaite au cardinal de Sion, qui eut beaucoup de

* J. H. Hott. H. E. T. VI. p. 396.

** Hen. Abr. Chr. P. II. p. 460.

peine à se soustraire à leur ressentiment *. Le lendemain de la bataille, les Suisses partirent de Milan ; ils abandonnèrent le duc Sforze à la clémence de François I.er ; et ce dernier, satisfait de se voir débarrassé d'ennemis aussi courageux, ne mit aucun obstacle à leur départ.

La nouvelle de la destruction de cette armée, la plus nombreuse que jamais la Suisse eût mis sur pied, fit éclater de violentes dissensions entre les particuliers et entre les cantons. Le parti françois et celui du pape se reprochoient réciproquement tous les malheurs arrivés à la patrie, et ni l'un ni l'autre ne vouloit voir qu'il falloit en accuser l'ambition et la cupidité, égales des deux côtés.

En lisant l'histoire de la confédération helvétique, pendant les vingt premières années du XVI.e siècle, on a peine à reconnoître les descendans des

* Siml. Vales. p. 166.

Suisses du XIV.e et du XV.e Ceux-ci, simples dans leurs mœurs, pauvres, mais contens de leur sort, bornoient leur ambition à défendre leur liberté et leur indépendance. Ils avoient si peu le désir de s'agrandir, qu'en 1415 les ordres réitérés de l'empereur Sigismond et du concile de Constance purent à peine les déterminer à profiter de la position de Fréderic d'Autriche, prince excommunié et mis au ban de l'empire, pour acquérir quelques portions de territoire, dont la possession étoit très-importante pour eux *. Le seul but de leurs alliances, à cette époque reculée, étoit la paix. Ils ne demandoient qu'à vivre tranquilles au sein de leurs montagnes, sans entrer dans les démêlés de leurs voisins. Ce système étoit le seul qui convînt aux habitans d'un pays peu fertile et borné dans ses ressources. Il étoit le seul aussi qui convînt à un

* Bull. Schw. Chr. T. II. Liv. IV. Etterlin. p. 64. Stetl. I. p. 111. seq.

état composé de plusieurs républiques indépendantes, unies par un foible lien que les dangers resserroient, mais que relâchoit la prospérité.

Tant que les Suisses restèrent fidèles à leur neutralité, l'union dans les familles, l'harmonie entre les cantons, leur garantirent la jouissance des avantages acquis par leur valeur. Tout changea dans la dernière moitié du XV.e siècle. Charles-le-Téméraire, en contraignant les Suisses à se défendre contre ses usurpations, leur fit connoître à ses dépens le secret de leur force; mais cette connoissance devint pour eux une source de malheurs, parce qu'elle leur inspira l'ambition d'occuper une place parmi les puissances de l'Europe. Des relations suivies s'établirent entre la diète helvétique et les princes voisins; elles se multiplièrent, surtout pendant les guerres d'Italie, du tems de Louis XII et de François I. A cette époque, plusieurs cours entretenoient habituellement en Suisse des ambassadeurs, qui

y portèrent tous les vices des grandes villes. Rien ne fut négligé par eux pour exciter, dans toutes les classes de la société, l'amour du plaisir et celui des richesses. Quelquefois, pour éblouir les yeux d'une nation pauvre, ils étaloient en public les sommes destinées à être distribuées aux partisans de leurs maîtres. Les fêtes se succédoient dans les villes où s'assembloient les diètes; le peuple quittoit son travail pour se livrer aux divertissemens qu'on lui fournissoit en abondance. Les ambassadeurs, et plus encore les gens de leur suite, donnoient l'exemple de tous les excès. Plus d'une fois les tribunaux eurent à punir des crimes pour lesquels les lois du pays n'avoient point de châtimens, et que les coupables assuroient avoir commis à l'instigation *des étrangers* *. L'ancienne union disparut. Les uns s'attachèrent à la France, d'autres au pape, d'autres à l'empereur; de là des haines

* Bull. Schw. Chr. T. II. L. XIV.

qui devenoient souvent héréditaires. Dans les conseils, la corruption dictoit des mesures tellement contraires aux vrais intérêts de la nation, que ceux-là même qui les avoient proposées n'osoient les avouer *. Des émissaires parcouroient les campagnes pour enrôler secrètement des soldats; partout on voyoit des fils s'engager contre la volonté de leurs pères, des sujets contre celle de leurs gouvernemens. Les mêmes factions qui dé-

* Conrad Hofmann, qui, pendant les guerres de Milan, occupoit à Zurich l'emploi dont Zwingle fut revêtu en 1518, apostropha publiquement les membres du Sénat en ces termes : « Malgré » vos sermens, vous faites des alliances, vous » concluez des traités qui portent le trouble » dans notre patrie. Et puis, personne ne veut » en porter l'endosse, et chacun dit *ce n'est* » *pas moi qui les ai proposés.* Il faut donc que » ce soient des diables qui prennent votre forme » et siègent à votre place. Pour vous en assurer, » ordonnez que l'huissier arrose d'eau bénite ceux » qui entrent dans le conseil, afin qu'on sache » s'ils sont des hommes ou des diables. » *Bull. Schw. Chr. T. III.*

chiroient l'intérieur du pays, régnoient aussi dans les armées ; elles en arrêtoient la marche, et en paralysoient les opérations. Des torrens de sang étoient versés pour des intérêts étrangers à la Suisse, et les guerriers qui échappoient à la mort ne rapportoient dans leur patrie que des corps affoiblis par les fatigues et les maladies. Cependant le caractère national s'altéroit, et l'honneur du nom Suisse recevoit de honteuses atteintes. Telle étoit, à cette époque, la position de la nation helvétique. Le seul moyen de la préserver de ses divisions intestines et de ses guerres extérieures eût été de renoncer à toutes les alliances; mais si quelquefois, au moment d'un revers, l'on prenoit cette résolution, on l'oublioit quand de nouvelles espérances venoient réveiller les passions assoupies. En vain les hommes probes et prévoyans s'efforçoient-ils d'éclairer leurs compatriotes, leurs représentations n'étoient pas aussi bien accueillies que les insinuations adroites

et séduisantes des divers chefs de parti. Zwingle étoit au nombre de ceux qui désapprouvoient toute guerre hormis celle entreprise pour la défense de la patrie. Digne lui-même des premiers tems de la confédération helvétique, par son caractère loyal, franc, inaccessible à la corruption, il désiroit faire revivre dans ses concitoyens l'esprit dont étoient animés leurs ancêtres. S'il assista aux campagnes d'Italie, ce fut pour obéir aux ordres de ses supérieurs; et loin de se laisser gagner par la contagion générale, les scènes affligeantes dont il fut témoin ne servirent qu'à le confirmer dans ses principes; mais le moment n'étoit pas encore venu, où le langage du véritable patriotisme devoit l'emporter sur les instigations de la cupidité et de l'ambition.

Peu de tems après son retour de Milan, Zwingle fut appelé à Einsiedeln *. Cette abbaye est située dans

---

* En 1516. V. Hott. H. E. VI. p. 369.

un vallon du canton de Schwitz, peu étendu, peu fertile, entouré de bois de sapin et dominé par de hautes montagnes. Au IX.e siècle, ce lieu étoit un désert presqu'inaccessible, qu'on appeloit *la forêt sombre*. Un moine nommé Meinrad, issu de l'ancienne maison de Hohenzollern, se trouvant trop près du monde dans son couvent de Rapperschwyl *, alla construire au milieu de cette forêt un ermitage et une chapelle. Il y vécut pendant vingt-six ans dans les austérités de la plus haute dévotion; des brigands, espérant trouver dans sa chapelle quelques ornemens de prix, l'assassinèrent, et furent découverts d'une manière miraculeuse, si l'on en croit la tradition. Deux corbeaux que l'ermite avoit élevés, et qui étoient son unique société, poursuivirent, dit-on, les meurtriers jusqu'à Zurich. Les croassemens sinistres de ces oiseaux ex-

---

* Petite ville située à l'extrémité orientale du lac de Zurich.

citèrent des soupçons contre les deux inconnus ; on les interrogea ; ils se troublèrent, et finirent par avouer leur crime *. La fin tragique de Meinrad n'empêcha pas d'autres ermites de s'établir dans le même lieu ; et vers la fin du X.ᵉ siècle, un chanoine de Strasbourg qui désiroit se fixer dans cette solitude, forma le projet de remplacer par un couvent l'ermitage de *la forêt sombre* **. Il enferma l'ancienne chapelle dans la nouvelle église, qu'il dédia à la Vierge et aux martyrs de la légion thébaine ***.

---

* *Hartmanni Annales Einsiedl.* p. 11. seq.

** *Ibid.* p. 58.

*** Les légendaires placent le martyre de cette légion sous l'empire de Dioclétien et de Maximien, vers la fin du III.ᵉ siècle. Suivant leur récit, elle portoit le nom de Thébaine, pour avoir été en garnison à Thèbes en Egypte ; et elle étoit composée en entier de chrétiens. Maximien se rendant dans les Gaules pour appaiser une sédition, emmena cette légion avec lui. A son passage dans le Valais, il ordonna un sacrifice en l'honneur d'Hercule, auquel toute l'armée devoit assister. Maurice, chef de la légion, et ses soldats refu-

Le bâtiment achevé, l'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall et plusieurs autres prélats des environs, se rendirent à Einsiedeln pour faire l'inauguration du nouveau monastère. La veille de la solennité, au milieu de la nuit, l'évêque de Constance crut entendre des chants religieux dans l'intérieur de la chapelle. Le lendemain il refusa de la consacrer, et lorsque cédant enfin à des instances réitérées, il voulut commencer la cérémonie, il entendit trois fois prononcer ces paroles : *Arrête, Dieu l'a déjà consacrée* * ! La tradition de

---

sèrent d'y prendre part, et Maximien, irrité de leur refus, les fit massacrer près d'Agaunum, appelé aujourd'hui Saint-Maurice. Siml. Vales. p. 17. seq.

* *Cessa, cessa, frater, divinitus capella consecrata est.* Hartm. Ann. Eins. p. 51. Cet événement est consigné dans une bulle du Pape Léon VIII, citée par les historiens d'Einsiedeln. Dans un livre intitulé *De secretis secretorum*, on trouve des détails encore plus extraordinaires sur cette consécration. L'auteur prétend qu'elle fut

cet événement est fort ancienne, et l'on célèbre sa mémoire tous les sept ans par une fête appelée *la Consécration des anges* *. Plusieurs bulles pontificales autorisent l'église d'Einsiedeln à accorder, le jour de la fête, indulgence plénière pour tous les péchés, même pour ceux dont l'absolution est réservée au siége apostolique; et cette grâce spéciale y attire encore de nos jours un grand nombre de pélerins des cantons catholiques, de la Souabe, de l'Alsace et de la Lorraine.

---

célébrée suivant le rite de l'Eglise romaine, par le rédempteur lui-même, assisté des anges, des évangélistes, de plusieurs martyrs et Pères de l'Église; et que, pour en éterniser la mémoire, le Sauveur imprima les cinq doigts de sa main droite dans une pierre au-dessus de l'entrée. C. Hunger *in libro de Beata Virgine*, p. 61. — Ces marques miraculeuses furent pendant trois siècles l'objet de l'adoration des pélerins, et elles subsistèrent jusqu'en 1802, où une partie de la sainte chapelle fut détruite.

* *Engelweihe*.

A peine le nouveau couvent fut-il construit, que la noblesse de la Suisse et de l'Allemagne l'enrichit par ses donations. Les empereurs et les papes lui accordèrent à l'envi des priviléges spirituels et temporels; et déjà sous Rodolphe de Habsbourg, l'abbé d'Einsiedeln jouissoit du titre et des droits de prince de l'Empire *. Les familles les plus anciennes briguoient l'honneur d'y faire entrer leurs fils, et ceux-ci n'en sortoient que pour aller occuper des siéges épiscopaux. Quand les donations diminuèrent, on chercha de nouvelles ressources pour augmenter les revenus. Une image de la Vierge que, suivant les moines, on n'invoquoit jamais inutilement, devint le motif de nombreux pélérinages, qui commencèrent au XIV.e siècle. Depuis lors, si nous en croyons les annales de l'abbaye d'Einsiedeln, les miracles n'ont jamais discontinué. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis

* J. J. Holt. Helv. Kircheng. T. II. p. 85.

cinq siècles jusqu'à nos jours, des hommes de tout rang et de tout âge ont visité ce lieu de dévotion ; qu'ils l'ont enrichi de leurs offrandes, et que ce couvent a surpassé en richesses les couvens voisins, dont les domaines n'étoient pas, comme la crédulité des peuples, une mine inépuisable.

Quand Zwingle se rendit à Einsiedeln, la direction de l'abbaye étoit confiée à l'un des religieux, Théobald, baron de Geroldseck, qui portoit le titre d'administrateur. Sorti d'une famille noble du pays, il avoit reçu, suivant l'usage de ces tems, une éducation propre à former un guerrier plutôt qu'un ecclésiastique ; mais il aimoit les lettres, et désiroit acquérir l'instruction qui lui manquoit. Persuadé d'ailleurs que les monastères avoient été fondés pour servir d'asile aux hommes voués à l'étude, et pour devenir une école d'ecclésiastiques instruits, il voulut ramener son abbaye à cette destination. Dans cette intention il appela auprès

de lui des hommes qui, par leurs lumières et leur zèle, lui paroissoient propres à seconder son projet *. Il désiroit agréger Zwingle à cette savante réunion, et lui offrit la place de prédicateur dans son couvent. Zwingle l'accepta avec joie ; les devoirs de cet emploi lui laissoient beaucoup plus de loisir pour ses études qu'il n'en avoit à Glaris ; la possibilité de communiquer ses idées à des hommes instruits, d'écouter leurs objections, et de les discuter avec eux, étoit un autre avantage auquel il mettoit un grand prix ; enfin à l'ombre de la protection de son ami l'administrateur, il pouvoit énoncer plus librement ses opinions et attaquer les dogmes dont il croyoit reconnoître les inconvéniens.

Les habitans de Glaris le virent partir avec regret; ils lui conservèrent sa place pendant plus de deux ans, dans l'espoir

* J. H. Hott. H. E. T. VI. p. 369.

qu'il reviendroit auprès d'eux *, et peut-être y seroit-il retourné en effet, si la Providence ne l'eût conduit sur un théâtre plus favorable à l'exécution de l'entreprise à laquelle elle l'avoit destiné.

Zwingle trouva à Einsiedeln plusieurs hommes qui, dans la suite, l'aidèrent à introduire la réforme en Suisse. De ce nombre furent François Zingg, chapelain du siége apostolique, homme très-savant, mais plus fait pour les études solitaires que pour les fonctions de l'enseignement; Jean Oechslein, natif d'Einsiedeln, dont le zèle ne fut point refroidi par les violentes persécutions qu'il éprouva; Leo Jude, alsacien, auteur d'une traduction allemande de la Bible, et compagnon fidèle et intrépide de Zwingle**. Ces hommes éprouvoient également le besoin d'étendre leurs connoissances; et la conformité de leurs sentimens éta-

* J. J. Hott. Helv. Kirchengesch. T. III. p. 14.

** J. J. Hott. l. c.

blit

blit entr'eux une liaison intime. La bibliothèque de l'abbaye, considérablement augmentée par les soins de Zwingle, étoit leur séjour favori. Là ils étudioient ensemble les Pères de l'Église, dont Erasme venoit de faire paroître les œuvres à Bâle. Ils y joignoient la lecture des ouvrages de ce même Erasme, et de ceux de Capnio *, tous deux res-

* Jean Reuchlin, ou Capnio, fit revivre en Allemagne l'étude de l'hébreu, qu'il recommanda comme nécessaire pour corriger les fautes nombreuses de l'ancienne version de la Bible, connue sous le nom de *Vulgate*. Les ennemis des lettres lui surent mauvais gré de son zèle pour la langue hébraïque, et l'accusèrent d'être plus juif que chrétien; ils surprirent même un ordre de l'empereur Maximilien I, pour détruire tous les livres hébreux, ordre qui heureusement ne s'exécuta pas. Capnio composa pour sa justification une apologie que les universités de Paris et de Cologne condamnèrent au feu. On auroit probablement fait subir le même sort à l'auteur s'il n'avoit trouvé de puissantes protections à la cour de l'Empereur et à celle du Pape Léon X. Capnio mourut à Stutgard, en 1523, dans un âge

taurateurs des lettres en Allemagne *. Ils discutoient les idées neuves et hardies de ces deux grands hommes ; ils en déduisoient les conséquences, et les soumettoient à un examen sévère. Le nouvel horizon qui se découvroit à leurs regards, à mesure qu'ils avançoient dans leurs recherches, produisit sur eux des effets différens, suivant la différence de leur caractère. L'un embrassoit avec chaleur et enthousiasme tout ce qui lui paroissoit vrai ; un autre, plus calme, se défioit de l'attrait de la nouveauté ; un troisième calculoit les suites que le changement des opinions reçues entraîneroit après lui. Chacun enfin considéroit le même objet sous des rapports divers : ce qui échappoit à l'un étoit aperçu de l'autre ; ils s'entr'aidoient et s'éclairoient mutuellement. Tous étoient

---

fort avancé. V. *Hermann von der Hardt.* Hist. litt. Ref. P. 2.[da]

* *Vita Leonis Mscr.*

animés de cette ardeur qu'on ne trouve qu'à ces époques où les hommes se réveillent du sommeil de l'ignorance et de la barbarie. Quand les ames capables d'envisager la vérité dans tout son éclat en ont entrevu quelques foibles rayons, elles ne peuvent plus supporter la nuit des superstitions et des préjugés; elles brûlent d'en sortir tout-à-fait, et la résistance qu'elles éprouvent, les obstacles qu'elles rencontrent, en les irritant, ne font qu'augmenter leurs forces et enflammer leur courage. Il n'en est pas de même dans les siècles plus éclairés; il semble que la vérité perd son attrait à mesure que l'accès en devient plus facile. On se traîne languissamment sur la route large et applanie par laquelle on peut arriver sans effort, tandis qu'on s'élance avec impétuosité dans le pénible sentier qui conduit au but, à travers des ronces et des épines.

Zwingle, pendant son séjour à Einsiedeln ne borna pas son activité à des études spéculatives; il fit usage de son

influence sur l'administrateur de l'abbaye, pour l'engager à quelques réformes. Il n'eut pas de peine à lui persuader que le culte rendu aux restes inanimés des martyrs et des saints étoit contraire à l'esprit du christianisme. Il réussit également à lui faire sentir les inconvéniens de cette croyance populaire, que le pardon des péchés peut être obtenu par des pratiques extérieures, ou acheté au prix de l'or. Disposé à détruire, autant qu'il étoit en son pouvoir, tout ce qui entretenoit la superstition, l'administrateur fit effacer l'inscription placée au-dessus de l'entrée de l'abbaye: *Ici l'on obtient rémission plénière de tous les péchés* *, et donna l'ordre d'enterrer les reliques, objets de la dévotion superstitieuse des pélerins. Il introduisit ensuite quelques changemens

---

* *Hic est plena remissio omnium peccatorum à culpa et pœna.* J. J. Hott. Helv. Kirch. T. III, p. 27.

dans l'administration d'un couvent de femmes qui dépendoit de sa direction; il y établit de nouveaux règlemens, abolit plusieurs observances, et prescrivit aux religieuses l'obligation de lire le Nouveau Testament en langue allemande, au lieu de réciter les heures. Il exigea d'elles une conduite irréprochable, mais il permit à celles qui ne se sentoient pas une vocation décidée pour la vie monastique, de rentrer dans le monde et de contracter des unions légitimes *.

Insensiblement Zwingle essaya de répandre ses opinions au-delà du cercle de ses amis intimes, et ses doubles fonctions de confesseur et de prédicateur lui en fournissoient les moyens. Mettant de côté les pratiques extérieures auxquelles ses collégues attachoient une grande importance, il demandoit à ses pénitens un repentir sincère, le changement de leur conduite et la répara-

---

* Bull. Schw. Chr. T. III. C.

tion de leurs torts, conditions indispensables à remplir, s'ils vouloient participer au bienfait de la rédemption, et sans lesquelles toutes leurs génuflexions, leurs prières, leurs macérations ne pourroient les réconcilier avec Dieu. Dans les exercices de piété destinés à l'instruction de ses paroissiens et des pélerins étrangers, il saisissoit les occasions d'établir et de développer des principes incompatibles avec les préjugés reçus, en abandonnant à ses auditeurs le soin d'en faire l'application. Lorsqu'il crut les esprits suffisamment préparés, il résolut de frapper un coup décisif; il choisit à cet effet le jour même où l'on célébroit la fête de la consécration des anges, qui attiroit toujours à Einsiedeln une foule immense. Au milieu de cette assemblée nombreuse, Zwingle monta en chaire et prononça le discours d'usage*. Un exorde plein

* Bull. Schw. Chr. T. III. D. *Zuinglii Op.* T. I. f. 349.

de chaleur et d'onction disposa les auditeurs au recueillement et à l'attention. Passant ensuite aux motifs qui les réunissoient dans cette église, il déplora leur aveuglement sur le choix des moyens qu'ils employoient pour plaire à la Divinité. « Cessez de croire, s'écria-t-il,
» que Dieu réside dans ce temple plus
» que partout ailleurs. Dans quelque
» région de la terre que vous habitiez,
» il est près de vous; il vous entoure;
» il vous exauce, si vos prières sont
» dignes d'être exaucées; mais ce n'est
» point par des vœux stériles, par de
» longs pélérinages, par des offrandes
» destinées à orner des images sans vie,
» que vous obtiendrez la faveur divine.
» Résister aux tentations, réprimer les
» désirs coupables, fuir toute injustice,
» soulager les malheureux, consoler
» l'affligé; voilà les œuvres qui sont
» agréables au Seigneur. Hélas! je le
» sais, c'est nous-mêmes, ministres
» des autels, nous qui devrions être le
» sel de la terre, c'est nous qui avons

» égaré dans un labyrinthe d'erreurs
» la multitude ignorante et crédule.
» C'est pour satisfaire notre avarice et
» accumuler des trésors, que nous avons
» élevé au rang des bonnes œuvres
» d'inutiles et vaines pratiques. Trop
» dociles à notre voix, les chrétiens de
» nos jours, négligeant d'accomplir la
» loi de Dieu, ne songent qu'à racheter
» leurs crimes, sans y renoncer. *Vivons*
» *au gré de nos désirs*, disent-ils;
» *enrichissons-nous du bien d'au-*
» *trui, ne craignons pas de souiller*
» *nos mains de sang et de meurtres;*
» *nous trouverons dans les grâces*
» *de l'Eglise des expiations faciles.*
» Oh! les insensés! croient-ils obtenir
» la rémission de leurs mensonges, de
» leurs impuretés, de leurs adultères,
» de leurs homicides, de leurs trahi-
» sons, au moyen de quelques prières
» récitées en honneur de la reine du
» ciel; comme si elle étoit la protec-
» trice de tous les malfaiteurs! Ah!
» désabuse-toi, peuple égaré! Le Dieu

» de la justice ne se laisse pas fléchir
» par des paroles que la bouche pro-
» nonce et que le cœur désavoue. Il ne
» pardonne qu'à celui qui pardonne
» lui-même à l'ennemi qui l'offense.
» Ces élus de Dieu, aux pieds desquels
» vous venez ici vous prosterner, sont-
» ils entrés dans la gloire du ciel en se
» reposant sur le mérite d'autrui? Non,
» c'est en marchant dans le sentier de
» la loi, en accomplissant la volonté
» du Très-Haut, en affrontant la mort
» pour rester fidèles à leur rédempteur.
» Imitez la sainteté de leur vie, mar-
» chez sur leurs traces; ne vous en lais-
» sez détourner ni par les dangers, ni
» par les séductions : voilà le culte que
» vous devez leur rendre. Mais, au jour
» de la détresse, ne mettez votre con-
» fiance qu'en Dieu, qui d'un mot a
» créé les cieux et la terre: à l'approche
» de la mort, n'invoquez que Jésus-
» Christ, qui vous a rachetés au prix de
» son sang; lui, le seul médiateur entre
» Dieu et les hommes. »

Ce langage inattendu produisit des impressions difficiles à rendre. La surprise, l'admiration, l'indignation se peignoient tour-à-tour sur tous les visages pendant que Zwingle parloit; et quand enfin l'orateur eut terminé son discours, un murmure confus trahit les émotions profondes qu'il avoit excitées. Elles furent comprimées d'abord par la sainteté du lieu; mais aussitôt qu'on put les laisser éclater librement, les uns, guidés par des préjugés ou des intérêts personnels, se déclarèrent contre cette nouvelle doctrine; les autres, et ce fut le plus grand nombre, comme frappés d'une lumière soudaine, applaudirent avec transport à tout ce qu'ils venoient d'entendre. On vit même des pélerins remporter leurs offrandes *, circonstance qui anima contre Zwingle les moines d'Einsiedeln, en leur faisant craindre la diminution de leurs revenus. Les couvens voisins partagèrent cette

* I. J. Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 26.

animosité, et répandirent des bruits injurieux sur le compte du réformateur.

Il ne paroît pas cependant que le discours prononcé par Zwingle lui ait attiré la disgrace de ses supérieurs ecclésiastiques. On trouve, au contraire, à cette époque, une preuve de la faveur dont il jouissoit, dans le diplome que le pape Léon X lui fit remettre, et qui lui donnoit le titre de chapelain acolyte du St. Siége *. Zwingle n'avoit fait aucune démarche pour obtenir cette marque de distinction; il la dut à sa réputation, qui commençoit à se répandre. Le pape désiroit attacher à ses intérêts les hommes qui avoient quelqu'influence dans leur pays; et son légat, Antonio Pucci, lui avoit indiqué Zwingle comme un ecclésiastique qui pouvoit devenir utile à la cour de Rome, soit par son talent, comme prédicateur, soit par ses liaisons dans différens cantons. L'on n'avoit d'ailleurs aucune raison de le

* Hott. H. E. T. VI. p. 274.

croire opposé au St. Siége. Les abus qu'il combattoit étoient tolérés par l'Église, plutôt qu'approuvés. De tout tems les papes s'étoient montrés indulgens envers les opinions nouvelles, pourvu qu'elles n'ôtassent rien à leur autorité; et la conduite de Zwingle n'indiquoit pas encore qu'il voulût s'y soustraire. Avant le discours prononcé à Einsiedeln, Zwingle avoit adressé une lettre à l'évêque de Constance, Hugues de Landenberg, pour lui demander de faire cesser dans son diocèse une foule de pratiques puériles et dangereuses, qui pourroient amener enfin des maux sans remède *. Il parla dans le même sens au cardinal de Sion; et, dans l'intimité de la conversation, il lui développa ses idées sur la nécessité d'une réforme générale. « Les nouvelles lumières, lui » dit-il, qui se sont répandues depuis » la renaissance des lettres, affoiblis- » sent la crédulité du peuple, lui ou-

* Bull. Schw. Chr. T. III. D.

» vrent les yeux sur une foule de su-
» perstitions, et l'empêchent d'adopter
» aveuglément ce que lui enseignent
» des prêtres sans vertus comme sans
» talens. Il commence à blâmer haute-
» ment la fainéantise des moines, l'i-
» gnorance des prêtres, l'inconduite
» des prélats, et ne veut plus accorder
» sa confiance à des hommes qu'il ne
» peut respecter. Si l'on n'y prend
» garde, la multitude perdra bientôt
» le seul frein qui puisse retenir ses pas-
» sions, et marchera de désordre en
» désordre. Le danger s'accroît tous les
» jours, et le délai peut devenir funeste.
» Il faut, sans perdre de tems, s'occu-
» per d'une réforme; mais elle doit
» commencer par les supérieurs, et
» s'étendre de là aux inférieurs. Si les
» princes de l'Église donnoient l'exem-
» ple; s'ils revenoient eux-mêmes à
» une conduite plus conforme à l'É-
» vangile; si l'on ne voyoit plus les
» évêques manier l'épée au lieu de la
» crosse; les prélats se mettre à la tête

» de leurs sujets pour se faire entr'eux » une guerre acharnée; les ecclésias- » tiques de tout rang dissiper en dé- » bauches honteuses les revenus des » bénéfices accumulés sur leur tête, » alors on pourroit s'élever contre les » vices des laïques, sans avoir à craindre » leurs récriminations, et l'on pourroit » espérer l'amendement du peuple. Mais » une réforme dans les mœurs est im- » possible, si l'on ne fait disparoître » ces essaims de pieux fainéans qui se » nourrissent aux dépens du citoyen » laborieux; si l'on n'abolit des céré- » monies superstitieuses et des dogmes » absurdes, également propres à choquer » le bon sens des hommes raisonnables » et à effaroucher la piété des hommes » religieux. » Zwingle mit à ses représentations un zèle proportionné à l'importance du sujet. Il conjura le cardinal de Sion d'engager le pape à donner une attention sérieuse aux plaies de l'Église, et il reçut de lui l'assurance qu'à son retour à Rome il mettroit tout en usage

pour obtenir de Léon X une réforme telle qu'elle étoit généralement désirée*. Cette promesse, peut-être sincère alors, demeura sans effet. Dès que Schinner rentra dans le tourbillon des affaires politiques, l'ambition reprit tous ses droits sur lui, et il ne pouvoit espérer de la satisfaire en adoptant et servant les idées de Zwingle. Léon X, lui-même, n'étoit pas disposé à écouter aucune proposition de réforme. Affermir et agrandir la puissance de sa famille, illustrer son pontificat par des monumens splendides, accorder une protection généreuse aux arts et aux sciences, tenir une place importante parmi les puissances de l'Europe : tels étoient les objets vers lesquels se dirigeoient ses vues**. Absorbé par ses projets ambitieux, il n'avoit ni le loisir, ni la volonté de s'occuper des intérêts spirituels

---

* *Zuinglii Op.* T. I. S. 230.

** V. William Roscoë. Vie et pontificat de Léon X.

de l'Église *. Un pontife accoutumé à s'environner du faste des rois n'étoit pas fait pour les fonctions austères de réformateur; et, en récompensant des talens frivoles par de hautes dignités ecclésiastiques **, Léon X avoit déjà prouvé combien il étoit éloigné des principes sévères de l'ancienne Église. Le cardinal de Sion connoissoit trop bien le pape pour lui présenter des idées de réforme, et la démarche de Zwingle n'eut d'autre résultat que de donner au cardinal une grande opinion de ses lumières et de son zèle.

Cependant, la réputation de Zwingle, comme théologien et ami des lettres, s'augmentoit tous les jours. Il entretenoit une correspondance suivie avec Erasme, Jean Faber, grand vicaire de l'évêque de Constance, Henri Lorit,

* Fra Paolo. Hist. du conc. de Trente. L. I. p. 8. trad. de Le Courayer. Pallavicini. Conc. de Trente. L. I. C. II.

** Fabron. *Vita Leonis X.*

ou

ou Glareanus, Gaspar Hedion, Wolfgang Capiton, Beatus Rhenanus, et d'autres qu'il seroit trop long de nommer. Les lettres de ces hommes savans sont remplies des éloges qu'ils donnent à ses connoissances, aux services qu'il avoit rendus à l'Église, à l'ardeur avec laquelle il s'acquittoit de son ministère; elles contiennent des témoignages non équivoques de l'estime générale qu'il avoit su se concilier, et des espérances que ses amis fondoient sur lui *.

Parmi les Suisses avec lesquels Zwingle contracta une liaison intime pendant son séjour à Einsiedeln, il faut mettre en première ligne Oswald Myconius, qui enseignoit les langues mortes dans l'école de Zurich. Ce savant Lucernois cherchoit à propager les lumières nouvellement répandues en Allemagne et en Italie par les grands hommes de ces

* Hott. H. E. T. VI. p. 28, 243, 323, 404, 519, 591.

deux pays, et désiroit ardemment attirer Zwingle auprès de lui; en conséquence, il profita de la première occasion favorable; et la chaire de prédicateur de la cathédrale étant devenue vacante, il offrit au chapitre les services de son ami.

Zwingle, dans ses voyages précédens à Zurich, s'étoit fait connoître avantageusement aux habitans de cette ville. Plusieurs membres du clergé avoient su apprécier son mérite; ils se promettoient d'heureux effets de la prédication d'un homme assez courageux pour oser attaquer ouvertement les vices du siècle, et espéroient qu'une partie de sa réputation rejailliroit sur l'église à laquelle il seroit attaché. Ces considérations déterminèrent le choix du chapitre en faveur de Zwingle, et il obtint la place vacante *. Son élection lui fut notifiée le 11 décembre 1518; et peu de jours après il se rendit à son nouveau poste,

* Bull. Schw. Chr. T. III. E.

vivement regretté des paroissiens qu'il quittoit, de son fidèle protecteur, le baron de Geroldseck, et des amis dont la société lui avoit rendu si douce la solitude agreste d'Einsiedeln. Le landamman et conseil du canton de Schwitz, dans le territoire duquel est situé ce couvent, lui adressèrent, sur sa nomination, une lettre conçue dans les termes les plus touchans et les plus honorables*. Zwingle n'échangea pas sans regret sa tranquille retraite contre une vie agitée, où il prévoyoit qu'il auroit des combats à soutenir et des écueils à éviter; mais il se flattoit qu'à Zurich il pourroit être plus utile que dans la sphère étroite d'un monastère, et cette perspective le consoloit d'avance du sacrifice de son repos. Pendant les trois années de son séjour à Einsiedeln, ses idées avoient acquis la maturité qui leur étoit nécessaire; une persuasion intime avoit remplacé ses doutes et ses incertitudes; il éprouvoit

* J. H. Hott. Hist. Eccl. T. VI. p. 359.

le besoin de répandre au-dehors la lumière qui éclairoit son ame. Une vaste carrière s'ouvroit devant lui, et plein d'espérances il arriva à Zurich dans les derniers jours de l'an 1518.

Avant de continuer cette narration, il paroît convenable de donner un aperçu du lieu qui désormais va devenir le séjour du réformateur, et le foyer d'où la réformation se répandit dans toute la Suisse.

La ville de Zurich doit son origine à deux fondations pieuses qui remontent jusqu'à Charlemagne. Suivant un acte daté de l'an 810*, cet empereur y fonda un collége de chanoines pour desservir l'église déjà existante, et la dota de plusieurs fiefs impériaux. Quarante ans après, Louis-le-Germanique fit bâtir dans le voisinage de l'église collégiale une abbaye de religieuses, dont ses filles Hildegarde et Berthe furent successivement les premières abbesses. Il

* Hott. H. E. T. VI. p. 382.

céda à cette abbaye les terres qu'il possédoit dans les environs; l'exempta de toute jurisdiction étrangère *, et confia l'administration de ses revenus à un *Avoué* **, dont la charge se trouva souvent réunie à celle de préfet impérial ***. Peu à peu, autour des deux monastères, s'éleva une ville habitée par des hommes appartenans à l'église collégiale ou au fisc, de serfs qui s'étoient rachetés, et de quelques nobles, d'origine françoise ou allemande, qui occupoient différens emplois au service de l'abbaye. A l'ombre de la protection ecclésiastique, la population s'augmenta rapidement, et déjà au XII.e siècle, on découvre quelques traces d'un conseil composé des habitans de la nouvelle cité, et nommé par l'*Avoué* de l'abbaye. Les attributions de ce conseil étoient fort restreintes et se bornoient

* Hott. l. c.

** *Advocatus*. En allemand : Kastvogt.

*** Reichsvogt.

au jugement des causes civiles. La même administration subsista jusqu'à l'époque des démêlés du pape Grégoire IX avec l'empereur Fréderic II. Cet empereur, en butte aux persécutions du St. Siége, combloit de priviléges les villes de l'Empire aux dépens du clergé, afin de diminuer ainsi la puissance des alliés naturels de son ennemi. Voulant récompenser la fidélité inébranlable des bourgeois de Zurich envers lui *, il les affranchit de leur dépendance de l'abbaye, ordonna qu'à l'avenir ils ne relevassent que de l'Empire **, et leur accorda le droit de choisir eux-mêmes leurs magistrats. Il ne laissa à l'abbesse que la nomination du tribunal civil, en lui conservant les droits régaliens dans l'étendue de ses domaines. En vertu du

* Ils lui restèrent fidèles, quoique le pape eût excommunié Fréderic, et défendu à tous les prêtres d'administrer les sacremens à ceux qui refuseroient de faire la guerre à l'empereur. Hott. H. E. VIII. p. 1201.

** En 1248. V. Hott. Spec. helv. Tig. p. 564.

décret de Fréderic, on créa, pour gouverner la république naissante, un conseil de trente-six membres, partagés en trois sections, dont chacune restoit en fonction pendant quatre mois. En 1336, la bourgeoisie, mécontente de la conduite arbitraire du conseil, et de la mauvaise administration des deniers de l'état, abolit cette forme de gouvernement, et à l'imitation de plusieurs villes d'Allemagne tous les habitans furent répartis en douze tribus, suivant les arts ou métiers qu'ils exerçoient; on en ajouta une treizième, qui comprenoit les nobles, les ecclésiastiques et ceux qui vivoient de leurs rentes. Chacune d'elles fournissoit un nombre déterminé de citoyens pour former un *petit conseil* de cinquante membres, et un *grand conseil* de deux-cents. On confia au premier le pouvoir exécutif; le dernier, revêtu du pouvoir législatif, étoit le représentant du souverain ou de l'assemblée générale, que, dans les tems ordinaires, l'on ne convoquoit que pour prêter

serment d'obéissance aux conseils*. Les auteurs de cette constitution ne songèrent pas sans doute à balancer habilement les différens pouvoirs de l'état; mais dans leur simplicité ils semblent avoir deviné d'avance ce qui convenoit au caractère de leurs descendans, puisque. ceux-ci conservèrent l'ouvrage de leurs ancêtres, presque sans altération pendant l'espace de cinq siècles**.

Les changemens opérés dans le gouvernement intérieur de Zurich n'influa pas sur ses rapports avec l'empire germanique, dont les chefs continuèrent à exercer leurs droits par le ministère d'un préfet impérial. Les priviléges accordés à la ville par plusieurs empereurs, réduisirent insensiblement à l'administration de la justice criminelle les attributions de cet officier; et enfin, en 1400, l'empereur Wenceslas permit au conseil

* J. C. Fuesslini Epit. Hist Helv. Ant. L. II. p. 115.

** Cette constitution fut renversée en 1798.

de faire remplir, par un de ses membres, les fonctions du préfet *. Depuis cette époque, Zurich jouit de tous les droits de souveraineté, mais son pouvoir ne s'étendoit pas encore au-delà de l'enceinte de ses murs. Ce n'est qu'au XV.e siècle que la ville se forma peu à peu un territoire, soit par des achats, soit par des conquêtes, soit en recevant au nombre de ses citoyens des nobles qui lui cédoient volontairement leurs droits seigneuriaux ; mais, jusqu'à l'époque de la réformation, les deux monastères dont nous avons parlé conservèrent leur jurisdiction particulière et maintinrent leur indépendance.

En fondant à Zurich un collége de chanoines, Charlemagne voulut y établir un foyer d'instruction qui pût éclairer ce pays, encore à moitié barbare. On sait que l'accroissement des lumières fut toujours l'objet favori de la sollicitude de ce grand prince ; malheureuse-

* Hott. Spec. Helv. Tig. p. 132.

ment l'impulsion qu'il donna à son siècle cessa avec sa vie ; après lui, la plupart de ses fondations dégénérèrent rapidement, et devinrent des refuges pour la paresse.

Pendant plus de quatre cents ans les chanoines de Zurich ne répondirent point aux intentions de leur fondateur. Ce n'est qu'au milieu du XIII.e siècle que les documens du chapitre font mention de la création d'un *Recteur,* chargé de régler tout ce qui avoit rapport aux écoles, *comme il le croiroit le plus convenable à la gloire de Dieu et à l'utilité de l'Eglise**. Dans le même tems, en 1259, le chapitre élut un *chantre* destiné à présider au chœur et à enseigner le chant ecclésiastique, qui faisoit alors une partie importante du culte. Conrad de Mure fut le premier revêtu de cet emploi. Ecrivain infatigable, il composa un grand nombre de livres en prose et en vers ; mais deux

* Hott. de origine scholæ Tig. p. 17.

de ses ouvrages seulement sont restés. L'un est un dictionnaire de noms propres destiné à faciliter l'intelligence des poètes anciens : histoire sacrée et profane, mythologie, légende, tout y est entassé sans discernement ; mais si cette compilation donne une idée peu favorable de la critique et du goût de son auteur, elle fait du moins honneur à son érudition. L'autre ouvrage de Conrad de Mure est un poème qui a pour objet l'éloge de l'empereur Rodolphe de Habsbourg ; il n'a de poétique que le mètre, et ne s'élève guère au-dessus des productions des moines de ce tems *.

Il ne semble pas que l'exemple de cet homme laborieux ait encouragé ses collégues à s'occuper de travaux littéraires ; après lui, un siècle et demi s'écoula sans qu'il parût d'ouvrage fait par aucun membre de l'église de Zurich. Cette inertie est amèrement déplorée par

* J. H. Hott. Bibl. Tig. p. 151.

Félix Malleolus qui, en 1450, occupa une des premières places dans le chapitre, et qui s'efforça de rendre ses connoissances utiles à ses concitoyens. Plein d'ardeur pour les sciences et les lettres, il ne put voir sans indignation l'ignorance et l'inactivité de ses collégues. La censure qu'il se permit à leur égard, ses diatribes contre les ordres mendians, ses satires contre les dépositaires infidèles de la justice, lui firent de violens ennemis. Ils parvinrent à le noircir auprès de l'évêque de Constance, qui le fit enlever de sa maison et jeter dans un cachot, d'où il ne sortit que pour être enfermé dans un couvent pour le reste de sa vie *. Parmi les nombreux ouvrages de théologie, de jurisprudence, d'histoire et de physique, de Félix Malleolus, on rencontre quelques pensées neuves et profondes au milieu d'un fatras d'idées absurdes et superstitieuses

* J. Hott. Helv. Kirch. II. p. 434.

qu'il faut attribuer à son siècle plutôt qu'à lui *.

La fin malheureuse de cet homme savant étoit faite pour détourner de la même carrière les hommes qui se sentoient capables de s'y distinguer. En effet, la dernière moitié du XV.e siècle fut aussi stérile que la première l'avoit été; les lettres restèrent à Zurich dans le même état d'abandon, et l'école de l'église collégiale, destinée à l'enseignement élémentaire des langues anciennes, demeura le seul établissement d'instruction. Vers les premières années du XVI.e siècle, quelques jeunes gens commencèrent à fréquenter des universités étrangères; et les connoissances qu'ils en rapportèrent aidèrent aux progrès de la réformation.

Le soin des ames étoit confié à un clergé tellement ignorant que les curés savoient à peine lire et écrire; la plupart d'entr'eux se bornoient à admi-

* Hott. Bibl. Tig. Art. Malleolus.

nistrer les sacremens, et laissoient la prédication et l'enseignement à des moines, qui avoient en vue les intérêts temporels de leurs couvens, bien plus que l'édification de leurs auditeurs. Les jalousies qui divisoient ces moines, leurs querelles, leurs excès et leurs vices scandalisoient les personnes pieuses; et les puérilités dont ils remplissoient leurs sermons, les rendoient ridicules aux yeux des hommes sensés.

Lorsque les ministres du culte ne possèdent ni les vertus ni les talens nécessaires pour remplir leur vocation avec dignité, l'avilissement dans lequel ils tombent détruit insensiblement le respect que l'on doit à la religion; car l'homme léger ou vicieux est toujours disposé à confondre dans le même sentiment de mépris, et celui qui enseigne une doctrine, et la doctrine elle-même. La religion étoit devenue un objet de dérision pour les uns, d'indifférence pour les autres; et le peuple ne connoissoit d'elle que ses pratiques extérieures. Ainsi

elle avoit cessé d'être un appui pour les moeurs, qui déjà n'avoient reçu que trop d'atteintes funestes. Les rapports multipliés avec les nations voisines, la contagion des mauvais exemples avoient fait disparoître l'ancienne sévérité. L'or répandu par les puissances qui briguoient l'alliance de la Suisse avoit fait connoître à ses habitans de nouvelles jouissances; ces jouissances, à leur tour, avoient excité de nouveaux désirs; et pour les satisfaire on se permettoit, sans scrupule, les moyens les plus coupables. L'envie, la mauvaise foi, l'insubordination dans les pauvres; la hauteur, l'insolence, la cupidité dans les riches, avoient remplacé les vertus d'autrefois; et la vénalité d'un grand nombre de magistrats, en privant le gouvernement de toute considération, menaçoit l'état de sa destruction prochaine*.

* Un auteur de ce tems assure qu'il y avoit en Suisse des magistrats qui recevoient de l'argent de trois ou quatre princes à la fois. Au reste, il

On voit par ces détails combien Zurich, à cette époque, avoit besoin de changemens. Les lettres demandoient un restaurateur; les gouvernés et les gouvernans, un censeur intrépide qui osât les rappeler à leurs devoirs réciproques; et la piété languissante, un orateur capable de la réchauffer et de lui rendre son influence sur les mœurs. La Providence sembloit avoir désigné Zwingle à remplir cette tâche : nous essaierons de montrer comment il s'en acquitta.

Peu de jours après son arrivée à Zurich, Zwingle fut appelé devant le chapitre pour être installé dans son nouvel emploi. Il annonça qu'il abandonneroit dans ses discours l'ordre des *leçons*

---

paroît qu'à cette époque les hommes en place avoient, à cet égard, des principes fort différens des nôtres. Le cardinal de Wolsey, dans le tems où il étoit ministre et favori de Henri VIII, recevoit à la fois une pension de Charles V et de François I. V. Robertson. Hist. de Charles-Quint. T. III. L. II.

dominicales,

dominicales *, et qu'il expliqueroit, sans interruption, les livres du Nouveau Testament, pour ſaire connoître à ses auditeurs tout le contenu de ce divin livre; il promit de n'avoir en vue dans ses sermons *que la gloire de Dieu, l'instruction et l'édification des fidèles* **. La plupart des membres du chapitre approuvèrent ce projet; quelques-uns cependant le regardèrent comme une innovation qui ne seroit pas sans conséquence. Zwingle répondit à leurs objections, « qu'il revenoit à l'usage de » l'Église primitive, usage conservé » jusqu'à Charlemagne; qu'il se servi- » roit de la méthode employée par les

* Les leçons dominicales sont des textes de l'Écriture prescrits pour chaque fête et chaque dimanche, et qui sont les mêmes toutes les années. Quelques écrivains en attribuent l'institution à Alcuin, précepteur de Charlemagne; d'autres à Paul Diacre. Dans les premiers siècles du christianisme, on expliquoit au peuple de suite les livres du N. T. sans s'astreindre à un choix particulier.

** Bull. Schw. Chr. T. III. A.

» Pères de l'Église dans leurs homé-
» lies, et qu'avec l'assistance divine il
» espéroit prêcher de manière à ce
» qu'aucun partisan de la vérité évan-
» gélique n'auroit lieu de se plaindre *.

En effet, le premier Janvier 1519, le jour même où il entroit dans sa trente-cinquième année, Zwingle prononça son premier sermon, en se conformant à ce qu'il avoit annoncé à ses supérieurs; et, depuis lors, il suivit constamment le même plan. La nouveauté de ce genre de prédication lui procura une foule d'auditeurs : la simple curiosité attiroit les uns, le désir de l'instruction et de l'édification animoit les autres. Zwingle profita de la première impression qu'il produisoit, et ne la laissa pas refroidir; il s'élevoit contre la superstition et l'hypocrisie; il insistoit sur la nécessité de l'amendement; il tonnoit contre l'oisiveté, l'intempérance, les excès du luxe; la passion pour les services étrangers; il

* Bull. l. c.

exhortoit les magistrats à rendre une justice impartiale, à protéger les veuves et les orphelins, et les conjuroit de conserver intacte la liberté helvétique, en fermant l'oreille aux insinuations séduisantes de l'ambition.

Malgré la sévérité de sa morale et la dépravation de son auditoire, il trouva pourtant des disciples dociles à sa voix. La vérité, dans la bouche d'un orateur zélé et sincère, se fait jour, même à travers les passions. Des magistrats, des membres du clergé, des hommes de toutes les classes, frappés de ses reproches, se sentoient par cela même attirés irrésistiblement à ses sermons, et rendoient grâce à Dieu de leur avoir envoyé ce *prédicateur de la vérité* *.

On doit croire que cette approbation n'étoit pas générale. Les gens attachés à leurs intérêts personnels, à leurs opinions, à leurs vices, ne pouvoient aimer un censeur aussi sévère, et s'efforçoient

---

* Bull Schw. Chr. T. III. B.

de le rendre odieux. Tantôt ils le dépeignoient comme un fourbe qui, par ses prédications hypocrites, tendoit à détruire le respect et la soumission des sujets envers leurs magistrats; tantôt ils le représentoient comme un fanatique dont l'orgueil effréné vouloit mettre ses rêves à la place des décisions de l'Église; tantôt ils le traitoient d'homme sans religion et sans mœurs, qui sapoit les fondemens de la piété et de la morale, et qui finiroit par bouleverser l'état si on ne se hâtoit de lui imposer silence. Ces clameurs ne purent ni intimider Zwingle, ni diminuer l'autorité qu'il s'étoit acquise, autorité qui se fit sentir à l'occasion d'un événement que nous allons rapporter.

En 1518, Léon X envoya en Suisse le franciscain Bernardin Samson, et lui confia le pouvoir d'absoudre de tout péché les chrétiens qui, par leurs dons pieux, aideroient à l'achèvement de la basilique de St. Pierre *. Cette commis-

* Pallavic. Hist. Conc. Trid. I. 19.

sion étoit difficile à exécuter. Chaque fois où les papes publioient des indulgences extraordinaires, ils éprouvoient une forte opposition de la part des évêques, des curés, des confesseurs, qui craignoient que ce ne fût une atteinte portée à leurs droits. Samson s'attendoit donc à une résistance opiniâtre; mais il possédoit assez d'adresse pour lever les obstacles qu'il rencontreroit. Dans les villes où il comptoit faire quelque séjour, il avoit la précaution de se concilier d'avance la faveur des personnes qui y jouissoient d'un grand crédit, et par ce moyen il préparoit les esprits à le recevoir comme le dispensateur des trésors de la grâce *. Les artifices de tout genre qu'il mettoit en œuvre réussirent, malgré l'impudence avec laquelle il s'acquittoit de son ministère, et qu'un seul trait peindra suffisamment. Pour écarter la foule importune des indigens qui se rassembloient autour de lui, toutes les fois où

* Hott. H. E. VI. 336.

il paroissoit en public, il faisoit crier à haute voix par ses serviteurs : *Laissez approcher d'abord les riches qui peuvent acheter le pardon de leurs péchés ; après les avoir satisfaits, on écoutera aussi les prières du pauvre**. A Berne, les portes lui furent fermées ; cependant, à force d'intrigues, il se les fit ouvrir : et aussitôt l'on vit des gens de tout état se procurer des indulgences à prix d'argent. Samson assuroit que la puissance du pape étoit illimitée dans le ciel et sur la terre ; qu'il pouvoit disposer de tous les trésors du sang de Jésus-Christ et des martyrs ; qu'il avoit le droit de remettre la coulpe et la peine ; et que le pécheur participoit à la grâce divine du moment où *le son de l'argent retentissoit dans le tronc destiné à le recevoir***. En vertu de ses pou-

* Bull. Schw. Chr. T. III. B. Bullinger observe cependant que ces expressions scandalisèrent les ames *honnêtes et pieuses*.

** J. J. Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 51.

voirs, le franciscain accordoit absolution plénière aux individus et aux communautés *; il pardonnoit non-seulement les péchés commis, mais encore les péchés à commettre ; il vendoit des bulles qui autorisoient leurs propriétaires à se choisir un confesseur, lequel pouvoit les relever de leurs vœux, les dispenser de l'exécution de leurs promesses, et même les absoudre du parjure **.

De Berne, Samson se rendit à Baden dans l'Argovie ; il y trouva encore de nombreux partisans; mais ce fut là que s'arrêtèrent les succès de sa mission. Dès que l'évêque de Constance apprit qu'un envoyé de Rome osoit publier des indulgences dans son diocèse, sans en avoir

* Le taux des absolutions individuelles étoit de six sols pour les pauvres, d'une couronne pour les riches. Celles pour les communautés étoient beaucoup plus chères. Jaques de Stein, seigneur bernois, donna un cheval de prix pour l'achat d'une absolution plénière pour ses ancêtres et pour les sujets de sa terre. Stetl. Chron. L. XI.

** Stetl. ib. — Hott. H. E. VII. 165.

obtenu son autorisation, il ordonna à tous les curés soumis à sa jurisdiction de lui fermer leurs églises; il exhorta en particulier Zwingle à soutenir les droits de son supérieur spirituel. Zwingle n'avoit pas attendu l'injonction de l'évêque pour éclairer l'esprit de ses paroissiens sur les indulgences. Ce trafic honteux le choquoit moins comme atteinte portée aux droits épiscopaux, qu'il ne le révoltoit comme affront fait au bon sens et à la saine raison; et c'est principalement sous ce rapport qu'il l'avoit combattu. Depuis l'arrivée de Samson en Suisse, Zwingle n'avoit cessé de répéter combien il trouvoit absurde et même impie, qu'on voulût établir une compensation entre l'or et le crime, et endormir les consciences dans une dangereuse sécurité. Ses exhortations et ses argumens produisirent une grande impression sur les Zurichois, et les engagèrent à fermer l'oreille aux séductions de l'adroit franciscain: Zwingle réussit même à faire partager ces dispositions aux députés

des treize cantons, qui se trouvoient alors réunis à Zurich. Cependant, Samson se rendit à Bremgarten, petite ville située à quatre lieues de Zurich. Il y fut accueilli par les magistrats, mais le curé Henri Bullinger lui représenta que ses pouvoirs n'étant pas munis de l'autorisation épiscopale, il ne pouvoit lui permettre l'entrée de son église. En vain Samson le menaça de la colère du pontife, et de celle des cantons, qui, disoit-il, l'avoient comblé d'honneurs; Bullinger ne fut ébranlé ni par ces paroles, ni par une excommunication en forme, lancée contre lui, et persista dans son refus *. Alors Samson continua

* L'histoire de cet ecclésiastique prouve qu'on n'exigeoit pas alors du clergé une grande régularité dans la conduite. Quoique prêtre et doyen d'un chapitre rural, il vivoit publiquement avec une femme dont il avoit cinq fils qui portoient son nom. Il les élevoit chez lui, et leur naissance illégitime ne nuisit pas à sa considération. Dans la suite il embrassa la réforme et se rendit à Zurich, où, à l'âge de soixante ans, il épousa la mère

sa route vers Zurich. L'opinion s'étoit déjà déclarée contre lui dans cette ville; mais comme il assuroit qu'il étoit chargé d'une mission particulière de la part du pape auprès des cantons, il fut admis à se présenter devant la diète. La fausseté du prétexte qu'il avoit employé ayant été découverte, la diète lui signifia l'ordre de sortir au plutôt de Zurich et de tout le territoire helvétique, et elle exigea de lui qu'il relevât le curé de Bremgarten de l'excommunication. Il y consentit, de peur qu'en cas de refus on ne voulût user de représailles et retenir l'argent qu'il avoit amassé; puis il se hâta de regagner l'Italie*. L'ivresse qu'il avoit excitée se dissipa; on rougit dans tous les cantons d'avoir été dupe de ses artifices, et la réputation de

---

de ses enfans. L'un d'eux est l'auteur de la chronique helvétique citée fréquemment dans cet ouvrage. Miscellanea. Tigur. II. Ausgabe. p. 4. Voy. aussi J. J. Hott. Helv. Kircheng. T. II. p. 851.

* Bull. Schw. Chr. T. III. B.

Zwingle reçut un nouvel accroissement de la résistance des Zurichois*.

Plusieurs écrivains ont regardé la querelle sur les indulgences comme la principale cause de la réforme, parce que c'est elle qui donna occasion à Zwingle et à Luther de s'élever publiquement contre la volonté du pape**. Cependant on a vu qu'avant l'arrivée de Samson en Suisse, Zwingle avoit senti la nécessité de réformer le culte, la discipline et les dogmes de l'Église; et lorsqu'on considère l'ensemble de son histoire, la résistance qu'il opposa à Samson paroît un fait isolé qui n'influa pas d'une manière directe sur les événemens postérieurs. Luther, de même que Zwingle,

---

* Sleidan. L. I. *sub finem.*

** « La vanité d'un Pape qui a voulu attacher » son nom à l'achèvement d'un monument immortel, et le choix qu'il fit d'un ordre de » religieux à l'exclusion d'un autre, telles sont » pourtant les causes premières, les véritables » causes du Luthéranisme. » Mercure de France. 1808. N. 353. p. 181.

n'eut besoin d'aucune impulsion particulière, et pour trouver l'origine de ses opinions, il faut de même remonter au-delà du moment où il parut sur la scène. La lecture du Nouveau Testament, que le hasard mit entre ses mains à l'âge de dix-huit ans *, lui inspira des doutes sur plusieurs dogmes de l'Église romaine; les œuvres de St. Augustin, qu'il étudioit assidument, le conduisirent à rejeter la doctrine de son siècle sur la justification du pécheur; et un voyage qu'il fit à Rome, en lui montrant de près l'immoralité qui régnoit autour du siége pontifical **, affoiblit son respect pour l'autorité du pape. Insensiblement les opinions de Luther changèrent, et l'influence du nouveau système qu'il se forma se fit sentir longtems avant la publication de ses fameuses thèses ***, dans les leçons qu'il donnoit à l'université de Wittenberg. La vente

* *M. Adami Vitæ Theol.* p. 103.
** *Ibid.* p. 105.
*** En 1517.

des indulgences lui fournit seulement l'occasion d'éclater ; mais la direction naturelle de ses idées l'auroit amené tôt ou tard à une rupture avec les partisans du pape, lors même que Tetzel * n'eût pas excité son indignation. Une révolution comme celle qui s'opéra dans le XVI.e siècle, ne sauroit tenir à un seul événement, ni dépendre d'un seul homme ; elle exige le concours d'une multitude de causes qui agissent longtems en silence et préparent les esprits à des changemens importans. Avant Luther et Zwingle, plusieurs théologiens tentèrent une réforme ; aucun ne réussit, parce qu'ils avoient essayé de guérir la maladie avant le moment de la crise. Tous payèrent leurs essais de leur liberté, de leur vie, ou du moins de leur repos ; mais les idées répandues par

* Jean Tetzel, dominicain, remplit en Allemagne la mission dont Samson avoit été chargé en Suisse. V. Seckendorf. *Hist. Lutheranismi. L. I. ad annum 1518.* — *M. Adami Vitæ Theol. Germ. p. 105.*

eux se conservèrent. C'étoient des semences qui n'attendoient qu'une saison propice pour éclore; c'étoit un feu caché que le moindre vent pouvoit allumer.

Si Bérenger, Arnaud de Brescia, Jean Wiclef, Jean Huss, Jérôme de Prague, succombèrent en voulant introduire des changemens dans l'Église, c'est que de leur tems l'ignorance étoit encore trop générale; on étoit accoutumé à suivre aveuglément la direction commune, et l'on refusoit d'écouter ceux qui indiquoient une route nouvelle; le clergé, intéressé à soutenir l'ancien système, jouissoit d'une influence assez grande pour arrêter dans son origine toutes les entreprises qui menaçoient ses priviléges, et l'autorité du St. Siége, étoit encore assez imposante pour écraser de son poids ceux qui osoient s'élever contre lui. Mais dans le cours des XIV.e et XV.e siècles, les obstacles qui, plus tôt, s'étoient opposés à une réforme, s'affoiblirent. La prospérité croissante des villes augmenta le nombre des citoyens

aisés qui avoient le loisir de s'occuper des lettres et l'ambition de s'y distinguer; et l'établissement de plusieurs nouvelles universités multiplia les moyens d'instruction. Tandis que le cercle des connoissances s'agrandissoit tous les jours, le clergé, livré à la paresse et au déréglement, perdoit sa considération, et se mettoit hors d'état de repousser les attaques de ses adversaires. La cour de Rome dont il s'appuyoit n'avoit plus elle-même cette autorité qu'elle possédoit autrefois, et les démêlés qui eurent lieu entre les papes et les conciles de Bâle et de Pise, familiarisèrent les esprits avec l'idée qu'il étoit permis, dans certains cas, de résister au vicaire de Jésus.

Il existoit donc diverses circonstances qui menaçoient de changer la masse des idées; mais leur action étoit lente et imperceptible. Dans la dernière moitié du XV.e siècle, deux grands événemens, la prise de Constantinople par les Ottomans et la découverte de l'Amérique,

accélérèrent tout-à-coup le mouvement général.

La prise de Constantinople, en soumettant cette ville à une nation ennemie des sciences, força les savans grecs à quitter leur pays. Plusieurs d'entr'eux trouvèrent un asile dans l'Italie, et y exercèrent une grande influence sur les lettres. Avant cette époque, la métaphysique d'Aristote, bien ou mal entendue, bien ou mal commentée, régnoit presque sans partage dans toutes les écoles; et cette espèce de monarchie universelle arrêtoit le progrès des lumières. Les Grecs fugitifs introduisirent en Italie la métaphysique de Platon; et élevant ainsi autel contre autel, ils prouvèrent ce qu'on n'avoit pas imaginé jusqu'alors, qu'il étoit possible d'avoir une opinion différente de l'opinion reçue. Ils portèrent de plus en Occident le goût et la connoissance des auteurs grecs et latins; l'indépendance d'esprit, empreinte dans les ouvrages de ces derniers, se communiqua à ceux qui les étudièrent, les ex-

cita

cita à la réflexion, les disposa à suivre une marche à eux; et l'on peut assurer que tous les hommes qui se distinguèrent alors par des vues neuves et grandes, par des idées lumineuses, ont été formés à l'école des anciens.

La découverte du nouveau monde servit aussi à faire sortir les peuples de l'Europe de leur long assoupissement, en ouvrant un vaste champ aux recherches des géographes, des physiciens, des naturalistes et des philosophes. L'exécution de cette entreprise, que l'on avoit regardée comme impraticable, donna un nouvel essor à l'esprit humain, et les découvertes faites dans le monde physique firent soupçonner qu'il en restoit d'autres également grandes à faire dans le monde moral. Cependant, ces deux événemens auroient eu des suites bien moins importantes sans l'invention de l'imprimerie, qui répandit si généralement le désir de tout examiner et de tout approfondir. Tant que l'instruction se borna à l'enseignement oral, les sa-

vans ne furent guères connus que de leurs écoliers. Pleins d'un respect servile, les disciples d'un homme célèbre respectoient comme un oracle chaque mot qu'il prononçoit ; et la grandeur même de sa réputation étouffoit le développement de leurs propres idées. Mais quand l'art typographique multiplia les pensées et les rendit, pour ainsi dire, portatives, alors les productions des hommes de génie se répandirent d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Chacun pût les juger et les examiner à loisir, sans être ébloui ni par le charme de l'élocution, ni par la présence de l'auteur. Les disputes sans doute devinrent plus fréquentes et plus vives; mais aussi du choc répété de tant d'opinions différentes sortirent une foule d'aperçus nouveaux.

Ainsi tout conspiroit au renouvellement des idées, tout tendoit vers un autre ordre de choses. Une inquiétude vague, un mécontentement sourd annonçoient l'approche d'un orage. Un

changement étoit inévitable, et si ni Luther ni Zwingle n'eussent entrepris la réforme, d'autres l'auroient entreprise à leur place, quoique peut-être avec moins de talent et moins d'énergie. Ces deux grands hommes ne furent que les orateurs de leurs contemporains, dont ils prononcèrent le vœu tacite; ils dirent les premiers ce que des milliers d'autres pensoient sans oser l'exprimer. Cette disposition générale des esprits sert à expliquer la réformation et la rapidité de ses progrès: un fait isolé peut en avoir hâté le moment, mais ne peut être considéré comme sa cause véritable.

A l'époque où Samson se rendit à Zurich, la diète helvétique y avoit été convoquée pour une délibération importante. Après la mort de Maximilien I.er, son petit-fils, Charles d'Autriche, roi d'Espagne, et François I.er, roi de France, aspirèrent également à la couronne impériale. Tous les deux s'adressèrent à la Confédération suisse, comme faisant partie de l'empire germanique,

et lui demandèrent d'appuyer leurs prétentions auprès des électeurs. Dans les discussions qui eurent lieu sur ce sujet, plusieurs membres de la diète furent d'avis qu'il ne falloit prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre des deux concurrens. C'étoit aussi l'opinion de Zwingle. Il désiroit qu'on gardât une neutralité exacte, et qu'on s'abstînt d'une démarche qui, sans influer sur la détermination des électeurs, pouvoit blesser celui des princes qui seroit frustré de ses espérances *; mais ses conseils ne furent pas écoutés, soit que l'adresse du cardinal de Sion, ambassadeur de l'empereur, l'emportât sur celle des envoyés françois, soit que le souvenir de la défaite de Marignan rendît les Suisses moins favorables à François I.er, on résolut d'écrire aux électeurs, pour les assurer que les cantons n'avoient aucune prédilection pour le roi de France, et qu'en qualité de fidèles membres de

* Bull. l. c.

l'Empire, ils désiroient voir sur le trône impérial un prince d'origine allemande. Dans cette lettre, le roi d'Espagne n'étoit pas nommé, mais il étoit indiqué de manière à ne pouvoir s'y méprendre. On connoît les raisons qui déterminèrent les électeurs à donner leurs suffrages à Charles *, et la longue animosité, née de la préférence qu'ils lui accordèrent sur son rival. Il ne paroît pas cependant que François I.er sût mauvais gré aux Suisses de leur démarche en faveur du roi d'Espagne.

Aussitôt que la guerre eut éclaté entre ces deux princes, ils envoyèrent des ambassadeurs à la ligue helvétique. Charles lui demanda de ne point embrasser le parti des François; il offroit de prendre à sa solde six mille Suisses, et de payer des subsides à chaque canton. François I.er, de son côté, tâcha d'effrayer les Suisses sur les vues de Charles-Quint; il fit valoir les services que la

---

* V. Robertson, Hist. de Charles-Quint.

France leur avoit rendus et pouvoit encore leur rendre, en les protégeant contre l'ambition de la maison d'Autriche. A ces raisons d'état les ambassadeurs du roi ajoutèrent des moyens de séduction, dont l'effet se fit sentir dans la prompte conclusion d'une alliance offensive et défensive avec la France; elle devoit subsister durant la vie de François I.er et trois ans après. Les deux parties contractantes promettoient de se garantir réciproquement leurs possessions envers et contre tous. On excepta seulement les puissances avec lesquelles on avoit déjà des traités, à moins qu'elles ne fussent les agresseurs, en quel cas l'exception devenoit nulle. Les cantons s'engageoient à fournir au roi six mille hommes de troupes à sa solde, et ils l'autorisoient, quand il seroit en guerre, à enrôler tous les volontaires qui se présenteroient, à en nommer les officiers, et à les mener partout où il lui plairoit. Les cantons renonçoient même au droit de rappeler leurs troupes, si ce n'est

lorsqu'ils seroient attaqués eux-mêmes par l'ennemi. Le roi, de son côté, promettoit de fournir un train d'artillerie à ses propres frais, ou des subsides. Il augmenta aussi ceux qu'il payoit à chaque canton*.

Ces conditions étoient toutes à l'avantage de François I.er; cependant la confédération y consentit sans hésiter. Zurich seule fit des objections contre divers articles du traité; ce canton rappela à ses alliés la perte éprouvée peu d'années auparavant à Marignan, la lettre écrite aux électeurs à l'occasion du choix d'un empereur, et les sentimens d'attachement qu'ils avoient témoignés pour Charles d'Autriche; leur refus récent de s'allier avec ce dernier prince, refus dont il auroit droit de se plaindre, si les Suisses contractoient, immédiatement après, une alliance avec un autre souverain; et enfin il proposa de garder la

---

* Cette alliance fut conclue à Lucerne au mois de mai 1521. *Bull. Schw. Chr.* T. III. B.

neutralité entre les puissances belligérantes. Ses représentations furent sans succès; loin de les écouter, les cantons envoyèrent une ambassade à Zurich, pour l'exhorter à ne pas séparer ses intérêts de ceux de ses alliés. Ils engagèrent même sous main les sujets de la ville à lui présenter des pétitions tendantes au même but*.

Pour prévenir l'effet de ces pratiques, le conseil de Zurich donna connoissance à toutes les communes de son territoire du traité conclu par les cantons avec la France; il publia en même tems une proclamation contenant les motifs qui l'empêchoient d'y accéder. « Nous vous » faisons ces ouvertures, » c'est ainsi que se termine la proclamation, « non » point parce que nous ne sommes pas » d'accord entre nous, ni parce que » nous sommes indécis sur le meilleur » parti à prendre; mais parce que nous » voulons savoir si nous pouvons comp-

* Bull. Schw. Chr. T. III. C.

» ter sur votre fidélité, quoiqu'il puisse
» arriver. Nous vous demandons en
» conséquence de vous assembler dans
» vos communes pour nous manifester
» ensuite vos intentions. Nous désirons
» que les vieillards et les pères de fa-
» mille pèsent mûrement leur réponse;
» que les jeunes gens les écoutent avec
» docilité, et que personne ne consulte
» ici son intérêt particulier; car l'affaire
» est grande, et ne regarde pas nous
» seuls qui vivons à présent, mais nos
» enfans, nos petits-enfans et tous nos
» descendans. Aussitôt que nous serons
» instruits de vos sentimens, nous dé-
» libérerons de nouveau, et nous don-
» nerons au roi de France une réponse
» telle que l'exige l'honneur de notre
» ville, votre prospérité et le repos du
» corps helvétique*. »

L'esprit des instructions données aux députés qu'on envoya dans les communes, et celui de la proclamation du

* Bull. l. c.

conseil, est tellement conforme aux principes politiques que Zwingle professoit hautement, qu'on est tenté de lui en attribuer la rédaction. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est évident que la prépondérance qu'obtint tout-à-coup la partie la plus sage et la plus désintéressée du conseil étoit due à l'éloquence du réformateur.

Presque toutes les communes du canton assurèrent le conseil de leur soumission et de leur fidélité, le conjurèrent de persister dans son refus, et l'exhortèrent à prononcer des peines sévères contre ceux qui se laisseroient corrompre. Dès qu'on connut à Zurich les sentimens des communes, le conseil répondit aux ambassadeurs du roi de France, qu'il s'en tiendroit au traité de Fribourg*, et qu'il n'entreroit pas dans l'alliance nouvelle; il pria les cantons

* Le traité de Fribourg entre la France et les Suisses, nommé la *Paix éternelle*, fut conclu en 1516.

de ne pas lui savoir mauvais gré d'une résolution qu'il croyoit salutaire, et les assura qu'il n'en rempliroit pas moins ses engagemens comme membre de la confédération. En même tems le conseil exigea de tous les citoyens le serment de n'accepter de pension d'aucun prince*.

Les promesses de l'ambassadeur françois, et les remontrances des cantons ayant été également infructueuses, les derniers en conçurent un violent mécontentement, et accusèrent les Zurichois de pencher pour le parti impérial. Leur haine tomba principalement sur Zwingle, à qui ils reprochoient d'avoir troublé l'harmonie du corps helvétique, en empêchant le canton de Zurich de se joindre à eux ; et leur animosité s'accrut des revers qu'ils éprouvèrent dans les campagnes entreprises pour François I.er

A cette époque, Zwingle perdit à Zu-

* Bull. Schw. Chr. T. III. D. Stetler's Chronik. 599.

rich même plusieurs de ses partisans, qui se retrouvèrent un zèle ardent pour leur ancienne croyance, quand, à l'instigation du réformateur, on leur eût ôté les moyens de s'enrichir aux dépens de leur patrie.

Peu de tems après la conclusion du traité de Lucerne avec la France, Léon X, en vertu d'une alliance faite avec les Suisses, en 1515, leur demanda des troupes pour défendre le territoire de l'Eglise *. Cependant, loin d'avoir rien à craindre de ses voisins, Léon X formoit lui-même des plans contr'eux. Il avoit d'abord négocié avec François I.er, pour expulser, de concert avec lui, les Espagnols du royaume de Naples; mais peu après il se ligua avec Charles-Quint, dans l'intention d'enlever aux François le Milanès, et de restituer au St. Siége Parme et Plaisance **. Cette dernière

* Hottingeri Methodus legendi. Hist. Helv. p. 502.

** Roberts. Hist. de Charles-Quint. V. III. L. II.

convention resta secrète, et le cardinal de Sion, chargé de la demande du pape auprès des Suisses, ne parla que de la défense de l'état pontifical. Il représenta aux cantons, dans plusieurs diètes assemblées successivement à Zurich et à Lucerne, que leurs engagemens avec le pape étoient antérieurs à ceux qu'ils avoient contractés avec la France, et que par cette raison ils devoient leur être préférés. Les ambassadeurs de François I.er, d'un autre côté, insistoient sur l'exécution du traité nouvellement conclu. En vain ils pressèrent Zurich d'entrer dans l'alliance de Lucerne, ou de permettre au moins à ses sujets de s'enrôler sous les drapeaux françois; ils ne purent y parvenir. Ils réussirent mieux auprès des autres cantons: sans entrer dans aucune discussion avec le légat, ceux-ci lui donnèrent une réponse négative, et accordèrent au roi de France le secours promis de six mille hommes *. A

* Bull. Schw. Chr. T. III. E.

Zurich les avis étoient partagés; les partisans de Zwingle vouloient qu'on renonçât à l'alliance du pape; mais les militaires, qui se voyoient à regret privés de leur carrière, demandoient que l'on tînt les engagemens pris avec le souverain pontife. Après de vives discussions, le conseil décida enfin d'accorder au pape trois mille hommes, qui ne serviroient qu'à la défense du territoire de l'Église. A peine ces troupes furent-elles arrivées dans les Grisons, que les autres cantons informèrent celui de Zurich de l'intention où étoit le cardinal, d'attaquer le Milanès. Cet avis engagea le conseil à réitérer à ses soldats l'ordre formel de ne marcher ni contre Milan ni contre le roi de France, mais de se rendre directement dans l'état romain. Le corps des Zurichois continua donc sa route; il força le passage de l'Adda, et opéra sa jonction avec les armées réunies du pape et de l'empereur, commandées par le cardinal Julien de Médicis, par Prosper Colonne et par le marquis de Pescaire.

On employa les offres, les promesses, les dons, pour engager les officiers et les soldats à s'avancer sur le Milanès. Quelques-uns succombèrent à la séduction ; mais le chef des Zurichois répondit : « Les tentes de votre camp, et ce » qu'elles contiennent, seroient d'or » pur, que nous les refuserions, si pour » les obtenir il falloit désobéir à nos » magistrats et violer notre serment*. » Ne pouvant vaincre cette noble résistance, les généraux du pape dirigèrent le contingent de Zurich sur Reggio ; dans la suite, il concourut à la reprise de Parme et de Plaisance.

Pendant ce tems, l'armée réunie remporta de grands avantages sur le maréchal de Lautrec, qui commandoit les François et les Suisses ; elle les força à la retraite et s'empara de tout le Milanès. Les soldats des douze cantons rentrèrent dans leurs foyers ; aigris par les revers qu'ils venoient d'éprouver, ils en accu-

* Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 68.

sèrent Zurich. Il résulta de ces reproches une fermentation si violente, que ce canton se croyant menacé d'une attaque de la part de ses alliés, rappela subitement ses troupes *; elles quittèrent Plaisance peu de semaines après la mort de Léon X, qui arriva au mois de décembre 1521.

Il faut dater de l'époque de cette campagne l'animosité des autres cantons contre celui de Zurich; elle se dirigea principalement sur Zwingle, comme le chef des partisans de la neutralité. On oublia qu'il avoit déconseillé de secourir le pape; on ne se rappela que son opposition constante à la nouvelle alliance avec la France; et l'on confondit dans la même haine ses principes politiques et ses opinions religieuses.

Dès le commencement de l'année 1522, le maréchal de Lautrec assembla une nouvelle armée pour reprendre le Milanès, et obtint de nouveaux secours

* Bull. Schw. Chr. T. III. E.

de

de la part des douze cantons. L'empereur et les cardinaux qui, pendant la vacance du St. Siége, se trouvoient à la tête des affaires, pressoient de leur côté le canton de Zurich de leur fournir des troupes ; mais celui-ci, se voyant libéré de tout engagement par la mort de Léon X, refusa de prendre part à la guerre, et persista dans la résolution où il étoit d'éviter tout ce qui pouvoit indisposer ses alliés contre lui *.

La guerre traînoit en longueur ; les Suisses, mécontens de ne point recevoir de solde, et impatiens de l'inactivité où les retenoit le maréchal de Lautrec, le forcèrent à attaquer les Impériaux, retranchés près de Bicoque, à quatre milles de Pavie. Leur courage accoutumé ne servit qu'à augmenter leur perte ; malgré leurs efforts ils ne purent s'emparer des retranchemens ennemis **. A la suite de cette bataille, Lautrec fut

* Bull. l. c.

** Bull. l. c.

obligé d'évacuer entièrement le Milanès, et d'abandonner tout ce que François I.er possédoit en Italie *. Les Suisses retournèrent chez eux, encore plus humiliés et plus maltraités que dans la campagne précédente. Ce nouveau revers produisit sur le canton de Schwitz un effet semblable à celui que les pertes antérieures avoient produit sur le canton de Zurich. Dans l'assemblée générale ** de Schwitz, la proposition fut faite de renoncer à toutes les alliances, et Zwingle saisit ce moment pour adresser aux habitans de Schwitz une exhortation qui les engageoit à prendre ce parti. Il attribue au relâchement de la piété les troubles qui, depuis quelque tems, divisoient les cantons; il ajoute ensuite: « Loin de rapporter vos victoires au » Dieu des armées, ainsi que faisoient » vos ancêtres, vous vous énorgueillis- » sez de vos succès, et vous vous croyez

* Roberts. Hist. de Charles-Quint. T. III. L. II.
** Landsgemeinde.

» invincibles. Dans les guerres où vous
» entraîne votre vanité, vos soldats se
» permettent des excès qui attireront
» un jour sur vous la colère divine.
» Supposez-vous en proie aux mêmes
» calamités que vous avez fait tomber
» plus d'une fois sur les nations voisines.
» Que diriez-vous, si vous voyiez des
» mercenaires, sans être provoqués par
» aucune offense, envahir les frontières
» de votre patrie, dévaster vos champs,
» détruire vos moissons, incendier vos
» demeures? Si vous les voyiez enlever
» vos troupeaux, piller vos maisons,
» massacrer vos fils armés pour votre
» défense, outrager vos filles, fouler
» aux pieds vos femmes suppliantes, et
» égorger vos pères, sans pitié pour leurs
» cheveux blancs; vous croiriez sans
» doute que Dieu devroit exterminer,
» par un prompt châtiment, ces hommes
» barbares; et si vous les voyiez impu-
» nis, peut-être blasphèmeriez-vous
» contre la justice trop lente du Maître
» de l'Univers. Et cependant, aveugles

» que vous êtes, c'est ainsi que vous » agissez souvent, sous prétexte de je » ne sais quel droit de guerre. *C'est* » *Dieu*, dites-vous pour vous justifier, » *c'est Dieu qui envoie les calamités* » *de la guerre aux peuples qui ont* » *mérité son courroux.* — Oui, sans » doute, les guerres sont nécessaires » pour punir les crimes du monde; » mais malheur aux hommes par qui » elles viennent. Dieu se sert des mé- » chans pour châtier les méchans. — » Ne m'objectez pas qu'il faut réduire » les rebelles à l'obéissance : je sais » qu'on doit employer les armes contre » ceux qui bravent les lois; mais le ser- » vice d'un mercenaire payé pour atta- » quer des hommes innocens, pour dé- » vaster leurs champs, détruire leurs » villes et menacer leur vie, qu'a-t-il » de commun avec les droits incontes- » tables d'un pouvoir légitime?

» Pour justifier les alliances que nous » avons contractées successivement avec » plusieurs souverains, on prétend que

» la stérilité de notre sol nous rend » nécessaires les subsides de nos voi- » sins. Il est vrai que les ressources de » notre pays ne peuvent suffire au luxe » qui s'est introduit dans nos monta- » gnes ; mais si, contens du sort que » Dieu nous a accordé, nous voulions » demeurer dans la simplicité de nos » ancêtres, nous n'aurions besoin ni de » subsides, ni de ces vaines apologies.

» Vous parlerai-je des effets funestes » que nos guerres produisent tous les » jours parmi nous ? de la violation » continuelle de la justice, du mépris » des lois, de l'insubordination portée » à tel point, qu'à peine trouve-t-on » un citoyen qui respecte ses magistrats ? » Vous parlerai-je de la corruption des » mœurs que nos guerriers rapportent » dans leurs foyers ; de la jalousie et de » l'envie, compagnes inséparables des » faveurs dont nos voisins paient le sang » de nos enfans ; des désordres enfin » qui en résultent et qui exposent aux » plus grands dangers l'indépendance » de notre commune patrie ?

» Ah! si vous avez encore soin de » votre ancienne gloire; si vous vous » souvenez encore de vos ancêtres et » des périls qu'ils ont bravés pour la dé» fense de leur liberté; si le salut de la » patrie vous est cher, repoussez les » funestes dons de quelques princes » ambitieux; repoussez-les, tandis qu'il » en est tems encore; ne vous laissez » pas tromper par les promesses des » uns, ne vous laissez point effrayer » par les menaces des autres. Imitez » vos alliés de Zurich qui, par des » lois sages et sévères, ont arrêté les » débordemens de l'ambition. Si vous » vous joignez à eux, bientôt la Suisse » entière suivra votre exemple et revien» dra à la conduite sage et modérée de » ses aïeux *. »

---

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 154. seq. L'exhortation de Zwingle est datée du 14 mai 1522.—En blâmant sans restriction l'usage qu'avoient les Suisses d'entrer au service des puissances étrangères, Zwingle montra qu'il envisageoit la question en moraliste plutôt qu'en homme d'état. Le réformateur, alar-

La courageuse franchise de Zwingle ne déplut point aux habitans du canton de Schwitz; ils chargèrent leur secrétaire d'état de lui adresser une réponse pleine d'expressions affectueuses *, et, peu de tems après, l'assemblée générale de Schwitz fit une loi pour abolir toute alliance et tout subside durant vingt-cinq ans.

Pendant ces événemens politiques,

---

mé du spectacle des maux que causoient le grand nombre, la licence et l'extrême désordre des engagemens militaires d'alors, crut qu'il falloit y renoncer entièrement, si l'on vouloit sauver la patrie. Ses inquiétudes sur l'avenir ne lui permirent pas de voir qu'il étoit possible de remédier à l'abus sans abolir l'usage; elles l'empêchèrent de considérer, qu'une nation devenue indépendante par le courage de ses ancêtres, avoit besoin de conserver sa réputation militaire; et que, voulant maintenir la paix avec ses voisins, elle ne pouvoit entretenir les vertus guerrières dans ses citoyens, qu'en favorisant, par de sages capitulations, le penchant naturel de la jeunesse, à vouer un certain nombre d'années au métier des armes.

* Hott. H. E. T. VI. p. 359

Zwingle continuoit la prédication de sa doctrine; sans se livrer à un zèle inconsidéré il préparoit les esprits aux réformes qu'il désiroit amener. Dans un de ses premiers ouvrages il parle en ces mots de la méthode qu'il suivit: « A mon
» arrivée à Zurich je commençai à ex-
» pliquer l'Évangile selon St. Matthieu.
» J'y ajoutai l'explication des Actes
» des Apôtres, pour montrer à mes
» auditeurs comment l'Évangile s'é-
» toit répandu. Ensuite je passai à la
» première Epître de St. Paul à Timo-
» thée, qui contient, pour ainsi dire,
» la règle de la conduite d'un vrai chré-
» tien. M'étant aperçu que de faux doc-
» teurs enseignoient quelques erreurs
» relativement à la doctrine de la foi,
» j'interprétai l'épître aux Galates; j'y
» fis succéder l'explication des deux
» épîtres de St. Pierre, pour prouver
» aux détracteurs de St. Paul que le
» même esprit avoit animé ces deux
» Apôtres. Enfin, j'arrivai à l'épître des
» Hébreux, qui fait connoître dans

» toute son étendue le bienfait de la » mission de Jésus-Christ. — Dans mes » sermons, ajoute-t-il, je n'ai employé » ni détours, ni insinuations adroites, » ni exhortations captieuses; c'est par » le langage le plus simple que j'ai » tâché d'ouvrir à chacun les yeux sur » sa plaie, ainsi que Jésus en a donné » l'exemple *. »

Les nouvelles idées que Zwingle suggéra à ses auditeurs, agirent sur leur esprit et diminuèrent insensiblement le respect qu'on avoit pour de certains règlemens de la discipline ecclésiastique. En 1522, quelques individus se permirent de rompre le carême, sans avoir obtenu de dispense. Les coupables furent dénoncés au magistrat, qui les fit mettre en prison et refusa d'écouter leur justification. Zwingle entreprit la défense du principe d'après lequel ils s'étoient conduit, et publia dans cette intention un traité sur l'*observation du*

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 132.

carême. Il y cite plusieurs passages du Nouveau Testament, pour prouver que le genre de nourriture est une chose indifférente en elle-même, et que tous les jours sont également sacrés pour le chrétien. Sans proscrire absolument les jeûnes, il vouloit laisser à chacun sa liberté. Il traite de ridicule l'opinion, qu'il y a du mérite à s'abstenir des alimens habituels pour les remplacer par un autre genre de nourriture. Une abstinence réelle, dit-il, peut avoir quelques avantages pour le citadin vivant dans les plaisirs et dans les délices; elle est inutile à l'artisan et au laboureur, qui trouvent dans les travaux pénibles de leur état *des moyens suffisans pour mortifier la chair.* Les Pères de l'Église dont on invoque l'autorité, n'ont pas connu nos lois sur le carême, et plusieurs peuples chrétiens ne les ont jamais adoptées. C'est à Rome qu'elles furent inventées pour créer au St. Siége une nouvelle branche de revenus. — Zwingle termina en priant les savans versés dans

l'Écriture, de le réfuter, s'ils jugeoient *qu'il avoit fait violence au sens de l'Evangile* *.

Cet ouvrage, le premier que Zwingle ait livré à l'impression, irrita de nouveau ses adversaires contre lui. Ils représentèrent à l'évêque de Constance la nécessité de s'opposer à une doctrine qui mineroit peu à peu l'autorité épiscopale et pontificale. Les progrès rapides des opinions de Luther en Allemagne, faisoient craindre, disoient-ils, que l'incendie ne se communiquât à la Suisse, si l'on n'y portoit un prompt remède. Cette crainte détermina l'évêque Hugues de Landenberg à adresser aux prêtres et aux laïques de son diocèse un mandement dans lequel il déploroit en termes généraux les dissensions excitées par quelques esprits turbulens, et exhortoit son troupeau à ne point se séparer de l'Église. En même tems il écrivit au conseil de Zurich pour l'engager à ne pas permettre

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 324. seq.

qu'on enfreignît les anciennes ordonnances de l'Église, ni qu'on les blâmât publiquement. Sans nommer Zwingle il l'indiquoit assez pour qu'il fût impossible de s'y méprendre; mais cette insinuation manqua son effet. Pour toute réponse, le conseil pria l'évêque d'assembler les prélats et les théologiens de son évêché, et d'examiner avec eux quelle étoit la véritable source des dissensions dont il se plaignoit. C'étoit là, suivant l'avis du conseil, le seul moyen de *faire cesser la diversité de la prédication, qui jetoit les fidèles dans une incertitude pénible et dangereuse**. Cette réponse ne satisfit point l'évêque. Il redoutoit un examen quelconque et ne se croyoit pas juge compétent pour décider; son intention avoit été seulement d'imposer silence à Zwingle. Ayant manqué son but auprès du conseil, il fit une tentative auprès du chapitre duquel Zwingle dépendoit plus particulière-

* Bull. Schw. Chr. T. III. F.

ment. Il lui écrivit pour se plaindre de *certains novateurs* qui, dans leur fol orgueil prétendoient réformer l'Église. « Gardez-vous, disoit-il aux membres » du chapitre, de considérer comme » moyen de guérison, ce qui est un » poison détestable; gardez-vous d'em- » brasser la perdition au lieu du salut. » Repoussez ces opinions dangereuses, » condamnées par les chefs de la chré- » tienté *; ne permettez pas qu'on les » prêche chez vous, ni qu'on les dis- » cute en secret ou publiquement; » maintenez-vous dans la doctrine et » dans les coutumes de l'Église, jus- » qu'à ce que ceux à qui il appartient » s'assemblent et statuent là-dessus **.

Zwingle ne put se dissimuler que cette lettre étoit dirigée contre lui; il demanda au chapitre la permission d'y

---

* A cette époque, les opinions de Luther avoient été condamnées comme hérétiques par l'empereur et par le pape.

** Bull. l. c.

répondre, et composa un traité dans lequel il établit : *que l'Evangile seul est une autorité irrécusable, à laquelle il faut recourir pour terminer toutes les incertitudes et décider toutes les disputes ; et que les décisions de l'Eglise ne peuvent être obligatoires qu'autant qu'elles sont fondées sur l'Evangile**.

Ce principe n'auroit jamais dû être oublié ; cependant il le fut. La sublime simplicité d'une doctrine qui guide l'esprit par le sentiment ne put suffire longtems aux disciples de Christ. On voulut tout expliquer, tout définir. De là cette foule d'opinions, souvent très-bizarres qui, dès les premiers siècles du christianisme, excitèrent des disputes si violentes. Pour concilier les esprits et ramener la paix, les chefs des différentes Églises se réunissoient ordinairement en conciles provinciaux et généraux ; mais au lieu de détruire le mal dans sa racine,

---

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 128.

en déclarant étrangère à la religion toute subtilité métaphysique, le plus souvent ces conciles s'imaginoient pouvoir terrasser une hérésie par une définition inintelligible, qui, à son tour, devenoit une source de nouvelles hérésies. Il étoit d'usage de placer le Nouveau Testament sur un autel au milieu des assemblées du clergé, pour indiquer que le code sacré des chrétiens devoit servir de règle à leurs jugemens; mais cet usage dégénéra en une vaine cérémonie, et les juges consultèrent leurs intérêts personnels ou leurs passions, et non pas l'Évangile. Quand les évêques de Rome commencèrent à s'élever au-dessus de leurs collègues et à jeter les fondemens de leur puissance temporelle, ils sentirent que l'Évangile ne favorisoit pas leurs prétentions, mais qu'ils pouvoient tirer de grands avantages des décisions données par leurs prédécesseurs. En conséquence ils rassemblèrent ces décisions en corps de doctrine; ils leur assignèrent même des dates fort antérieures aux véritables, afin

de leur donner le vernis de l'antiquité. De là sortit une législation particulière, connue sous le nom de *Droit canon.* C'étoit au droit canon que l'on avoit recours pour juger en dernier ressort les matières de religion. L'Écriture sainte, ignorée ou mal interprétée, perdit à tel point son crédit, que l'on cria à l'innovation, quand les réformateurs voulurent le lui rendre. Peut-être leur eût-on fait des concessions importantes, s'ils avoient voulu accorder à l'Église, ou plutôt au souverain pontife, le droit de commenter à son gré les oracles divins; mais ils ne croyoient pas qu'il fût permis de transiger sur un point aussi important, et l'autorité suprême, dans tout ce qui touchoit la foi, leur paroissoit appartenir sans partage aux écrits des premiers disciples du Sauveur. Voici comment Zwingle s'exprime à cet égard dans le traité dont nous parlons:

« Lorsque pour vous justifier vous » élevez les traditions humaines au- » dessus de l'Évangile, vous en appelez

à

» à un saint homme qui dit : *Si l'Eglise*
» *n'avoit pas approuvé l'Evangile,*
» *je n'y croirois pas ;* mais quand vous
» voudrez être sincères, vous avouerez
» qu'il y a de la témérité ou du moins
» de l'imprudence dans ce propos de
» St. Augustin. — La parole divine n'a
» pas besoin de la sanction des hommes :
» les Pères de l'Église eux-mêmes n'ont
» fait autre chose que rejeter les Évan-
» giles apocryphes, c'est-à-dire ceux
» dont les auteurs étoient inconnus
» ou supposés ; et nous aussi, nous
» ne voulons que purger le christia-
» nisme de ce qui lui est étranger, le
» délivrer de la captivité dans laquelle
» le tiennent ses ennemis, et recreuser
» les citernes d'eau vive que ceux-ci
» ont comblées *.

» Vous défendez les traditions hu-
» maines en assurant que les écrits des
» premiers disciples de Jésus ne conte-
» noient pas tout ce qui est nécessaire

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 230.

» au salut; et vous citez à l'appui de » votre opinion ce passage : *j'ai à vous* » *dire encore plusieurs choses, mais* » *vous ne pouvez pas les porter main-* » *tenant* *. — Considérez cependant, » que Jésus parle aux Apôtres, non à » un Thomas d'Aquin, à un Scotus, » à un Bartholus, à un Baldus, que » vous élevez au rang de législateurs » suprêmes. Quand Jésus ajoute, im- » médiatement après : *lorsque l'esprit* » *de vérité sera venu, il vous con-* » *duira en toute vérité;* c'est en- » core aux Apôtres qu'il s'adresse, et » non à des hommes faits pour être » appelés disciples d'Aristote, plutôt » que disciples du Christ. Si ces fa- » meux docteurs ont ajouté à la doc- » trine évangélique ce qui lui manquoit, » il faut convenir alors que nos aïeux » la possédoient imparfaite, que les » Apôtres nous l'ont transmise impar- » faite; que Jésus-Christ, le fils de Dieu,

* St. Jean. ch. XVI. ℣ 12.

» l'a enseignée imparfaite. Quelles pa-
» roles blasphématoires ! Et pourtant
» ceux qui égalent ou préfèrent à la loi
» divine les traditions humaines, ou
» qui prétendent qu'elles sont néces-
» saires au salut, ne disent pas autre
» chose ! Si enfin on ne peut être sauvé
» sans de certains décrets des conciles,
» ni les Apôtres, ni les premiers chré-
» tiens n'ont été sauvés, puisqu'ils ne
» connoissoient pas ces décrets. Voyez
» jusqu'où vous vous égarez*.

» Vous défendez toutes vos cérémo-
» nies, comme si elles étoient néces-
» saires à la religion ; et pourtant elle
» exerçoit un empire bien plus illimité
» sur les cœurs, lorsque la lecture des
» livres saints, la prière et les exhorta-
» tions mutuelles formoient seules le
» culte des fidèles. — Vous m'accusez
» de renverser l'état, parce que je cen-
» sure hautement les vices du clergé. —
» Il n'est personne qui respecte plus

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 137.

» que moi les ministres de la religion,
» lorsqu'ils l'enseignent dans toute sa
» pureté et la pratiquent avec simpli-
» cité; mais je ne puis contenir mon
» indignation lorsque je vois des pas-
» teurs qui, par leur conduite, sem-
» blent dire à leur troupeau : *Nous*
» *sommes des élus, vous des pro-*
» *fanes; nous sommes des hommes*
» *éclairés, vous des ignorans; il*
» *nous est permis de vivre dans l'oi-*
» *siveté, vous devez manger votre*
» *pain à la sueur de votre front; vous*
» *devez vous abstenir de tout péché,*
» *tandis que nous nous livrerons im-*
» *punément à tous les excès; vous*
» *défendrez l'état au péril de votre*
» *vie, la religion nous défend d'ex-*
» *poser la nôtre.* — Je vais vous ap-
» prendre maintenant quel est le chris-
» tianisme que je professe et que vous
» cherchez à rendre suspect. Il com-
» mande à chacun d'obéir aux lois et
» de respecter les magistrats; de payer
» tribut et impositions à qui il appar-

» tient ; de ne rivaliser qu'en bienfai-
» sance ; d'user de support, de soula-
» ger le pauvre ; de partager les peines
» du prochain ; de regarder tous les
» hommes comme des frères ; il veut
» enfin que le chrétien n'attende son
» salut que de Dieu et de Jésus-Christ,
» son fils unique, notre maître et notre
» Sauveur, qui donne la vie éternelle
» à ceux qui croient en lui. Tels sont
» les principes dont je ne me suis jamais
» écarté dans ma prédication*. »

Pendant que Zwingle composoit ce Traité, l'évêque de Constance demandoit à la diète helvétique, assemblée à Baden, de l'aider à contenir ses diocésains dans l'obéissance. Les députés accueillirent sa demande, et ordonnèrent l'arrestation du pasteur d'un petit village près de Baden, qui étoit accusé de prêcher la *nouvelle doctrine*. Ils l'examinèrent et le firent conduire à

* *Ibid.* S. 144. Ce traité fut publié le 22 août 1522.

Constance, comme convaincu d'hérésie*. Cet exemple fut le premier en Suisse, de mesures violentes exercées contre les partisans de la réforme : l'impulsion une fois donnée, le clergé eut soin de l'entretenir.

De ce moment, Zwingle prévit les obstacles que les chefs des cantons opposeroient à la réformation. Dans les petits états, les gouvernés sont continuellement en présence des gouvernans, et rien ne peut échapper aux regards de ces derniers. Il falloit, pour réussir, se concilier la faveur des gouvernemens suisses : le réformateur leur adressa donc, en son nom et au nom de ses amis, un précis de sa doctrine, et il y joignit la prière *de laisser libre la prédication de l'Evangile* **.

---

* Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 103.

** Dans le langage des Réformés de ce tems, *prêcher l'Évangile* signifioit prêcher dans le sens de Zwingle et de Luther, qui avoient ramené le christianisme à sa pureté primitive.

» En nous accordant cette liberté, ne
» craignez rien, dit-il; il y a des signes
» certains auquel chacun peut recon-
» noître les prédicateurs véritablement
» évangéliques. Celui qui, en négligeant
» son intérêt personnel, n'épargne ni
» soins, ni travaux pour faire connoître
» et révérer la volonté de Dieu; pour
» ramener les pécheurs à la repentance
» et donner des consolations aux affligés,
» celui-là est d'accord avec Christ. Mais
» quand vous voyez des docteurs pré-
» senter tous les jours à la vénération
» du peuple de nouveaux saints, dont il
» faut gagner la faveur par des offrandes;
» quand ces docteurs vantent sans cesse
» l'étendue du pouvoir sacerdotal, et la
» puissance du pape, croyez qu'ils songent
» beaucoup plus à leurs richesses qu'au
» soin des ames confiées à leur conduite.
» Si de tels hommes vous conseillent
» d'arrêter la prédication de l'Évangile
» par des décrets publics, fermez l'oreille
» à leurs insinuations, et soyez sûr que
» leur but est d'empêcher qu'on n'at-

» tente à leurs bénéfices et à leurs
» honneurs : dites que *cette œuvre ;*
» si elle vient des hommes, se détruira
» d'elle-même; mais que, si elle vient
» de Dieu, en vain toutes les puissances
» de la terre se ligueroient contr'elle *. »

Zwingle parle ensuite de l'immoralité qui régnoit parmi les membres du clergé, et l'attribue principalement au célibat des prêtres. A l'époque de la réformation, dans tous les pays qui reconnoissoient la suprématie du siége de Rome, le mariage étoit interdit aux ecclésiastiques; mais on regardoit cette défense comme un règlement de discipline, que l'Église pouvoit établir ou révoquer à son gré. Déjà au second siècle de l'ère chrétienne, le célibat fut présenté comme le suprême degré de perfection, et comme une abstinence méritoire aux yeux de la divinité. Cette idée prit naissance en Egypte dans l'imagination ar-

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 112.

dente des anachorètes de ce pays*, et l'institution des couvens servit à l'accréditer. Il étoit permis cependant aux membres du clergé de se marier; mais les ecclésiastiques célibataires jouissoient auprès du peuple d'une plus grande considération, parce qu'il les croyoit moins soumis à l'influence des *puissances de l'enfer* **. Au concile de Nicée, en 325, on mit en question si l'on ordonneroit aux prêtres un célibat perpétuel; mais plusieurs prélats s'opposèrent à cette loi. Dans les siècles suivans, la même question fut souvent agitée, et chacun la décidoit d'une manière analogue à ses sentimens et à son caractère, l'Église n'ayant rien prononcé de positif à cet égard. La réputation de sainteté qu'obtinrent les moines, obligés au célibat par leurs vœux, força, pour ainsi dire, les prêtres séculiers à imiter leur exemple. D'ailleurs, beaucoup d'in-

---

* Mosheim. Hist. Ecclés. P. II. Ch. III. §. 14.

** *Id.* P. II. Ch. II. §. 6.

dividus embrassoient l'état ecclésiastique dans un âge avancé; beaucoup d'autres, en entrant dans cet état, s'imposoient, comme expiation de leur vie passée, une abstinence volontaire. Vers le XI.e siècle ces causes réunies diminuèrent considérablement le nombre des prêtres mariés; mais ceux qui restoient célibataires se dédommageoient par des liaisons qui, pour être illégitimes, n'en étoient pas moins publiques. Sous Grégoire VII, le désordre parvint au plus haut degré: ce pontife, en y portant remède, fit servir la réforme des moeurs à l'agrandissement du St. Siége. Un concile assemblé par lui ordonna aux ecclésiastiques mariés de se séparer de leurs femmes, aux prêtres concubinaires de renvoyer leurs concubines *. Le pape, inexorable aux prières, aux plaintes, aux injures, déclara indignes de la prêtrise ceux qui refusoient de se soumettre au décret du concile, et défendit aux

* Mosh. Hist. Ecclés. P. II. Ch. II. §§ 12 et seq.

laïques d'entendre la messe d'un prêtre marié. Le caractère et la conduite de Grégoire VII permettent de supposer qu'il prévit les avantages que le St. Siége retireroit du célibat du clergé. Toutes les démarches de ce pape, auquel on ne peut contester de grands talens, tendoient à affranchir l'Église du pouvoir séculier. Il espéroit y réussir en brisant les liens qui attachoient le clergé à sa patrie, en rendant les prêtres étrangers aux affections domestiques, et en les plaçant, pour ainsi dire, en dehors de la société où ils vivoient.

Le décret sur le célibat fut exécuté dans les divers états de l'Europe, avec une rigueur proportionnée à l'influence que Grégoire VII y exerçoit; cependant les papes et les conciles n'auroient pas réussi à abolir les anciens usages, si l'on n'eût privé les enfans des prêtres de la succession de leurs pères, et si on ne les eût déclarés inhabiles à posséder des bénéfices ecclésiastiques. La sévérité de ces lois fit disparoître peu à peu les ma-

riages légitimes parmi le clergé; elle multiplia les liaisons temporaires, tolérées par les évêques, au moyen d'une amende pécuniaire, et autorisées par les magistrats comme sauvegarde contre des désordres plus fâcheux encore *. Plusieurs conciles firent des règlemens pour réprimer les abus qui résultoient de cette coupable indulgence; mais ils n'avoient qu'un pouvoir législatif; l'exécution de leurs décrets appartenoit aux papes, et ceux-ci n'avoient garde de s'attirer la haine du clergé, en faisant exécuter la volonté d'un tribunal dont ils étoient jaloux. Depuis Grégoire VII, aucun pontife n'eut la noble ambition d'employer sa puissance à la réforme des mœurs, et les hommes qui, vers la fin du XV.e siècle et au commencement du XVI.e, déshonorèrent la chaire apostolique, se gardoient bien de punir des vices dont ils donnoient eux-mêmes l'exemple. Des lois qui ne sont pas exé-

* Hott. Helv. Kirch. T. II. p. 852. seq.

cutées, ne font qu'augmenter le mal; aussi il devint intolérable. Ceux qui puisoient leur morale dans les livres sacrés, blâmoient le célibat des prêtres, soit qu'ils le considérassent dans ses suites funestes pour les mœurs, soit qu'ils examinassent de quel droit on privoit une classe nombreuse des douceurs du lien conjugal et de la paternité; et l'opinion *qu'un prêtre pèchoit moins en vivant dans l'impureté qu'en vivant dans le mariage* *, étoit à leurs yeux contraire à la morale et à la religion. Zwingle, persuadé des inconvéniens du célibat forcé, demanda aux cantons d'autoriser, ou du moins de tolérer le mariage des prêtres. Il allégua en sa faveur de nombreux passages de l'Écriture, l'usage constant des premiers siècles chrétiens, l'exemple de plusieurs saints justement révérés, et les décisions de plusieurs conciles.

« On nous objecte, dit-il au nom de

* Hott. l. c.

» ses collègues, notre vœu de chasteté.
» Jugez vous-même si ce vœu, tel que
» nous l'avons prononcé, est contraire
» à notre demande. A la cérémonie de
» l'ordination, l'évêque adresse diffé-
» rentes questions à celui qui porte la
» parole pour les jeunes prêtres qu'on va
» consacrer; celle qui a rapport à cet
» objet, est conçue en ces termes: *Ceux*
» *que vous offrez au Seigneur sont-*
» *ils chastes?* — La réponse est: *au-*
» *tant que le permet la fragilité hu-*
» *maine.* Voilà à quoi se réduit notre
» vœu. — N'écoutez pas ceux qui cher-
» chent à vous inquiéter sur les suites
» politiques de cette innovation. Nous
» ne demandons aucun privilége con-
» traire à vos lois; nous ne prétendons
» pas faire des biens de l'Église un hé-
» ritage pour nos enfans. Nous nous
» soumettrons en fidèles sujets aux me-
» sures que nos magistrats jugeront con-
» venables de prendre*.

---

* La crainte que les prêtres mariés ne consi-

» Nous ne craignons point de discuter » publiquement notre opinion, soit de » vive voix, soit par écrit ; et nous prou- » verons que nous avons pour nous » l'autorité de la parole divine ; mais si » toutes nos raisons ne peuvent vous » ébranler, nous vous demandons au » moins de protéger les prêtres mariés » contre la tyrannie des pontifes romains » et des évêques, et de ne pas laisser » opprimer injustement des citoyens » qui vous regardent comme leurs » pères*. »

Dans le même tems, Zwingle adressa une requête à l'évêque de Constance ; il le conjura de se mettre à la tête de ceux qui vouloient entreprendre une réforme, et de permettre *qu'on démolît avec*

---

dérassent les biens de l'Eglise comme une propriété qu'ils auroient le droit de transmettre à leurs enfans, avoit été un des principaux motifs pour établir et conserver le célibat du clergé. L'événement a prouvé, dans tous les pays protestans, combien cette crainte étoit peu fondée.

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 110.

précaution et prudence ce qui avoit été bâti avec témérité *.

Zwingle signa ces deux requêtes, de concert avec neuf de ses amis. Il falloit du courage sans doute pour hasarder une pareille démarche, lorsque la réforme ne comptoit encore en Suisse qu'un petit nombre de protecteurs timides, et qu'elle avoit au dehors des ennemis puissans. A cette époque la position des affaires laissoit peu d'espoir aux réformateurs. Au mois de Juin 1520, Léon X déclara hérétiques quarante-une propositions de Luther; il condamna ses écrits au feu, et le somma lui-même de se rétracter, sous peine d'excommunication**. L'année suivante, Luther, cité devant la diète de Worms***, fut condamné une seconde fois, et déclaré ennemi du St. Empire, comme

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 120.

** Mosh. Hist. Eccl. Siècle XVI. Sect. I. Ch. II. § 13.

*** En 1521.

schismatique,

schismatique, hérétique notoire et obstiné, et membre gangrené de l'Eglise; et tous ceux qui le soutiendroient par leurs discours et par leurs ouvrages furent menacés de peines sévères. Charles-Quint montra à Worms tant de zèle pour la défense de l'autorité pontificale, que l'électeur Fréderic de Saxe crut ne pouvoir sauver Luther qu'en le faisant enlever et conduire secrètement dans un de ses châteaux, où il resta caché pendant plusieurs mois *. Si le décret de la diète ne donna pas lieu à des mesures violentes contre les partisans du réformateur saxon, il faut l'attribuer à la guerre survenue entre Charles-Quint et François I.er, qui ôtoit à Charles le loisir nécessaire pour s'occuper des affaires ecclésiastiques de l'Allemagne; mais le glaive demeuroit toujours suspendu sur la tête des prétendus hérétiques; et les sentimens connus de Charles faisoient croire qu'il se réuniroit

* Mosh. l. c. § 16.

au pape pour les exterminer dès qu'il n'auroit plus d'autres ennemis à craindre.

Depuis la diète de Worms, la cause de Luther paroissoit jugée en dernier ressort ; lui et les siens étoient considérés comme des sectaires rebelles à l'autorité séculière et ecclésiastique, et le nom de Luthérien étoit devenu une espèce de flétrissure. Les ennemis de Zwingle ne lui épargnoient pas cette dénomination, contre laquelle il ne cessa de protester ; non qu'il désavouât la conformité de ses opinions avec celles de Luther, mais parce qu'il avoit puisé les siennes dans l'Évangile long-tems avant de connoître les écrits du réformateur allemand. Ses adversaires cependant vouloient le rendre odieux ; et le meilleur moyen pour y réussir, étoit de l'assimiler à un homme déjà excommunié par le Saint-Père. Ils profitèrent de l'avantage que leur donnoit la démarche hardie de Zwingle. Les temples retentissoient des noms de luthérien, d'hérétique ; les moines surtout em-

ployoient toute leur éloquence à décrier la *nouvelle doctrine*, soit dans les confessionaux, soit dans leurs sermons. Chaque jour voyoit s'élever de nouvelles controverses entre les deux partis; on alloit jusqu'à interrompre les orateurs sacrés en chaire; et les personnalités, les injures envenimoient la discussion. L'édification générale s'affoiblissoit par degrés; on négligeoit les dogmes essentiels du christianisme, et surtout les préceptes de morale, pour s'occuper presqu'exclusivement d'objets qui ne méritoient pas l'importance que l'on y attachoit. Zwingle lui-même, et ses partisans, bien que persuadés de l'inutilité de ces disputes, ne pouvoient les éviter toujours. La multitude, incapable de juger sur le fond de la question, étoit sans cesse ballotée entre des opinions différentes, sans pouvoir se fixer à aucune; et en même tems elle étoit scandalisée de voir tant d'animosités entre des hommes qui se disoient tous ministres de la même religion et disciples du même maître.

Il étoit à craindre qu'insensiblement le peuple ne perdît toute confiance en ses guides spirituels, et que son respect pour la religion ne reçût des atteintes funestes. Cette considération n'échappoit pas à Zwingle, et l'inquiétoit vivement; mais où trouver un remède qui ne fût pas plus dangereux que le mal? Zwingle devoit-il se taire par amour pour la paix? Devoit-il céder à ses adversaires et leur laisser le tems de raffermir ce qu'il avoit réussi à ébranler? En agissant ainsi, il auroit cru trahir la vérité et manquer aux devoirs sacrés de son ministère. Falloit-il encore que, docile aux exhortations de son évêque, il gardât le silence sur tout ce qui pouvoit amener un sujet de querelle, et devoit-il attendre tranquillement la convocation d'un concile général? — Ce dernier parti paroissoit le meilleur à ceux qui étoient persuadés que le St. Esprit dirigeoit les résolutions de l'assemblée générale du clergé, ou qui croyoient du moins qu'une réunion composée des membres

les plus illustres et les plus éclairés de l'Église, mettroit la vérité dans une évidence qui confondroit les incrédules. Zwingle n'adoptoit ni l'une ni l'autre de ces deux opinions; il étoit trop versé dans l'Histoire ecclésiastique pour ignorer que souvent c'étoient les passions qui dictoient les décisions des conciles; et que plus souvent encore la science des théologiens, réunis en corps, avoit embrouillé ce que le simple bon sens de chaque individu auroit démêlé sans peine. La conduite récente des conciles de Constance et de Bâle lui inspiroit d'ailleurs une juste défiance. Le premier avoit établi en principe qu'il n'étoit pas nécessaire de tenir parole aux hérétiques*, et condamna au bûcher Jean Huss et Jérôme de Prague, dont le grand crime étoit d'avoir déclamé contre les vices du clergé. Le second, sans cesse divisé, sans cesse contrarié par les intrigues de la cour de Rome, ne remplit

* Bzov. A. C. 1415. §. 4.

aucune de ses promesses, et s'occupa pendant dix-sept ans de règlemens minutieux et inutiles. Le passé indiquoit ce qu'il falloit attendre de l'avenir. En effet, il étoit à présumer qu'un concile convoqué par le pape, présidé par ses légats, ne permettroit pas la moindre discussion sur les prérogatives du Saint-Siége; qu'il se borneroit à condamner comme hérétique toute opinion nouvelle, sans en écouter la justification; et qu'il n'admettroit jamais ce principe, que l'*Ecriture seule est une autorité irrécusable en matière de foi.* Ce furent sans doute ces considérations qui engagèrent Zwingle à prendre une autre route, pour faire cesser les disputes véhémentes qui se renouveloient tous les jours dans les églises de Zurich, et pour amener les changemens auxquels il avoit préparé les esprits.

Dans les premiers jours de l'an 1523, Zwingle, se présenta devant le grand conseil et sollicita un colloque public, où il pût rendre compte de sa doctrine

en présence des députés de l'évêque de Constance. Il promit de se rétracter si on lui prouvoit qu'il étoit dans l'erreur; mais il demanda la protection spéciale du gouvernement, en cas qu'il réussît à réduire ses antagonistes au silence.

Conformément au désir du réformateur le conseil adressa peu de jours après, à tous les ecclésiastiques du canton, la circulaire suivante : — « Il règne une » grande discorde parmi les ministres » chargés d'annoncer au peuple la pa» role divine. Les uns assurent qu'ils » prêchent l'Évangile dans toute sa pu» reté, et accusent leurs adversaires de » mauvaise foi et d'ignorance, tandis » que les autres, à leur tour, parlent » sans cesse *de faux docteurs, de sé*» *ducteurs, d'hérétiques*. Cependant » les chefs de l'Église que regardent ces » choses, se taisent ou s'épuisent en » exhortations infructueuses. Il faut » donc que nous-mêmes nous prenions » soin de nos sujets et que nous met» tions fin aux disputes qui les divisent.

» Dans cette intention nous ordonnons
» à tous les membres de notre clergé de
» paroître à notre maison de ville le
» lendemain de la fête de Charlemagne;
» et là nous voulons que chacun soit
» libre de désigner publiquement les
» opinions qu'il regarde comme héréti-
» ques, et puisse les combattre l'Évangile
» à la main. Nous assisterons à cette
» assemblée, et nous prêterons toute
» notre attention à ce qui sera dit de
» part et d'autre : éclairés par les lu-
» mières de nos principaux théologiens
» et prédicateurs, et avec l'assistance de
» Dieu, nous prendrons des mesures
» qui puissent faire cesser le scandale.
» Si dans la suite quelqu'un refusoit de
» se soumettre aux lois que nous dictera
» l'amour de l'ordre, sans appuyer son
» refus sur la parole divine, nous nous
» verrions forcés de procéder contre
» lui; ce dont nous désirons pouvoir
» nous dispenser. Au reste, nous espé-
» rons que le Tout-Puissant daignera
» nous guider dans nos jugemens, et

» nous aidera à découvrir la vérité.
» Donné dans le mois de janvier 1523*.»

Dès que cet arrêté fut connu, Zwingle publia soixante-sept articles dont la discussion devoit faire le sujet du colloque. Nous nous bornerons à citer ceux qui étoient le plus opposés aux opinions dominantes.

C'est une erreur de prétendre que l'Evangile n'est rien sans l'approbation de l'Eglise; c'est une erreur aussi d'estimer d'autres enseignemens à l'égal de ceux de l'Evangile. — Les traditions par lesquelles le clergé justifie son faste, ses richesses, ses honneurs, ses dignités, sont la cause des divisions de l'Eglise. — L'Evangile nous apprend que les observances prescrites par les hommes ne servent point au salut. — La messe n'est point un sacrifice,

* Bull. Schw. Chr T. III. Le Conseil pria l'évêque de Constance d'assister à ce colloque, en personne ou par ses députés.

mais la commémoration du sacrifice de Jésus-Christ. — L'excommunication ne doit avoir lieu que pour des scandales publics; elle doit être prononcée par l'église dont le pécheur est membre. — La puissanee que s'arrogent le pape et les évêques n'est pas fondée sur l'Ecriture. — La jurisdiction que possède le clergé appartient au magistrat séculier, auquel tout chrétien doit être soumis. — Dieu n'a défendu le mariage à aucune classe de chrétiens; ainsi l'on a tort de l'interdire aux prêtres, dont le célibat est devenu la cause d'un grand déréglement dans les mœurs. — La confession faite au prêtre doit être considérée comme un examen de conscience, et non pas comme un acte qui puisse mériter l'absolution. — Donner l'absolution pour de l'argent, c'est se rendre coupable de simonie. — L'Ecriture sainte ne dit point qu'il y ait un purgatoire; Dieu seul connoît le jugement qu'il réserve

*aux morts; puisqu'il n'a pas voulu nous le révéler, nous devons nous abstenir de toute conjecture indiscrète. — Il ne faut inquiéter personne pour ses opinions, c'est au magistrat à arrêter les progrès de celles qui tendent à troubler la tranquillité publique**.

Au jour fixé pour le colloque, les ecclésiastiques du canton se rendirent à la maison de ville, où étoit assemblé le Conseil des deux-cents, et un grand nombre de spectateurs de tous les états. L'évêque de Constance y fut représenté par l'intendant de sa maison, le chevalier d'Anweil, et par son grand-vicaire Faber, qui étoit accompagné de plusieurs théologiens. Le bourguemaître de Zurich ouvrit la séance, en rendant raison des motifs qui avoient engagé le conseil à convoquer cette assemblée; il exhorta tous ceux qui se croiroient en état de convaincre Zwingle d'hérésie,

---

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 1. seq.

à s'expliquer sans crainte. Après lui, l'intendant de l'évêque, son grand-vicaire et Zwingle parlèrent successivement. Le dernier insista pour qu'on soumît ses opinions à un examen sévère; mais le grand-vicaire évita de répondre à sa demande, et se borna à des réflexions générales sur la nécessité de l'union dans l'Église. Les adversaires de Zwingle, si prompts à l'accuser et à le diffamer en secret, gardèrent un silence obstiné, soit qu'ils ne se sentissent pas assez de talent pour lutter avec avantage, soit qu'ils crussent apercevoir dans les assistans des dispositions trop favorables au réformateur. Le colloque alloit finir sans qu'on eût traité aucune question importante, lorsqu'un incident engagea enfin la discussion. Quelques curés se plaignirent de l'arrestation illégale d'un de leurs collégues, qui avoit été conduit à Constance et retenu en prison à cause de ses opinions sur l'invocation des saints et de la vierge. Le grand-vicaire prit la parole pour jus-

tifier la conduite de son évêque dans cette occasion ; il ajouta ensuite, que lui-même, après plusieurs entretiens avec ce curé, l'avoit amené à reconnoître ses erreurs et à les rétracter. A ces mots Zwingle l'arrêta; il s'agissoit ici d'un des articles sur lesquels le réformateur vouloit attirer l'attention du synode; il pria donc le grand-vicaire de lui faire part des raisonnemens dont il s'étoit servi pour convaincre son prisonnier.

Le grand-vicaire s'aperçut trop tard qu'il avoit commis une imprudence en avançant une assertion qu'il devoit prévoir que Zwingle n'admettroit pas sans preuve; aussi au lieu de répondre directement, il éluda le fond de la question par un long discours sur les hérésies des premiers siècles, sur les efforts qu'avoient faits les conciles et les papes pour les étouffer, et sur la témérité de quelques hommes turbulens qui cherchoient à renouveler d'anciennes disputes. « S'il » est permis, dit-il, de renverser les

» dogmes établis par des conciles que
» dirigeoit le Saint-Esprit ; s'il est per-
» mis d'accuser les Pères de l'Église et
» nos ancêtres, d'avoir vécu dans l'er-
» reur durant une longue suite de siè-
» cles, quelles seront les conséquences
» d'une telle hardiesse? En matière de
» foi il faut que toute l'Église soit d'ac-
» cord; c'est pourquoi les choses qui
» concernent l'Église entière ne doivent
» pas être traitées devant un synode
» particulier et peu nombreux; mais
» renvoyées à un concile général auquel
» il faut obéir aveuglément. Quant à
» ceux qui s'en rapportent à l'Écriture
» sainte, dans les trois langues, je leur
» réponds qu'il ne suffit pas de citer
» l'Écriture, il faut encore la bien en-
» tendre. Or, le don de l'interprétation
» est un précieux don que Dieu n'ac-
» corde pas à tous. Je ne me vante pas
» de le posséder ; j'ignore l'hébreu; je
» connois peu le grec, et quoique je
» sois assez versé dans le latin, je ne
» me donne pas pour un habile orateur.

» Loin de moi la prétention de m'é-
» riger en juge, lorsqu'il s'agit de
» questions qui touchent le salut; un
» concile général, je le répète, peut
» seul les décider; je me soumettrai
» à ses décisions sans murmure; et
» peut-être il conviendroit à tous ceux
» qui sont ici présens, de montrer la
» même soumission.»

Zwingle ne se contenta pas de cette réponse évasive; il pressa le grand-vicaire de lui indiquer les passages de l'Écriture dont il prétendoit appuyer l'invocation des saints et celle de la vierge; mais en vain. Tout ce qu'il put obtenir de lui et des théologiens qui l'accompagnoient, fut de citer St. Jérôme, le canon de la messe, les litanies de St. Grégoire et les miracles opérés tous les jours par les saints. Ces argumens n'étoient pas de nature à satisfaire le réformateur. — Les Pères de l'Église, disoit-il, ne peuvent être considérés comme des guides toujours sûrs, puisque souvent ils ne sont pas d'accord entr'eux;

témoins St. Jérôme et St. Augustin, qui sur des points importans ont eu des opinions très-différentes. — Le canon de la messe a été composé par divers évêques et papes qui ne sont pas infaillibles; les litanies de St. Grégoire prouvent seulement que du tems de ce pontife on invoquoit les saints; mais non que cette invocation soit fondée sur l'Évangile. Quant aux miracles attribués à la puissance de la vierge et des saints, si réellement les faits qu'on cite ont eu lieu, nous ne pouvons juger s'ils sont dûs à leur intercession. « Vous voulez, » termina Zwingle, « que je me soumette
» aux décisions de l'Église, parce que,
» dites-vous, elle ne peut se tromper.
» Si par l'Église vous entendez les papes
» avec leurs cardinaux, comment osez-
» vous assurer qu'elle ne peut errer? —
» Pouvez-vous nier, que dans le nombre
» des papes il n'y en ait eu plusieurs qui
» ont vécu dans le déréglement, qui se
» sont livrés à toutes les fureurs de l'am-
» bition, de la haine et de la vengeance;

qui,

» qui, pour agrandir leur puissance
» temporelle, n'ont pas craint de sou-
» lever des sujets contre leurs souverains
» légitimes? Eh! comment croirois-je
» que le Saint-Esprit ait éclairé des
» hommes dont la conduite sembloit
» braver la volonté de Jésus-Christ? —
» Si vous entendez par l'Église les con-
» ciles, alors vous oubliez combien de
» fois ces conciles se sont accusés réci-
» proquement de mauvaise foi et d'hé-
» résie. — Sans doute il est une église
» qui ne peut errer et que dirige le Saint-
» Esprit. Elle est composée de tous les
» vrais fidèles, unis par le lien de la foi
» et de la charité; mais celle-là n'est
» visible qu'aux yeux de son divin fon-
» dateur, qui seul connoît les siens.
» Elle ne s'assemble pas avec pompe;
» elle ne dicte pas ses arrêts à la manière
» des rois de la terre; elle n'a point de
» règne temporel; elle ne recherche ni
» les honneurs, ni la domination : accom-
» plir la volonté divine, voilà l'unique
» soin qui l'occupe. »

Ce discours de Zwingle donna lieu à de vives contestations ; et, dans la chaleur de la dispute, on s'écarta plus d'une fois de la question principale. Le réformateur persista à ne vouloir admettre d'autres preuves que celles tirées de l'Évangile, tandis que son adversaire vouloit choisir les siennes dans les décisions des conciles. Aucun des deux partis ne céda à l'autre; enfin le grand-vicaire et ses collégues, sentant que les argumens leur manquoient, et découragés par les signes d'approbation que l'assemblée donnoit à Zwingle, cessèrent de parler. Le bourguemaître leva la séance, et le conseil seul resta réuni. Il se crut suffisamment éclairé sur l'objet du colloque, et après une courte délibération il ordonna : *que Zwingle n'ayant été ni convaincu d'hérésie ni réfuté, continueroit à prêcher l'Evangile comme il avoit fait jusqu'alors ; que les pasteurs de Zurich et de son territoire se borneroient à appuyer leur prédication sur*

l'Ecriture sainte, et que des deux côtés on eût à s'abstenir de toute injure personnelle.

Le soir du même jour on convoqua de nouveau le clergé, pour lui annoncer le décret rendu le matin. Après avoir entendu la lecture de ce décret, Zwingle remercia le conseil de sa sollicitude paternelle pour le bien de l'Église; le grand-vicaire prit ensuite la parole, et se plaignit de ce qu'on avoit décidé avec tant de précipitation une affaire aussi importante; il assura qu'on n'avoit pas répondu à ses objections, et offrit de prendre pour arbitres les docteurs de telle université qu'il plairoit au conseil d'indiquer. Zwingle repoussa cette offre et ne voulut s'en rapporter qu'à l'Écriture seule; mais le grand-vicaire lui représenta que le même passage étant souvent susceptible de deux interprétations, il falloit un juge pour décider entr'elles. « L'Écriture, » répondit Zwingle, « s'explique elle-» même, et n'a pas besoin d'interprète. » Si on l'entend mal, c'est qu'on la lit

» mal. Elle est toujours d'accord avec
» elle-même ; et l'esprit de Dieu agit
» si puissamment par elle que tous les
» lecteurs peuvent y trouver la vérité,
» pourvu qu'ils la cherchent d'un cœur
» humble et sincère. Grâce à l'inven-
» tion de l'imprimerie, les livres saints
» sont maintenant à la portée de tous
» les chrétiens ; et j'exhorte les ecclé-
» siastiques assemblés ici, à les étudier
» sans relâche. C'est là qu'ils appren-
» dront à prêcher le christianisme tel
» que nous l'ont transmis les évangé-
» listes et les apôtres. Quant aux Pères
» de l'Église, je ne blâme point qu'on
» les lise et qu'on les cite en chaire,
» pourvu que ce soit dans les choses con-
» formes à l'Évangile, et sans les consi-
» dérer comme une autorité infaillible. »
Cette réponse de Zwingle ne fit qu'irri-
ter le grand-vicaire ; elle donna lieu à
quelques altercations étrangères à la vé-
ritable question, après quoi l'assemblée
se sépara *.

---

* *Zuinglii Op.* T. II. f. 607. seq. — Fuessli Beytr

C'est ainsi que se termina ce premier colloque, dont l'effet répondit aux vues de Zwingle. Il ne s'étoit pas flatté de convertir ses adversaires dans l'espace de quelques heures; il avoit seulement désiré trouver une occasion qui lui permît de développer ses opinions devant le clergé du canton de Zurich. Il profita du petit nombre d'objections qu'on lui fit, pour poser quelques principes importans, et pour en indiquer les conséquences; sa simplicité ferme et douce inspira à ses auditeurs une grande vénération pour lui; son éloquence et ses lumières entraînèrent ceux qui flottoient encore incertains entre les deux partis; et le silence de ses adversaires regardé

zu der Ref. Gesch. der Schweiz. T. II. p. 81. seq. — A la suite des Œuvres de Zwingle, on trouve les Actes de ce colloque, traduits en latin. L'ouvrage de Fuessli contient une relation de ce même colloque, faite par un zélé catholique, secrétaire d'état de la ville de Lucerne, qui y avoit assisté en personne.

comme l'aveu tacite de leur foiblesse, le servit presqu'autant que ses discours. Depuis ce moment, les partisans de la réforme se multiplièrent rapidement dans toutes les classes de la société. Zwingle retira encore un autre avantage de ce colloque. Jusqu'alors il n'avoit eu d'autre appui que lui-même; sa réputation faisoit sa force; mais seule elle ne pouvoit le soutenir contre la censure de son évêque et contre les attaques de ses collégues, revêtus comme lui d'un caractère sacré. Maintenant son gouvernement le prenoit sous sa protection, et l'autorisoit à achever l'œuvre commencée. Tout ce qu'il alloit faire ne pouvoit plus être considéré comme l'innovation illégale d'un simple particulier, mais comme les préliminaires d'une réforme dirigée et autorisée par le pouvoir séculier. Les rapports entre le clergé de Zurich et l'évêque de Constance se trouvoient détruits; et à l'instigation de Zwingle le conseil s'étoit mis à la place de l'évêque.

Plus d'une fois le réformateur suisse a été accusé, non-seulement par les catholiques romains, mais encore par les protestans, d'avoir accordé au pouvoir séculier une trop grande autorité dans les affaires ecclésiastiques. Cependant l'on ne voit dans aucun des écrits de Zwingle que son intention ait été de transporter aux gouvernemens l'empire absolu que les papes s'étoient arrogé sur les consciences; il pensoit seulement que les dépositaires du pouvoir légitime, intéressés plus que personne à la conservation de l'ordre et de la tranquillité de l'état, devoient avoir part à la direction des affaires ecclésiastiques. Voici quelques-unes de ses idées à cet égard, telles qu'on les trouve éparses dans ses divers ouvrages.

« Aucune puissance humaine ne peut
» commander la conviction; ainsi, ni
» le pape, ni les conciles n'ont le droit
» de prescrire à la chrétienneté ce qu'elle
» doit croire : l'Évangile seul est la com-
» mune loi de tous les chrétiens. S'il

» s'élève quelque dispute sur un dogme
» ou sur un objet du culte, c'est à chaque
» église en particulier à examiner de
» quel côté se trouve la raison et la pa-
» role divine, et à choisir le parti qu'elle
» veut embrasser. — Dans une société
» bien organisée, rien ne doit se faire
» sans la participation du gouverne-
» ment; c'est donc à lui à diriger les
» réformes que désirent les membres
» de l'Église; à empêcher qu'aucun in-
» dividu ne tente des changemens de
» son autorité privée, et à contenir ceux
» qui, sous prétexte de réforme, vou-
» droient troubler la paix. Pour éviter
» les inconvéniens attachés aux délibé-
» rations d'une assemblée nombreuse,
» il est prudent de remettre au gouver-
» nement le soin de connoître le vœu
» de la communauté sur ce qui tient
» à la religion. Mais, dans ce cas, le
» gouvernement n'est que l'organe par
» lequel l'Église manifeste son assen-
» timent ou son opposition ; et non
» point un juge qui puisse décider de ce

» qui est vrai ou faux. — Il est à la fois
» contraire à l'Évangile et à la raison,
» d'employer des mesures violentes
» pour extorquer une profession de foi
» démentie par la conscience. La per-
» suasion et le raisonnement, voilà les
» armes dont un chrétien doit se servir;
» si elles sont insuffisantes, il faut
» attendre du tems et de la force de la
» vérité, la conversion de ceux qui sont
» encore dans l'erreur. Lorsqu'un parti
» religieux professe des opinions nui-
» sibles à la société, alors seulement le
» magistrat peut et doit user de son
» pouvoir pour prévenir ou punir les
» désordres *.

Zwingle ne se départit jamais de ces principes, dans quelque position qu'il se trouvât placé entre les partisans de l'ancienne croyance et les têtes exaltées de son propre parti.

Malgré le succès que Zwingle avoit obtenu dans le colloque du 29 janvier,

* *Zuinglii Op.* T. I. et II.

il ne se hâta pas de provoquer des changemens. Rien ne fut innové dans le culte; on continua de dire la messe, les temples restèrent dans le même état; seulement on multiplia les sermons destinés à l'instruction du peuple. Le réformateur, avec un zèle infatigable, se voua lui-même à la prédication, et il y fut aidé par deux de ses collégues, dont l'un étoit Leo Jude, avec lequel il avoit contracté une liaison intime à Einsiedeln.

Tandis que Zwingle éclairoit ses auditeurs paisiblement et sans précipitation, d'autres partisans de la réforme, impatiens de sa lenteur, essayèrent d'arriver plus rapidement à leur but. Sous le titre, *Jugement de Dieu sur les images*, ils firent paroître à Zurich un écrit plein de déclamations véhémentes, où ils représentoient l'adoration des images comme une véritable idolâtrie *. C'en fut assez pour inspirer à quelques esprits ardens le désir de

---

* Bull. Schw. Chr. T. III. H.

purger la ville de ces prétendues idoles. Quelques bourgeois ayant à leur tête un simple artisan nommé Nicolas Hottinger, allèrent renverser un crucifix élevé à la porte de la ville*. Cette action arbitraire excita une grande rumeur. Dès que le conseil en eut connoissance, il fit arrêter les coupables; mais quand il fut question de les juger, les opinions se trouvèrent partagées. Ce que les uns envisageoient comme un attentat digne de mort, paroissoit aux autres l'égarement d'un zèle inconsidéré qu'il falloit réprimer par une légère correction. Durant les débats occasionnés par ce jugement, Zwingle soutint en public, que la loi de Moïse défendoit expressément les images destinées à être l'objet d'une adoration religieuse, et que cette défense donnée aux Israélites lioit aussi les chrétiens, puisqu'elle n'avoit point été révoquée par l'Évangile. Il en conclut qu'on ne pouvoit accuser de sacri-

* Bull. l. c.

lége ceux qui avoient renversé le crucifix; mais il les jugea dignes de punition pour s'être permis une pareille démarche sans l'autorisation du magistrat.

Ce langage augmenta l'embarras du conseil. Il avoit une grande déférence pour l'avis de Zwingle; mais il craignoit d'irriter les cantons ses alliés, qui épioient avec soin sa conduite, et n'étoient que trop disposés à lui reprocher la protection qu'il accordoit à l'*hérésie*. D'ailleurs, il devenoit impossible de tenir la balance égale entre les deux partis; il falloit punir avec rigueur les iconoclastes, ou se déclarer publiquement pour eux. Avant de se décider, le conseil ordonna un nouveau colloque, destiné particulièrement à examiner *si le culte des images étoit autorisé par l'Evangile, et s'il falloit conserver ou abolir la messe.*

Le décret du sénat indiquoit les motifs et le sujet de ce second colloque; il y appeloit le clergé du territoire de Zurich, ainsi que tous les individus ecclé-

siastiques ou laïques qui désireroient discuter les questions proposées. Il invitoit aussi les évêques de Constance, de Coire et de Bâle, l'université de cette ville, et les cantons ses alliés, à y envoyer leurs députés; mais les villes de Schaffhouse et de Saint-Gall furent les seules qui acceptèrent cette invitation. Les prélats, les ecclésiastiques, les théologiens du canton, ainsi que beaucoup de laïques s'assemblèrent le jour fixé *, au nombre de plus de neuf cents personnes. Deux députés de Saint-Gall et un de Schaffhouse furent nommés présidens, et chargés par le conseil de veiller à ce que les conditions prescrites fussent observées. Zwingle et Leo Jude devoient répondre à tous ceux qui défendroient le culte des images et la célébration de la messe comme sacrifice. Nous n'entrerons pas dans les détails de ce second colloque. Il suffit de dire que la victoire ne fut point disputée aux deux réforma-

* Le 28 octobre 1523.

teurs, leurs véritables adversaires gardant encore une fois le silence, quoiqu'ils eussent été nommément interpellés. Le prieur des Augustins, fameux prédicateur et fort attaché à l'ancienne orthodoxie, avoua qu'il ne pouvoit réfuter les thèses de Zwingle, à moins qu'on ne lui permît d'avoir recours au droit canon.

Le colloque dura trois jours; les réformateurs eurent tout le tems nécessaire pour développer leurs opinions, et ils réussirent à les faire partager à la majorité de l'assemblée. Cependant, malgré l'approbation générale qu'ils obtinrent, le conseil ne voulut point prendre de résolution définitive; il congédia les membres du clergé, en les remerciant de l'empressement qu'ils avoient mis à se rendre à sa sommation, et se réserva d'ordonner dans la suite ce qu'il jugeroit convenable *.

---

* Bull. l. c. — Fuessli Beytr. zu der Ref. Gesch. der Schweitz. T. III. p. 1. seq. — *Zuinglii Op.*

Plusieurs personnes profitèrent de la circonstance pour demander au conseil la grâce des détenus. Leur long emprisonnement parut une punition suffisante ; ils furent donc remis en liberté; mais Hottinger, le principal instigateur de ce mouvement, fut banni pour deux ans du canton de Zurich. Ce léger châtiment devint funeste au

---

T. II. f. 623. — Dans le premier et dans le second colloque, on parla du célibat des prêtres; Zwingle s'efforça d'en démontrer les inconvéniens, et de prouver que l'Evangile permettoit le mariage aux gens d'Église. Le conseil évita de prononcer sur cette question, et même dans la suite il ne donna jamais à cet égard ni permission, ni défense expresse. Cependant les argumens du réformateur produisirent un grand effet : plusieurs ecclésiastiques se marièrent de leur propre autorité, et personne ne songea à contester la validité de leurs mariages. Zwingle lui-même, à l'âge de 40 ans, épousa la veuve d'un magistrat très-considéré. De ce mariage, que la mort prématurée du réformateur vint rompre quelques années après, naquit un fils, qui entra dans la carrière de son père, et occupa une des premières places dans l'église de sa patrie.

malheureux Hottinger. Il se rendit dans le comté de Baden *, où il vécut du travail de ses mains, sans chercher ni éviter l'occasion de parler de ses opinions religieuses. Bientôt il fut dénoncé au grand-baillif, comme ayant contrevenu à une ordonnance du souverain qui défendoit toute discussion sur la religion. Le grand-baillif, zélé orthodoxe, fit sur-le-champ arrêter le prévenu, et recueillit avec soin toutes les dépositions faites contre lui. Interrogé sur sa croyance religieuse, Hottinger ne dissimula pas que, suivant son intime persuasion, il regardoit l'adoration des images et l'invocation des saints comme contraires à la parole divine. Cet aveu parut suffisant aux yeux de ses juges pour motiver l'arrêt de sa mort; cependant le tribunal de Baden n'osant prononcer une

* Bailliage suisse dont la souveraineté appartenoit en commun aux huit premiers cantons, qui y envoyoient tout-à-tour un grand-baillif pour l'administrer.

sentence

sentence aussi sévère, le grand-baillif fit conduire son prisonnier à Lucerne, où les députés de sept cantons le condamnèrent à être décapité, malgré l'intercession pressante du sénat de Zurich.

La conduite de Hottinger rappelle celle des anciens martyrs. La sérénité et le courage qu'il montra dans sa prison, devant ses juges, et en allant à l'échafaud, le mettent à côté des premiers chrétiens. Sur la place d'exécution il adressa la parole aux députés des cantons; il les conjura de rester unis à leurs alliés de Zurich, et de ne pas s'opposer à la réforme que ceux-ci alloient entreprendre, pour laquelle on le voyoit mourir avec joie. Enfin il implora la clémence de Dieu sur ses juges, et le pria d'ouvrir leurs yeux à la vérité. Ensuite il se tourna vers le peuple et dit : « Si j'ai offensé quelqu'un d'entre » vous, qu'il me pardonne ainsi que » j'ai pardonné à mes ennemis. De- » mandez à Dieu de soutenir ma foi

» jusqu'au dernier moment : quand
» j'aurai subi mon supplice, vos prières
» me seront inutiles *. »

Hottinger fut le premier qui périt en Suisse pour la cause de la réforme; sa résignation parut aux uns le comble de l'endurcissement, aux autres une fermeté sublime. Le conseil de Zurich ne put pardonner à ses alliés l'irrégularité de cette procédure, qu'on avoit achevée sans tenir compte de ses protestations; et les partisans de la réforme conservèrent un profond ressentiment de la condamnation d'un homme dont ils partageoient les opinions **.

---

* Bull. Schw. Chr. T. III. J. — Hott. H. E. T. IX. p. 176. seq.

** La mort d'Hottinger n'effraya pas Zwingle. A cette époque même, il écrivit pour ses collégues un précis de la doctrine évangélique qui devoit leur servir de guide dans leur enseignement. On y trouve le passage suivant, qui prouve combien Zwingle étoit fidèle à ses devoirs de sujet. « Il est » des hommes, dit-il, qui, sous prétexte de *la* » *liberté évangélique*, veulent se soustraire au

Quoique l'issue du second colloque eût été favorable à Zwingle, le conseil ajourna sa décision sur les changemens à introduire dans le culte, jusqu'à l'année suivante. Dans cet intervalle il s'adressa aux évêques de Constance, de Coire et de Bâle, pour les prier de lui communiquer les objections que leurs théologiens auroient à faire contre les opinions de Zwingle. De ces trois évêques, celui de Constance seul envoya au conseil une apologie de la messe et des images, dans laquelle il s'applique à repousser l'accusation d'idolâtrie que les

---

» pouvoir établi : pour les réfuter il suffit de
» leur citer les passages nombreux de l'Ancien
» et du Nouveau Testament qui ordonnent d'o-
» béir au magistrat ceint du glaive de la justice.
» On peut dire de même à ceux qui refusent de
» rembourser leurs dettes et de payer les dîmes
» et les cens, que l'Évangile les condamne, puis-
» qu'il commande de donner à chacun ce qui lui
» appartient; et l'impiété du prétexte dont ils se
» servent pour justifier leur cupidité ou leur
» mauvaise foi, les rend encore plus coupables. »
Zuinglii Op. T. I. f. 264.

réformateurs intentoient à l'Église romaine. Il établit une distinction entre les idoles qui représentent de faux dieux, et les images des saints qui ont vécu sur la terre, et qui depuis leur mort sont placés dans le ciel. Suivant lui, les hommages rendus à ces derniers n'ont rien de blâmable ni de criminel; ils servent au contraire à nourrir la dévotion et à entretenir la piété *.

Cet écrit de l'évêque fit peu d'impression sur le conseil, qui n'y trouva aucun argument nouveau; cependant il chargea Zwingle d'y répondre; et nous allons citer quelques fragmens de cette réponse.

« La loi de Moïse, dit Zwingle, est
» expresse à l'égard des images, et n'a
» point été abolie par l'Évangile. Elle
» ne défend pas seulement d'adorer
» d'autres dieux que l'Éternel, mais
» encore de ne se faire aucune ressem-
» blance de ce qui est dans le ciel ou

* J. Hott. Helv. Kirch. III. p. 173.

» sur la terre, ou sous les eaux; et cette
» défense s'applique aux images de tout
» genre, dès qu'elles servent au culte.
» Les impiétés absurdes des idolâtres,
» et les abus introduits parmi les chré-
» tiens prouvent suffisamment la sagesse
» de cette loi. Celui qui, le premier,
» plaça dans un temple la statue d'un
» saint homme, n'eut sans doute d'au-
» tre intention que de le proposer aux
» fidèles comme un exemple à imiter;
» mais on ne s'arrêta pas là. Bientôt on
» entoura les saints d'une pompe qui
» frappa l'imagination du peuple; on
» les transforma en divinités, et on les
» honora comme les païens honoroient
» leurs dieux. En effet, nous donnons
» leurs noms à des temples et à des au-
» tels; dans les bois, dans les champs,
» sur les montagnes nous leur élevons
» des chapelles. Que d'hommes, dans
» les momens de détresse, à l'approche
» du danger, au lieu d'invoquer le Tout-
» puissant, invoquent des hommes morts
» depuis des siècles, que leurs vertus

» ont placés sans doute dans le séjour
» des bienheureux, mais qui ne peu-
» vent ni nous entendre ni nous secou-
» rir ! Que de chrétiens, au lieu de re-
» courir à la miséricorde du Rédempteur,
» attendent leur salut de quelque saint,
» objet de leur dévotion superstitieuse!
» Il en est même qui attribuent des
» vertus surnaturelles à ces images. —
» Afin d'entretenir la vénération pour
» ces simulacres, quelquefois on les tient
» cachés, quelquefois on les produit
» dans des processions pompeuses. On
» les consulte pour connoître l'avenir,
» et l'on abuse de la crédulité du
» peuple jusqu'à lui persuader que des
» statues inanimées ont prononcé des
» paroles, ont versé des pleurs, ont
» donné des ordres. — Considérez ces
» tableaux votifs qui couvrent les murs
» de nos temples; en est-il un qui at-
» teste la reconnoissance d'un chrétien
» envers Dieu, le dispensateur de tous
» les biens, ou envers Jésus-Christ,
» le sauveur du monde? Non, c'est à

» dés hommes dont la condition sur
» la terre a été semblable à la nôtre,
» qu'ils attribuent la guérison miracu-
» leuse d'une maladie, un secours inat-
» tendu dans l'heure du péril, une sage
» résolution prise dans les circonstances
» importantes de la vie. Est-ce là une
» vraie piété? — Persuader aux crédules
» que les offrandes faites aux saints dis-
» pensent le chrétien de l'imitation de
» leurs vertus, et peuvent expier les
» péchés, est-ce là nourrir une dévo-
» tion salutaire? Ah! croyez-moi: ce
» culte superstitieux ne sert qu'à enri-
» chir ceux qui le protègent; et si vous
» voulez honorer les saints, honorez-
» les, non pas en leur adressant des
» prières qui appartiennent à Dieu seul,
» non pas en leur prodiguant des offran-
» des dont ils n'ont nul besoin, mais en
» imitant leur exemple, et en consacrant
» vos biens à l'usage des pauvres, comme
» ils ont fait eux-mêmes *. »

---

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 128.

Bien que cette question ne concernât que le culte, elle paroissoit pourtant à Zwingle d'une grande importance. Il regardoit la doctrine de l'invocation des saints comme un instrument dangereux entre les mains de la partie la moins respectable du clergé, et il croyoit impossible d'ôter au peuple ses idées fausses, si l'on ne faisoit disparoître les objets de sa superstition. Il travailla donc à les bannir, et il y réussit. De nos jours encore les réformés conservent l'austère simplicité que Zwingle introduisit dans leur culte*. Pour toute décoration on lit sur les murs de leurs temples quelques passages de l'Écriture qui invitent au recueillement. Rien n'y frappe les sens, rien ne détourne l'ame de la contemplation de son créateur. L'Éternel seul remplit ces lieux de sa majesté in-

* Il règne à cet égard une parfaite conformité entre les Églises fondées par Calvin et celles fondées par Zwingle; mais il est essentiel d'observer que ce dernier naquit 23 ans avant Calvin.

visible, et ne partage pas son règne avec l'homme mortel; tout enfin annonce qu'on adore un Dieu qui n'a rien de terrestre. Cette simplicité a été souvent blâmée; elle a trouvé des détracteurs jusque dans le sein de l'Église protestante. De grands écrivains se sont plu à embellir les cérémonies du culte catholique des charmes de l'éloquence et de la poésie. Ils ont peint avec les couleurs les plus séduisantes, tantôt la magnificence de ces temples, que tous les arts ont décoré de leurs chefs-d'œuvres; tantôt le spectacle auguste d'un pontife vénérable, entouré de tout l'éclat de la royauté, et appelant par ses prières les grâces du ciel sur un peuple immense, prosterné à ses pieds; tantôt la fête touchante d'un patron de village, célébrée sous l'humble toit d'une église rustique. Ils veulent prouver que, pour agir puissamment sur le cœur de l'homme, la religion a besoin de parler aux sens; mais il est permis de douter des avantages d'un tel moyen. Dans les ames naturel-

lement disposées à la dévotion, la pompe du culte exalte encore le sentiment de la piété, parce que tout les ramène à ce qui fait l'occupation de leur vie, et parce qu'elles démêlent dans chaque cérémonie religieuse une intention profonde; mais l'homme ordinaire n'éprouve pas le même effet; ses yeux seuls sont frappés de ce qu'il voit, ses oreilles de ce qu'il entend; son cœur n'est pas touché; son esprit n'est pas éclairé, et il s'accoutume à placer toute sa religion hors de lui. — Dira-t-on qu'il faut présenter à la vénération du peuple des objets qui puissent lui servir d'échelons pour remonter jusqu'à la divinité? Il semble que la religion chrétienne, telle que son divin fondateur l'a enseignée, satisfait assez aux besoins de notre foiblesse, en nous montrant un médiateur entre Dieu et les hommes, uni à Dieu par sa nature éternelle, assimilé aux hommes par la forme mortelle qu'il revêtit au milieu d'eux. En lui, le sage voit briller l'éclat tout entier de la divinité;

le foible est rassuré par une apparence humaine, et il peut comprendre, il peut aimer un sauveur qui a ressenti les peines et les douceurs de la vie; qui rattache la terre au ciel, le tems à l'éternité.

L'écrit de Zwingle sur la messe et sur les images détermina enfin le conseil à entreprendre la réforme du culte. Au commencement de l'année 1524, il avoit permis aux particuliers de retirer des églises les statues et les tableaux consacrés par eux ou par leurs ancêtres; quelque tems après il en donna l'ordre positif. Deux magistrats se transportèrent dans les temples pour faire disparoître les ornemens qui y étoient restés; et en peu de jours les églises de la ville furent dépouillées de leurs antiques décorations, sans qu'il résultât aucun trouble de cette mesure. Cependant quelques fanatiques avoient prédit que les statues enlevées retourneroient d'elles-mêmes à leurs anciennes places; mais cette prédiction ne s'étant pas ac-

complie, les images perdirent tout leur crédit*. Le gouvernement fit réunir d'abord dans une de ses salles les ornemens retirés des temples, avec l'intention de les conserver : bientôt un zèle aveugle les enveloppa tous dans une même proscription. Les tableaux furent brûlés, les statues brisées, pour empêcher qu'elles ne redevinssent un jour l'objet d'un culte superstitieux; et l'on détruisit ainsi un grand nombre de monumens dont les réformateurs eux-mêmes regrettèrent la perte**. Sans imposer de loi aux communes du canton, le conseil les autorisa à enlever les images de leurs églises, si la majorité le désiroit; et l'exemple de la ville fut suivi généralement***.

Cette première innovation excita un grand mécontentement dans les autres cantons. Les faits furent dénaturés; les Zurichois furent accusés d'avoir insulté

---

* Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 179.

** W. Steiner. Hist. Reform.

*** Bull. Schw. Chr. T. III. G.

aux objets de la vénération des peuples chrétiens; et Zwingle fut traité d'impie par les moines. Dans plusieurs diètes assemblées à l'insçu du sénat de Zurich, les députés des cantons s'engagèrent à ne jamais permettre l'établissement de la *nouvelle doctrine* en Suisse. Le conseil demanda à ce sujet des éclaircissemens à ses confédérés; il ne reçut d'eux que des assurances vagues d'amitié, qui ne le tranquillisèrent pas; et prévoyant qu'il pourroit se trouver dans la nécessité de protéger la réforme à main armée, il voulut savoir s'il pouvoit compter sur la fidélité de ses sujets. Il les informa donc, par une proclamation, des motifs de plainte que lui donnoient ses alliés; il les exhorta à ne pas l'abandonner dans une cause où il s'agissoit du salut de leurs ames, et leur enjoignit de lui déclarer à quoi il pouvoit s'attendre de leur part *. Les communes du canton répondirent qu'elles ne sépa-

* Bull. Schw. Chr. T. III. L.

reroient jamais leurs intérêts de celui du gouvernement, et que pour le soutenir, elles étoient prêtes à tous les sacrifices *. Cependant les affaires prenoient tous les jours un aspect plus inquiétant. Un événement impossible à prévoir, et dont nous allons expliquer l'origine, vint augmenter encore la mésintelligence entre les confédérés.

Le village de Stammheim, situé sur les frontières de la Thurgovie, dépendoit de Zurich; sa jurisdiction criminelle seule étoit du ressort du grand-baillif de Thurgovie. Depuis quelques années ce village possédoit une chapelle dédiée à Ste. Anne, enrichie par les dons d'une foule de pélerins. Malgré les avantages que ce concours d'étrangers procuroit aux habitans, ceux-ci se montrèrent très-disposés à adopter la réforme. Ils y avoient été préparés par le baillif du lieu, nommé Wirth, zélé partisan de Zwingle, et par ses deux

* Bull. Schw. Chr. T. III. L.

fils, tous les deux ecclésiastiques. Ces trois hommes firent envisager à leurs concitoyens, comme une idolâtrie, les honneurs qu'on venoit offrir à la patronne de leur village, et leur persuadèrent de brûler les tableaux votifs qui attestoient les miracles de Ste. Anne, et de détruire tout vestige du culte rendu à cette sainte *. Quelques individus, cependant, virent avec douleur cette destruction: forcés de céder pour le moment au désir de la majorité, ils allèrent porter leurs plaintes au grand-baillif de Thurgovie, Joseph Amberg. Celui-ci avoit penché lui-même vers les opinions de Zwingle; mais, pour se faire élire grand-baillif et obtenir les suffrages de ses concitoyens, les habitans du canton de Schwitz, tous zélés catholiques, il promit d'employer tout son pouvoir à opprimer en Thurgovie la *nouvelle secte**. Les bornes de sa jurisdiction ne lui permettoient pas de s'opposer directement

* Rhan Chron. Msc.

aux changemens faits à Stammheim; mais il recueillit toutes les dépositions faites contre le baillif Wirth, qu'il regardoit comme le chef du parti réformé, et il lui voua dès lors une haine violente, qu'il ne songea pas à cacher. Cette haine inquiétoit Wirth; il craignoit qu'Amberg, abusant de son pouvoir, ne se portât à quelque extrémité; et l'animosité des cantons contre les réformés lui faisoit prévoir que tout acte arbitraire resteroit impuni. Dans cette position, Wirth engagea plusieurs communes du canton de Zurich et de la Thurgovie à se promettre assistance réciproque contre les tentatives qui menaceroient la sûreté individuelle. De pareilles associations, quelqu'irrégulières qu'avec raison elles paroîtroient aujourd'hui, étoient alors fort usitées en Suisse; on se réservoit seulement de part et d'autre l'obéissance due au souverain légitime; et celui-ci, qui souvent ne pouvoit fournir à ses sujets un secours prompt et efficace, ne blâmoit pas les

moyens

moyens que ses sujets employoient pour se défendre eux-mêmes.

Les esprits étoient dans cet état de fermentation qui présage des événemens sinistres, lorsque le grand-baillif de Thurgovie, soit par l'ordre des cantons, soit dans l'espoir de leur complaire, fit enlever de force Oechsli, pasteur de la petite ville de Stein, au mépris des priviléges de cette ville. Ce pasteur, ami intime de Zwingle, qu'il avoit connu à Einsiedeln, étoit, dans la Thurgovie, le principal apôtre de sa doctrine; et le grand-baillif Amberg espéroit arrêter les progrès de la réformation en la privant de ce soutien. Oechsli se vit réveillé au milieu de la nuit par des soldats qui pénétrèrent dans sa maison. En vain il appela au secours; la fuite ou la résistance étant également impossible, il fallut céder à la violence *. Dès que les

* W. Steiner. Hist. Ref. Msc. — Bull. Schw. Chr. T. III. M.

habitans de Stein et des villages environnans, au nombre desquels étoit Stammheim, eurent appris l'arrestation de leur pasteur, ils sonnèrent le tocsin. En un instant tous les hommes en état de porter les armes se rassemblèrent et se mirent à la poursuite des soldats du grand-baillif, qui emmenoient Oechsli. Ils ne purent les atteindre, ayant été arrêtés dans leur marche par une petite rivière. Pendant qu'ils s'occupoient des moyens de la traverser, ils apprirent qu'Amberg avoit fait sonner le tocsin de de son côté, et qu'il vouloit s'opposer à leur passage. Pour éviter des scènes sanglantes, ils lui firent demander de relâcher son prisonnier sur caution, et s'engagèrent, s'il existoit quelqu'accusation contre lui, de le faire comparoître devant les tribunaux, lorsqu'il en seroit requis dans les formes légales. Durant l'intervalle des pourparlers, les gens de Stein et de Stammheim se retirèrent dans un couvent du voisinage, nommé Ittingen. Reçus amicalement

par les moines, qui leur fournirent des vivres, ils y restèrent tranquilles tout le jour et la nuit suivante; mais le lendemain, quand ils surent que le grand-baillif refusoit de mettre en liberté le pasteur de Stein, les plus mutins d'entre les paysans, se livrant à une rage fanatique, s'écrièrent qu'il falloit se venger sur les moines d'Ittingen. En vain le baillif Wirth, qui étoit accouru au bruit du tocsin, chercha-t-il à appaiser les clameurs de cette populace effrénée, ses efforts furent inutiles; des injures on passa aux voies de fait contre les moines, et l'ivresse vint encore augmenter le désordre. Dans ce moment un courier expédié par le conseil de Zurich apporta aux paysans de Stammheim, ses sujets immédiats *, l'ordre

* On appeloit sujets *immédiats* ceux qui ne dépendoient que d'un seul canton; sujets *médiats* ceux qui dépendoient de plusieurs cantons à la fois, dont aucun ne pouvoit leur donner des ordres sans le concours de tous les autres co-souverains.

de quitter sans délai le couvent d'Ittingen, et de se retirer chez eux. Ils obéirent; mais à peine eurent-ils regagné leurs foyers qu'ils virent un incendie violent éclater à Ittingen. Ceux qui y étoient restés, tous Thurgoviens ou habitans de Stein, avoient pillé d'abord le couvent et y avoient mis ensuite le feu*.

En rendant compte à son souverain de ce funeste événement, le grand-baillif en altéra plusieurs circonstances, et ne fit aucune mention de la démarche par laquelle lui-même y avoit donné lieu. Il inculpa les habitans de Stammheim, et surtout le baillif Wirth et ses deux fils : c'est eux qu'il accusa d'avoir fait sonner le tocsin; d'avoir été les auteurs des excès commis à Ittingen; d'avoir brisé le saint-ciboire, profané l'hostie et incendié le couvent. Les cantons assemblèrent une diète pour délibérer sur les mesures à prendre;

* Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 186.

et leur indignation fut telle, qu'ils vouloient marcher sur-le-champ contre les habitans de Stein et de Stammheim, et mettre chez eux tout à feu et à sang. Les députés de Zurich leur représentèrent que le grand-baillif avoit provoqué cette émeute en violant les privilèges de la ville de Stein par l'arrestation illégale de son pasteur. C'est par une procédure dans les formes, disoient-ils, qu'il faut s'assurer si ceux qu'on accuse sont en effet dignes de punition, et non point recourir à une mesure violente qui frapperoit l'innocent ainsi que le coupable. Cet avis prévalut; en conséquence le conseil de Zurich envoya un de ses membres et une escorte de soldats à Stammheim, pour saisir les principaux accusés. Ils furent avertis à tems, et plusieurs d'entr'eux se mirent en sûreté par la fuite; mais le baillif Wirth et ses deux fils, qui comptoient sur leur innocence, et sur la justice de leur gouvernement, ne voulurent pas s'éloigner. « Vous n'aviez pas besoin d'employer

» la force pour nous arrêter, dit Wirth » au député du conseil; si un enfant » nous avoit apporté, de la part de notre » souverain, l'ordre de comparoître » devant lui, nous aurions obéi sans » résistance*. » A peine arrivés à Zurich on les examina. Ils convinrent qu'ils étoient accourus au son du tocsin, et qu'ils avoient suivi la foule jusqu'à Ittingen; mais ils prouvèrent, que loin d'exciter les paysans au désordre, ils avoient cherché à les en détourner, et qu'enfin ils s'étoient retirés dès qu'ils en avoient été sommés de la part de leur gouvernement.

La procédure fut communiquée aux cantons; mais ils ne s'en contentèrent pas, et demandèrent qu'on leur livrât les prisonniers, pour les faire juger par la diète assemblée à Baden. En vain le conseil de Zurich représenta que, suivant les lois et usages de la confédération, c'étoit à lui, comme juge de première

* Bull. Schw. Chr. T. III. N.

instance à Stammheim, à examiner si le crime étoit capital ou non; et que puisqu'il avoit décidé pour la négative, la diète n'avoit aucun droit sur les accusés : les cantons répondirent à ses représentations, qu'ils se feroient justice eux-mêmes, et enleveroient les prisonniers à main armée, si l'on continuoit à les leur refuser. Cette menace ébranla le sénat; une guerre civile lui paroissoit inévitable, s'il persistoit dans son refus; il consentit donc à livrer les prisonniers, à condition toutefois qu'on ne leur fît pas un crime de leurs opinions religieuses, et que la nouvelle procédure n'eût pour objet que les délits politiques dont on les accusoit. La résolution du conseil fut blâmée par un grand nombre de citoyens, à la tête desquels se trouvoit Zwingle. « Céder aux me-
» naces, dit ce dernier, renoncer à ses
» droits quand il s'agit de la vie d'un
» sujet, c'est une foiblesse criminelle,
» et l'on ne peut en attendre que des
» suites funestes. Si les prévenus étoient

» coupables, je serois loin de vouloir
» les soustraire au glaive de la justice;
» mais puisqu'ils ont été jugés inno-
» cens, pourquoi les livrer à un tribu-
» nal déterminé d'avance à faire tom-
» ber sur eux tout le poids de sa haine
» contre les réformés *?»

On n'écouta pas les représentations de Zwingle. Les prisonniers furent conduits à Baden, et jetés dans un cachot; leur perte étoit jurée. Le grand-baillif Amberg s'étoit rendu auprès de la diète: il attisoit l'animosité des juges contre l'infortuné Wirth et ses fils, en les dépeignant comme ennemis de la foi catholique. Au défaut de preuves, on les appliqua à la question, dans l'espoir de leur extorquer les aveux dont on avoit besoin pour les condamner avec quelqu'apparence de justice. Ils résistèrent à tous les tourmens; mais leur admirable constance, au lieu d'adoucir les juges, les irrita davantage;

* Bull. l. c.

et les propos qui leur échappèrent, trahirent le véritable motif de la haine dont Wirth et ses enfans furent les victimes. Le Sénat de Zurich ne déploya pas dans cette circonstance l'énergie qu'il auroit dû montrer; il se borna à des représentations et des prières. La femme de Wirth se rendit à Baden pour implorer la clémence des juges; elle leur représenta que si l'on avoit quelques reproches à faire à son mari, il méritoit au moins l'indulgence de son souverain, en considération de sa fidélité passée. « Il est vrai, » lui répondit le député de Zug, qui avoit été grand-baillif de Thurgovie avant Amberg, « je n'ai ja-
» mais connu d'homme plus hospita-
» lier, plus loyal, plus probe que
» Wirth. Sa maison étoit ouverte à
» tous ceux qui avoient besoin de son
» secours. Il s'est toujours montré bon
» et fidèle sujet, et je ne comprends pas
» quel démon a pu l'entraîner à cette
» révolte. Au reste, s'il avoit pillé, volé,
» assassiné même, je parlerois volon-

» tiers en sa faveur; mais puisqu'il a » brûlé l'image de la bienheureuse » Ste. Anne, mère de la Vierge, il ne » peut y avoir de grâce pour lui *. »

Les interrogatoires des trois détenus durèrent fort long-tems; enfin les députés des cantons s'assemblèrent pour prononcer la sentence; ceux de Zurich, regardant la procédure comme illégale, refusèrent de siéger avec leurs confédérés. La diète, après avoir entendu le rapport des commissaires examinateurs, et les dépositions des témoins, condamna à mort le baillif Wirth et son fils aîné; et, pour colorer d'un air de clémence cet arrêt cruel et fanatique, elle accorda à la douleur de la mère la grâce de son second fils. La condamnation du baillif Wirth étoit motivée sur la part qu'il avoit prise à la confédération des communes; sur son intention de délivrer le pasteur de Stein;

* Bull. Schw. Chr. T. III. N. — Heidegg. Hospin. Rediviv.

sur la destruction des images de Stammheim, et sur ce qu'il n'avoit pas dénoncé au souverain plusieurs propos séditieux tenus par les paysans. Celle de son fils portoit sur ce qu'il *avoit prêché la secte luthérienne et zwinglienne*, et négligé l'exercice de ses fonctions sacerdotales.

La longue détention des prisonniers dans des cachots malsains, et les souffrances de la question leur firent envisager la mort comme un bienfait; et, forts du sentiment de leur innocence, ils écoutèrent leur arrêt avec calme et tranquillité. Dans le court intervalle qui sépara sa condamnation de son supplice, Wirth exigea de son second fils la promesse de ne venger sa mort sur aucun de ceux qui y avoient contribué; il le chargea de porter des paroles de consolation et de paix à sa nombreuse famille, et de lui représenter que ce n'étoit pas pour des crimes infamans, mais pour la cause de la religion qu'il perdoit la vie. Après s'être dit un dernier adieu, les deux

condamnés marchèrent à l'échafaud, en s'exhortant mutuellement au courage et à la résignation; et ils reçurent le coup mortel avec la même fermeté qu'ils avoient montrée au milieu des tortures*.

La sentence de mort emportoit avec elle la confiscation des biens de la veuve et des enfans de Wirth : sur l'intervention des cantons de Bâle, de Schaffhouse et d'Appenzell, qui n'avoient pas pris part au jugement, cette confiscation fut révoquée; mais on eut la barbarie de condamner la veuve à payer 12 couronnes au bourreau qui avoit décapité son mari et son fils. Quelques heures après l'exécution des deux Wirth, le second fils fut mis en liberté, avec ordre de faire amende honorable à Einsiedeln; mais il se réfugia à Zurich, où il trouva un asyle **.

Si nous jugions le baillif Wirth d'après les principes qui doivent diriger tout

---

* Bull. Schw. Chr. T. III. O.

** Bull. l. c.

sujet dans un état bien organisé, nous ne pourrions le regarder comme entièrement innocent. L'espèce de confédération dont il s'avoua complice, paroîtroit aujourd'hui, à juste titre, un acte de rebellion; mais il faut se transporter au tems où elle eut lieu. Il y avoit alors en Suisse quelque chose d'indéterminé dans les rapports entre le souverain et les sujets; les limites des différentes jurisdictions étoient fort incertaines ; une foule de droits n'avoient pour titre qu'une longue possession qu'il falloit prouver par des témoins vivans; d'autres ne reposoient que sur des documens peu connus ; d'ailleurs il n'étoit pas rare, à cette époque, de voir des gentilshommes, et même des prélats, commettre des actes de violence sur les sujets de leurs voisins. De ces causes réunies résultoient mille dangers pour la sûreté des personnes et des propriétés; et les sujets, sans que le légitime souverain s'y opposât, cherchoient

à se défendre par des coalitions et des promesses de secours entr'eux. Il est donc probable que les juges de Wirth ne lui auroient pas fait un crime de la confédération de Stammheim, sans la haine qu'ils lui portoient comme partisan de la doctrine de Zwingle. Ils voyoient avec inquiétude, qu'elle commençoit à se répandre dans les pays gouvernés en commun; et le moyen le plus sûr d'arrêter ses progrès étoit de frapper les esprits par une condamnation faite pour effrayer tous ceux qui penchoient vers la réforme. Cependant le sang de ces deux victimes n'appaisa pas les cantons; ils voulurent punir à main armée les villages qui avoient pris part à l'incendie du couvent d'Ittingen; mais le sénat de Zurich ne permit que des perquisitions juridiques. La diète, après de longs débats, se borna à imposer aux coupables une amende pécuniaire. Ainsi finit ce malheureux événement, triste exemple des fureurs du fanatisme,

et source funeste de nouvelles animosités *.

Les chefs des cantons, malgré leur haine contre Zwingle, ne se dissimuloient pas que la dépravation générale des mœurs et l'inconduite du clergé rendoient une réforme indispensable : ils voyoient combien l'insouciance des autorités ecclésiastiques favorisoit *la nouvelle secte;* et, considérant que *le suprême pasteur spirituel se taisoit et dormoit quand il falloit veiller,* ils résolurent de pourvoir eux-mêmes aux besoins de l'Église et à la tranquillité de la commune patrie. Une diète fut à cet effet convoquée à Lucerne, et les députés des cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug, Glaris, Fribourg et Soleure s'y réunirent. Sans entrer dans des discussions théologiques et sans toucher aux dogmes, ils rédigèrent un projet de règlemens destinés surtout à corriger les mœurs, à

---

* Bull. Schw. Chr. T. III. R.

mettre un terme aux vexations qu'exerçoit le clergé, à faire rentrer sa puissance dans de justes bornes, et à l'empêcher d'empiéter sur les droits du pouvoir séculier. On espéroit par là faire cesser les sujets de mécontentement qui disposoient les esprits à accueillir les opinions des réformateurs; mais on ne s'apercevoit pas que la plupart des abus blâmés généralement étoient la conséquence nécessaire des dogmes combattus par Zwingle; et qu'en laissant subsister ces dogmes, il étoit impossible d'en prévenir les inconvéniens.

Le projet des députés porté devant les gouvernemens cantonnaux n'obtint pas leur sanction. Les hommes dont il blessoit les intérêts, ou dont il contrarioit les passions trouvèrent des raisons spécieuses pour le rejeter, et ses auteurs n'eurent ni assez d'énergie, ni assez d'autorité pour le soutenir. Enfin on résolut de suspendre toute délibération sur les affaires de l'Église, et de laisser au futur concile, demandé et promis depuis si long-tems,

long-tems, le soin de *pacifier la chrétienté* *.

Pendant que ces événemens se passoient à Lucerne, on continuoit à faire disparoître à Zurich les monumens de l'ancienne superstition. Les reliques exposées dans les différens temples de la ville furent enlevées et enterrées en secret. On défendit de sonner les cloches pour les morts et pour conjurer les orages; on abolit les processions et nombre d'autres cérémonies. L'impulsion donnée par Zwingle étoit telle que ces réformes de détail ne rencontrèrent aucune opposition; mais il restoit une réforme plus essentielle à faire, l'abolition de la messe, *pierre angulaire du catholicisme*. Dès l'année 1523 le réformateur manifesta sur cet objet une opinion contraire à celle de l'église romaine. « Jésus-Christ, disoit-il, est mort sur la croix pour satisfaire à la justice di-

* Hospin. Hist. Sacram. II. 2. 3.—Bull. Schw. Chr. T. III. N.

vine. Ce sacrifice unique expie les péchés de tous ceux qui croient en lui; il n'est donc plus besoin de nouveaux sacrifices, et la Sainte Cène ne doit être que la commémoration de la mort bienfaisante de notre Sauveur. » D'après ces idées, Zwingle désira introduire quelques changemens dans le canon de la messe, en conservant toutefois les vêtemens des prêtres et différens accessoires qui ne lui paroissoient pas contraires à l'esprit de l'Évangile. Il proposa au sénat de faire ces changemens; mais le sénat ajourna sa décision à l'année suivante. Zwingle employa cet intervalle à approfondir davantage cette importante question; et il vit que s'il conservoit une partie des anciens rites, il entretiendroit les fausses idées du peuple, et le rameneroit dans peu au point d'où il étoit parti. Il se félicita donc du délai auquel il avoit été forcé. « On n'a point suivi » mon premier conseil, » écrivit-il, quelque tems après, à un de ses amis, « et j'en rends grâce à la Providence :

» c'eût été remplacer une erreur par
» une autre, et le rit nouvellement
» établi auroit été bien plus difficile à
» abolir que celui de nos ancêtres *. »

Cet aveu est une preuve de la candeur de Zwingle, et il suffiroit seul pour réfuter l'accusation de fanatisme intentée plus d'une fois contre lui. Un fanatique croit agir et parler d'après une inspiration soudaine; il attribue ses lumières à une espèce de miracle auquel sa volonté n'a pas coopéré, et non point à ses recherches et à ses méditations. Jamais il ne se rétracte; il aime mieux mourir qu'avouer s'être trompé. Une semblable obstination étoit étrangère à Zwingle. Dans sa noble simplicité, il convint plus d'une fois que ses propres réflexions, ou les observations des autres, lui avoient suggéré des raisons pour rejeter une opinion que d'abord il avoit embrassée; et jamais l'amour-propre ne l'empêcha d'écouter les idées de ses ad-

* Zuinglii et Oecolampadii Epist. f. 116. b.

versaires, et d'abandonner les siennes, quand il en reconnoissoit la fausseté *.

La messe subsista donc encore pendant quelque tems, mais on ne forçoit aucun prêtre à la dire, ni aucun laïque à l'entendre. Insensiblement elle fut négligée; enfin au commencement de l'an 1525, le réformateur en obtint l'entière abolition, et le jour de Pâques on célébra pour la première fois la sainte Cène, d'après les idées de Zwingle. Une table couverte d'un linge blanc, des pains sans levain et des coupes remplies de vin retraçoient le souvenir du dernier repas de notre Rédempteur avec ses disciples. Le premier Pasteur, c'étoit Zwingle lui-même, se plaçant devant cette table, annonça aux fidèles que l'acte religieux qu'ils alloient célébrer deviendroit pour eux le gage de leur salut, ou le motif de leur damnation, selon les dispositions qu'ils y apporteroient; et, par une prière fervente, il

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 190.

tâcha de faire naître dans tous les cœurs le repentir des fautes passées et la résolution *de vivre d'une vie nouvelle*. Après cette prière, Zwingle et les deux ministres qui l'assistoient se présentèrent mutuellement le pain et la coupe, en prononçant les paroles que Jésus-Christ proféra au moment de l'institution de la Sainte Cène; ils distribuèrent ensuite les symboles du corps et du sang du rédempteur à tous les chrétiens présens, qui, profondément recueillis, écoutoient la lecture des derniers discours de notre Seigneur, tels que son disciple chéri nous les a transmis. Une seconde prière, et des chants sacrés, pleins de reconnoissance et d'amour envers celui qui voulut affronter l'ignominie d'une mort cruelle pour sauver les pécheurs repentans, terminèrent cette cérémonie solennelle et touchante. — Zwingle pensoit que célébrer ainsi la Sainte Cène c'étoit la rapprocher de sa simplicité primitive, et réunir tout ce qui pouvoit la rendre utile. L'événement prouva qu'il ne s'étoit pas trompé;

les temples pouvoient à peine contenir la foule immense qui venoit participer à cette solennité religieuse; et les bonnes œuvres et les réconciliations nombreuses qui la suivirent, prouvèrent la sincérité de la dévotion qu'on y apportoit*.

La réforme du culte avoit été accompagnée de changemens essentiels dans les rapports qui existoient entre le clergé et le gouvernement. Nous avons dit plus haut que le chapitre de la cathédrale ne dépendoit en aucune manière du conseil; qu'il possédoit des fiefs, avoit sa jurisdiction particulière, et administroit ses biens sans en rendre compte à personne. Zwingle qui, peu de tems après son arrivée à Zurich, avoit été admis au nombre des chanoines, désira consacrer à des établissemens d'instruction publique les revenus considérables du chapitre, et en même tems faire passer

---

* *Zuinglii Op.* T. II. f. 563. — On célèbre encore à Zurich la Ste. Cène suivant le rit établi par Zwingle.

son pouvoir temporel entre les mains du gouvernement; mais il voulut obtenir cette cession du libre consentement des possesseurs, et non la leur arracher d'autorité. Dans cette intention il fit sentir à ses collégues qu'il étoit honteux de vivre de l'autel sans le servir; qu'il falloit renoncer à des fonctions incompatibles avec le caractère d'ecclésiastique; et il leur représenta, que s'ils ne songeoient aux réformes devenues nécessaires, on devoit craindre que le magistrat séculier ne les entreprît de son chef.

Les partisans que Zwingle avoit dans le chapitre entrèrent dans ses vues, et les ennemis de ses opinions ne cédèrent qu'à la peur de se voir dépouiller de tous leurs priviléges, s'ils n'en sacrifioient quelques-uns volontairement. En conséquence le chapitre fit une convention avec le sénat, dont voici les principaux articles.

—Le chapitre jure obéissance et fidélité au sénat comme à son seul et légitime

souverain ; il lui remet ses droits régaliens, ainsi que la haute et basse justice dans ses fiefs; il renonce aux immunités, priviléges et franchises qu'il avoit obtenus successivement de plusieurs empereurs et papes; il se charge de salarier les pasteurs nécessaires au culte de la ville, et promet de destiner aux fonctions pastorales ceux d'entre ses membres qui seront capables de les remplir. Les chanoines vieux ou infirmes conserveront leurs bénéfices, mais on ne les remplacera pas; et les revenus desdits bénéfices devenus vacans seront employés à fonder des chaires de professeurs, dont l'enseignement sera gratuit. Le prévôt du chapitre conservera l'administration des revenus, et en rendra compte au sénat. Celui-ci, de son côté, s'engage à maintenir le chapitre dans toutes ses propriétés, et à le protéger si on l'inquiétoit au sujet de cette cession *. —

* Bull. Schw. Ch. T. III. H. — Ces conditions

Plusieurs chanoines protestèrent contre cette convention, en disant que le chapitre n'avoit pas le droit de faire des changemens aussi importans, sans l'autorisation de l'évêque ou du pape; mais on ne crut pas devoir écouter l'opposition d'une foible minorité. Quelques membres du chapitre se rendirent utiles à l'église comme prédicateurs et pasteurs; les autres, trop âgés ou trop ignorans pour exercer des emplois, jouirent de leurs bénéfices jusqu'à leur mort. Cinq chanoines seulement, ne voulant pas dépendre de l'autorité séculière, qu'ils avoient bravée plus d'une fois, quittèrent la ville et se retirèrent dans les cantons catholiques *.

L'exemple du chapitre de la cathédrale fut immédiatement suivi par l'abbaye de Fraumünster. L'abbesse, en

---

furent religieusement observées; le chapitre subsiste encore comme Zwingle l'avoit organisé, et ses revenus continuent à être administrés suivant les règlemens du réformateur.

* Bull. l. c.

se réservant des pensions pour elle et ses religieuses, remit au sénat toutes ses propriétés et ses priviléges, avec le droit de nommer le tribunal civil et celui de battre monnoie *. Aussitôt que les revenus disponibles de l'abbaye le permirent, le sénat y établit un séminaire, où un certain nombre de jeunes gens, destinés à l'état ecclésiastique, étoient vêtus, nourris, logés et instruits gratuitement.

Il restoit encore dans la ville plusieurs ordres mendians, et ces moines n'étoient pas disposés à renoncer à la vie inutile et oisive qu'ils menoient. Ils avoient déjà perdu une grande partie de leur influence, et ils la sentoient diminuer tous les jours; mais l'opposition des autres cantons à toute réforme, leur faisoit espérer que Zurich seroit obligée de céder aux remontrances de ses alliés ou à la force ouverte, et qu'alors leur autorité seroit rétablie. Le conseil anéan-

* Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 206.

tit cette espérance, en décidant la suppression des ordres mendians. Il ordonna aux moines jeunes et robustes d'apprendre des métiers, afin de les rendre utiles à la société; il fournit à ceux qui avoient des dispositions et du goût pour l'étude, les moyens de s'instruire. Quant aux vieillards, on leur accorda une pension alimentaire et une habitation commune dans le couvent des franciscains *. Celui des dominicains fut transformé en hôpital, et ses revenus consacrés à l'entretien et à la guérison des malades de la ville et du canton; les revenus du couvent des Augustins furent destinés à soulager les pauvres honteux, et à donner quelques secours à de malheureux étrangers qui traversoient Zurich **. Les autres maisons religieuses reçurent insensiblement une destination semblable. Partout on laissa mourir tranquillement les religieux d'un âge avancé, en leur

* Zuinglii et Oecol. Epist. f. 37.

** Bull. Schw. Chr. T. III. H.

conservant leurs bénéfices et leur habitation, et l'on rendit à la société ceux qui avoient encore les moyens de la servir.

La cupidité n'eut aucune part à cette sécularisation. Les biens du clergé ne furent ni dilapidés par les particuliers, ni engloutis par le fisc; seulement on leur donna une destination plus éclairée et plus véritablement pieuse. Salarier des pasteurs et des professeurs, fonder des écoles, doter des hôpitaux, fournir des secours aux pauvres, tel fut, depuis l'époque de la réformation, l'emploi des revenus de l'église. Afin d'empêcher que dans la suite on ne fît un autre usage de ces fonds, il fut convenu que les biens des couvents ne seroient pas dénaturés, et resteroient réunis sous la gestion d'un seul administrateur. Le désintéressement et la modération qui présidèrent à ces arrangemens, font honneur à Zwingle. Il eut à lutter dans cette circonstance contre une foule de gens peu scrupuleux, qui voyoient dans la

suppression des monastères un moyen facile de s'enrichir, et qui en auroient profité sans doute au détriment du public, si la vigilance et la fermeté du réformateur n'eussent déjoué leurs projets *.

Quelque tems après la conclusion des arrangemens entre le conseil et le chapitre, Zwingle fut chargé d'organiser l'instruction publique. Il savoit qu'il est impossible de faire disparoître l'ignorance et la superstition sans le secours d'un foyer permanent de lumières; son plus ardent désir étoit de créer dans sa patrie adoptive des établissemens qui pussent y propager le goût et la connoissance des lettres. C'est ainsi qu'il vouloit devenir le bienfaiteur des générations futures, et mériter les bénédictions de ses compatriotes. Si la brièveté de sa vie ne lui permit pas d'achever l'édifice dont il avoit conçu le plan, au moins il en jeta les fondations, et ses

* Bull. l. c.

interprétations des docteurs juifs sur l'Ancien Testament ; celles des Pères de l'Église sur le Nouveau ; d'employer la connoissance des mœurs, des usages, des lois du peuple hébreu pour éclaircir les passages obscurs, d'établir le véritable sens de chacun d'eux, d'en montrer la liaison avec les autres vérités de la religion, et enfin d'indiquer l'application qu'on peut en faire à la morale et à l'instruction du peuple*. Ces leçons se donnoient dans la cathédrale ; les ecclésiastiques de la ville, et les jeunes étudians qui se destinoient à l'Église étoient tenus d'y assister. Zwingle chercha même à y attirer tous les hommes qui aimoient l'étude et qui avoient le tems de s'y livrer ; il y réussit, car à cette époque, l'intérêt pour tout ce qui touchoit la religion étoit tel, qu'on voyoit de nombreux auditeurs de toutes les classes suivre avec assiduité

est l'ouvrage de 70 docteurs juifs que le grand-prêtre Éléazar avoit envoyés à Ptolomée.

* Bull. in Comment. ad Epist. Pauli.

les

les leçons de théologie ; et le goût des langues anciennes se répandit si bien, que vingt ans après il n'étoit pas rare de rencontrer des magistrats et des négocians qui lisoient l'Ancien et le Nouveau Testament dans l'original *.

Lorsqu'il fut question d'organiser la nouvelle académie, il ne se trouva pas à Zurich un nombre suffisant de personnes en état de remplir les chaires de professeur que Zwingle venoit d'établir; il fut donc obligé de recourir à des savans étrangers. Le premier auquel il s'adressa fut Conrad Pellican, alsacien, versé dans la langue hébraïque, qu'il avoit étudiée sous Capnio. Jeune encore il étoit entré dans l'ordre des franciscains; mais son amour pour l'étude le préserva toujours des vices que de son tems on reprochoit aux moines. Il s'acquitta, à la satisfaction de ses supérieurs, de plusieurs missions relatives aux affaires de son ordre; chargé ensuite

* Aloysius von Orelli. p. 492.

de la partie de l'enseignement, il fit connoître aux jeunes religieux confiés à ses soins les écrits d'Erasme et ceux de Luther, principalement la traduction allemande de la Bible, faite par ce dernier. Avant que Luther et Zwingle eussent publié leurs opinions, Pellican avoit déjà conçu des doutes sur plusieurs dogmes adoptés alors ; sa timidité naturelle et le respect aveugle qu'on lui avoit inculqué dès l'enfance pour l'autorité de l'Église, l'engagèrent à renfermer ses doutes en lui-même *; mais la lecture des écrits des deux réformateurs brisa les entraves qui retenoient l'essor de son esprit. Pellican étoit professeur à l'université de Bâle, lorsqu'en 1526, Zwingle lui proposa de venir occuper une chaire de théologie à Zurich : il y consentit d'autant plus volontiers, que ses opinions lui attiroient des désagrémens à Bâle, où la réforme n'étoit pas encore introduite. Pendant trente ans il rendit

* Siml. in vita Bull. p. 11.

de grands services à l'Église de Zurich par ses leçons et par ses écrits. Il mourut dans un âge très-avancé, laissant après lui une grande réputation de piété, de modestie et d'érudition *.

Le second étranger que Zwingle appela auprès de lui, fut Rodolphe Collinus, fils d'un paysan des environs de Lucerne. Un chanoine de cette ville lui donna les premières leçons de latin, et lui expliqua quelques chants de l'Énéïde. Abandonné ensuite à ses propres forces, il étudia les autres poëtes anciens avec une ardeur infatigable. Il fréquenta successivement les universités de Bâle et de Vienne en Autriche, et de retour à Lucerne, quoiqu'il fût très-jeune encore, il obtint un canonicat. Ses liaisons avec Zwingle et quelques autres réformateurs, lui firent des ennemis qui l'accusèrent d'hérésie, et provoquèrent de la part du sénat de Lucerne l'ordre

* M. Adami Vitæ Theol. germ. p. 296.— Hott. Helv. Kirch. T. III p. 38. seq.

de visiter sa bibliothèque et ses papiers. Les commissaires chargés de cet examen, ayant trouvé chez lui les Œuvres de Platon, d'Aristote et de quelques poëtes grecs, jugèrent que des livres imprimés dans une langue qu'ils n'entendoient pas, devoient être infectés de *luthéranisme*, et les confisquèrent *. Ce premier désagrément lui en fit prévoir beaucoup d'autres, auxquels il ne voulut pas s'exposer. Sous prétexte d'aller à Constance prendre les ordres

* L'ignorance des laïques étoit d'autant plus naturelle qu'elle étoit entretenue par les hommes destinés à les instruire. Un moine déclamant en chaire contre Zwingle et Luther, et contre tous ceux qui prenoient leur parti, disoit à ses auditeurs : « On a inventé, il y a quelque tems, une » nouvelle langue, mère de toutes les hérésies, le » grec. C'est dans cette langue qu'est imprimé un » livre appelé le Nouveau Testament, qui con- » tient beaucoup de choses dangereuses. A présent » il se forme encore un autre langage, l'hébreu : » quiconque l'apprend devient aussitôt juif. » Conr. Heresbach cité par Gernler. V. J. von Müllers Schw. Gesch. T. IV. p. 455.

sacrés, il quitta Lucerne; arrivé à Zurich il y resta, et renvoya son diplôme de chanoine à son chapitre. Cette démarche le privant de toute ressource, pour n'être pas à charge à ses amis, il prit le parti d'apprendre un métier. Le jour il travailloit pour gagner sa vie, le soir il se délassoit en lisant Homère et Pindare. Une occupation mécanique ne pouvoit convenir long-tems à ce caractère vif et impétueux; il l'abandonna bientôt pour entrer au service du duc Ulrich de Wirtemberg, qui cherchoit alors à reconquérir ses états envahis par la ligue de Souabe; mais ce prince ayant été forcé de congédier ses troupes, Collinus retourna à Zurich, où Zwingle, qui ne l'avoit jamais perdu de vue, put enfin lui offrir la chaire de langue grecque. Collinus l'accepta avec transport; dès lors il se consacra tout entier aux lettres, et ses efforts furent couronnés des plus heureux succès *.

* R. Collini Vita Msc. — Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 124. 411.

La fondation de deux chaires de théologie et de deux chaires de langues anciennes devint la base de l'académie de Zurich. A mesure que les bénéfices vinrent à vaquer, on nomma des professeurs pour les autres sciences; mais l'académie se ressentit toujours de sa destination primitive, celle de former les ministres de la religion. L'interprétation des saintes Écritures y occupa constamment la première place. Si la préférence accordée par Zwingle à cet objet, nuisit à quelques autres études, au moins elle eut l'avantage de produire, depuis l'époque de la réformation jusqu'à nos jours, un grand nombre d'ecclésiastiques éclairés, dont les soins répandirent l'instruction religieuse dans toutes les classes de la société, et dont la vigilance active étouffa les germes du vice, avant qu'ils eussent le tems de se développer.

VIE DE ZWINGLE,

RÉFORMATEUR DE LA SUISSE.

SECONDE PARTIE.

LORSQUE des hommes d'un génie supérieur donnent à la pensée une nouvelle direction, il arrive souvent que des esprits faux ou exaltés s'emparent de leurs idées, les commentent et en déduisent des conséquences dangereuses. Les réformateurs n'échappèrent pas à cette fatalité; ils ne purent empêcher qu'on ne défigurât étrangement leurs opinions. Quand ils disoient qu'il falloit bannir des écoles une science abstraite et subtile, qui ne remplissoit la mémoire que de mots, aussitôt quelques ignorans proscrivoient toutes les sciences, et ne reconnoissoient d'autre source de lumières

qu'une inspiration surnaturelle, partage des seuls élus. Quand avec douceur ils faisoient parvenir le langage de la vérité jusqu'à l'oreille des puissans, pour les rappeler à leurs devoirs, aussitôt les ennemis de toute subordination, abusant de leur exemple, et confondant la franchise avec la licence, traitoient de bassesse et de lâcheté les égards dûs au rang, au pouvoir, à la naissance, et cherchoient à introduire une égalité chimérique. Quand ils insistoient sur la nécessité de diminuer la magnificence des cérémonies religieuses, aussitôt des hommes exagérés rejetoient tout culte public, comme étant contraire à la simplicité évangélique. Quand enfin ils vouloient affranchir les chrétiens du joug de quelques observances minutieuses, aussitôt de prétendus inspirés proclamoient, qu'une ame régénérée n'avoit d'autre règle à suivre que sa volonté et ses désirs. Beaucoup d'écrivains ont mis sur le compte des réformateurs les rêves des fanatiques de

leur tems, et les troubles causés par eux, comme s'il étoit juste de confondre la plante parasite avec l'arbre qui, contre son gré, lui sert d'appui. Sans doute la réformation fit éclorre un grand nombre de sectes; mais si les idées bizarres se répandirent alors rapidement dans toutes les classes de la société; si elles excitèrent des disputes violentes, c'est que les efforts des réformateurs avoient réveillé leurs contemporains de leur engourdissement sur les matières de religion. Il est des momens où les systèmes exagérés ne sont pas accueillis; mais on se tromperoit si l'on en faisoit honneur à une raison éclairée, à des lumières généralement répandues; ce calme n'est souvent que l'effet ou l'indice d'une indifférence absolue. Quand, au contraire, les objets qui ont quelque rapport avec la religion, inspirent un intérêt général; quand des circonstances particulières dirigent les esprits vers les idées sérieuses, alors naissent une foule d'opinions justes

ou fausses, raisonnables ou absurdes. On les embrasse avec chaleur, parce qu'elles remplissent un désir qu'on a long-tems nourri; on les défend avec opiniâtreté, parce qu'elles tiennent à ce que l'on chérit le plus. C'est ce qui arriva au XVI.e siècle; et comme les raffinemens de la civilisation n'avoient pas encore amolli les passions, les disputes prirent un caractère de violence dont on s'étonne aujourd'hui.

Ce fut en Saxe qu'en 1521 se manifestèrent les premiers symptômes d'une secte qui faillit devenir funeste aux progrès de la réformation. Luther, dans un ouvrage *sur la liberté chrétienne*, avoit dit que *l'homme chrétien est le maître de toutes choses et n'est soumis à personne.* Dans un autre passage de ce même écrit il appelle *le chrétien l'esclave de tous les hommes.* La première de ces propositions trouva plus de partisans que la seconde. Nicolas Storch et Thomas Müntzer, tous deux

nés en Thuringe, prirent au pied de la lettre les expressions paradoxales du réformateur saxon, et en firent la base de leur système religieux. « Le vrai chrétien,
» prétendoient-ils, n'a besoin ni de supé-
» rieurs spirituels, ni de magistrats tem-
» porels. — La parole de Dieu écrite n'est
» pas la véritable; celle-ci sort immédia-
» tement de la bouche de Dieu, et arrive
» dans le cœur du croyant, sans aucun
» intermédiaire. — Le monde entier a
» besoin d'être régénéré, et il faut que
» tous les impies soient extirpés de la
» terre pour faire place à une nouvelle
» Église où règne la justice *. » Ils parloient avec dédain de toutes les connoissances humaines, assurant que Dieu leur manifestoit sa volonté par des révélations immédiates et des visions célestes. Leur morale étoit rigide, leur extérieur simple. Ils dédaignoient les richesses,

* Mosh. Hist. Eccl. T. V. p. 10.—Fuessli Beytr. zu der Schw. Ref. Gesch. T. I. II. IV.

ou au moins ils en affectoient le mépris; et leurs dehors austères en imposoient à la multitude, en même tems que leur doctrine la séduisoit. Ils attachoient peu d'importance aux pratiques religieuses; mais surtout ils rejetoient le baptême des enfans comme une cérémonie impie, *véritable invention du démon.* Ce sacrement, suivant eux, ne devoit être administré qu'aux adultes, qui, éclairés par la grâce divine sur leurs fautes passées, en éprouvoient un profond repentir, et demandoient avec ferveur ce gage du pardon céleste. L'usage de rebaptiser les nouveaux prosélytes valut à cette secte le nom d'*Anabaptistes*; et il devint commun à tous les sectaires qui rejetoient le baptême des enfans. Il ne faut cependant pas supposer que tous ceux que les théologiens et les historiens appellent de ce nom aient eu les mêmes dogmes et la même morale. Leur caractère distinctif consistoit à ne pas reconnoître d'autorité dans ce qui regardoit la

religion, pas même celle de l'Écriture sainte, qu'ils expliquoient à leur gré. Ils prétendoient que *la lettre tue et que l'esprit seul vivifie ;* et se livroient sans réserve à leur imagination plus ou moins déréglée *. Aucun de leurs chefs n'ayant les qualités nécessaires pour acquérir sur eux une influence marquante, la secte se divisa promptement en une multitude de petites sociétés séparées. Sans entrer dans le long détail de tous les dogmes qui leur ont été attribués faussement ou à juste titre, nous allons citer ceux qui ont été adoptés également par les différens partis.

« Ni l'Église romaine, ni celle des » prétendus réformés, n'est la véritable » Église de Jésus-Christ. Les réformés, » à la vérité, suivent l'Évangile, du » moins en partie, mais ils ne mani- » festent aucun signe d'amendement. » Il faut donc s'en séparer pour ne

---

* V. Fuessli Beitræge.

» point participer à leurs péchés et à
» leur condamnation. — Les prédica-
» teurs des réformés n'ont pas de vé-
» ritable vocation, ils ne pratiquent
» pas eux-mêmes ce qu'ils enseignent;
» ils reçoivent un salaire ; enfin ils ne
» possèdent pas les qualités que doivent
» avoir des conducteurs spirituels. —
» Tout fidèle qui se sent poussé par
» l'esprit divin, a le droit de prêcher
» dans les assemblées, sans qu'il ait
» besoin d'appartenir à un ordre parti-
» culier. — La charité exige la commu-
» nauté de tous les biens, et il n'est
» pas permis à un chrétien de posséder
» quelque chose en propriété. — Exer-
» cer des fonctions de magistrature, se
» servir du glaive de la justice, résister
» à la violence, faire la guerre, prêter
» serment sous quelque prétexte que
» ce soit, sont des actions défendues
» par l'Évangile. Il résulte de là, que
» dans la nouvelle Église on n'a besoin
» ni de magistrats, ni de tribunaux, ni

» de gouvernemens. On ne doit punir » les malfaiteurs qu'en les excluant de » la communion des élus. — Les vrais » chrétiens doivent se séparer de ceux » qui n'admettent pas nos dogmes, » rompre toute communication avec » eux, et supporter patiemment les » persécutions que peut leur attirer » cette conduite*. »

On voit par ce court exposé, que les opinions des anabaptistes tenoient à la fausse interprétation qu'ils donnoient à l'Écriture sainte. Ils ignoroient que dans l'ensemble de la religion chrétienne, il y a des choses immuables et d'autres que les tems et les circonstances modifient. Incapables de s'élever à des vues générales, ils vouloient renouveler le genre de vie des premiers chrétiens, contemporains des Apôtres ; ils ne considéroient pas, que les règlemens et les

* Ottii Annales Anab. p. 21.—Bull. de Anab. L. I. 4.

usages qui convenoient aux disciples de Jésus quand ils étoient dispersés en petit nombre au milieu des juifs et des idolâtres, cessoient d'être applicables à l'instant où des peuples entiers embrassèrent le christianisme. Il se trouvoit parmi les anabaptistes des hommes dont les intentions étoient pures et la conduite irréprochable; mais leur imagination exaltée les mit souvent à la merci des imposteurs, qui vouloient s'emparer de leur esprit, et plus d'une fois des chefs ambitieux et dépravés les entraînèrent à la révolte en abusant de leur crédulité *.

* Je ne citerai qu'un seul exemple de leurs coupables égaremens. Jean Bockold, garçon tailleur de Leiden, en se donnant pour inspiré, parvint à soulever les sujets de l'évêque de Munster, se mit à leur tête et s'empara de la ville de Munster, qu'il nomma la nouvelle Jérusalem. Il y établit la communauté des biens, introduisit la polygamie, prit le titre de Roi, et gouverna cette ville pendant près de trois années, en se livrant aux excès les

En

En parcourant l'Allemagne, Thomas Müntzer, l'un des chefs des anabaptistes, arriva jusques sur les frontières de la Suisse. Là il eut une entrevue avec deux Zurichois, Grebel et Mantz, que leur caractère inquiet et sombre rendoit accessibles aux idées exagérées *. Possédant tous deux assez d'instruction pour être employés dans l'académie projetée par Zwingle, ils vouloient qu'on dépouillât deux chanoines de leurs bénéfices, pour doter les chaires qu'ils ambitionnoient. Le réformateur rejeta leur demande, et allégua pour motif l'engagement pris de laisser aux titulaires la jouissance de leurs bénéfices jusqu'à leur mort.

---

plus monstrueux de cruauté et de débauches, et punissant de mort le moindre murmure contre lui. Attaqué enfin par les forces réunies du landgrave de Hesse et de l'évêque de Munster, il soutint un siége de plusieurs mois. Il succomba enfin, et un supplice cruel termina sa courte carrière. *Mosh. Hist. Eccl. T. V. p. 13.*

* Bull. Schw. Chr. T. III. O.

Le mécontentement que donna à ces deux hommes le refus de Zwingle, et peut-être la jalousie que leur inspiroit son crédit, les éloigna de lui, et les disposa à écouter les insinuations de Müntzer. Cependant, après leur entrevue avec ce fanatique, ils essayèrent d'attirer Zwingle lui-même dans leur parti. A cet effet, ils lui représentèrent que ses projets de réforme n'auroient aucun succès s'il n'exigeoit de ses sectateurs de rompre toute communication avec les faux chrétiens. Ils l'exhortèrent à proclamer la nécessité de cette séparation, et à se mettre à la tête de la nouvelle Église, destinée à ne renfermer dans son sein que les véritables élus *.

Si le désir d'être chef de parti eût guidé le réformateur, il auroit sans doute succombé à cette séduction; mais l'ambition ne l'aveugla jamais, et son esprit lumineux pénétra aisément la fausseté

---

* Bull. l. c. — *Zuinglii Op.* T. II. f. 7.

des raisonnemens qu'on employa pour le persuader.

« Dans le nombre de ceux qui pro-
» fessent la foi chrétienne, » répondit-il à Grebel et Mantz, « on rencontre tou-
» jours quelques ennemis de l'innocence
» et de la piété, qui par leur conduite
» trahissent les dispositions perverses
» de leur cœur; mais il n'appartient
» pas à nous de les juger. Jésus-Christ
» ordonne de laisser croître l'ivraie avec
» le froment jusqu'au jour de la mois-
» son; il ne nous sied point d'opérer
» une séparation qu'il n'a pas jugée né-
» cessaire. Il ne faut jamais renoncer à
» l'espoir de faire rentrer dans la bonne
» voie ceux qui s'en sont écartés, et
» l'on doit travailler à l'avancement du
» règne de Dieu, en prêchant sa parole,
» non en fomentant des schismes qui
» n'entraînent après eux que désordre
» et intolérance. Rien d'ailleurs n'em-
» pêche le fidèle de mener une vie pieuse,
» même en conservant la communica-

» tion extérieure avec les impies *. »

Grebel et Mantz ne se bornèrent pas à ce premier essai; sachant que Zwingle avoit blâmé autrefois le baptême des enfans; ils lui présentèrent la doctrine de Müntzer comme étant conforme à ses propres idées; mais leur tentative échoua encore. Zwingle leur répliqua qu'un plus mûr examen lui avoit fait abandonner son ancienne opinion; et, dans plusieurs entrevues avec eux, il leur exposa en détail sa doctrine sur le baptême: nous allons en donner le précis **.

« Jésus-Christ a institué le baptême; mais ni lui, ni ses Apôtres n'ont rien ordonné expressément sur l'âge où l'on doit l'administrer. Il est donc permis à chaque Église de statuer à cet égard ce qu'elle croit le plus convenable à l'édification générale. En jugeant par les cérémonies juives, qui sans doute

* *Zuinglii Op.* l. c.

** Bull. Schw. Chr. T. III. P.

eurent une grande influence sur les cérémonies des premiers chrétiens, on peut conjecturer que dans l'Église primitive l'on baptisoit les enfans au moment de leur naissance. Si de nos jours quelques sectaires rejettent cet usage, c'est qu'ils se font une trop haute idée de l'efficacité du baptême. En effet, si l'eau du baptême avoit la vertu d'effacer les péchés, il seroit absurde de baptiser les enfans qui n'ont pas encore commis de péchés; mais comment croire qu'une ablution extérieure puisse purifier l'ame? Le baptême est une cérémonie par laquelle l'homme s'engage à devenir disciple de Christ, et à observer en tout ses lois et ses préceptes *. Sous ce rapport,

* Zwingle n'attribuoit pas au baptême le pouvoir de laver le chrétien de la tache du péché originel; il ne croyoit pas non plus qu'un enfant mort avant le baptême ne pût pas être sauvé. — Quant au péché originel, Zwingle le regardoit comme une disposition à faire le mal, et non comme un péché véritable; et il ne pensoit pas qu'il pût attirer à

il semble qu'il faudroit renvoyer le baptême jusqu'à l'époque où le jeune chrétien est en état de contracter un engagement ; mais des motifs importans s'opposent à ce délai. Si l'on introduisoit l'usage de ne baptiser que les adultes, les parens insoucians négligeroient l'instruction religieuse de leurs enfans ; et ils croiroient se justifier en disant qu'ils ignorent si, arrivés à l'âge de raison, ils voudront embrasser le christianisme. Les jeunes gens eux-mêmes repousseroient toute exhortation fondée sur la religion, sous prétexte qu'il dépend d'eux d'être chrétiens. — Le baptême doit être considéré comme une promesse que font les parens d'élever leurs

---

l'homme la damnation éternelle. Il comparoit la nature humaine après la chute d'Adam à un cep de vignes frappé par la grêle, qui a perdu une grande partie de sa vigueur naturelle; ou à une plante transportée des climats du midi dans ceux du nord, où elle n'auroit plus la même force de végétation. *Zuinglii Op. T. II. f. 89.*

nouveaux nés dans la religion chrétienne, et de les instruire dans les vérités de l'Évangile. En s'emparant ainsi des enfans au berceau, l'Église les enlace d'une multitude de fils invisibles, qui ne leur permettent plus de sortir de son sein.—Du reste, cette question n'est pas d'une grande importance, et l'on ne peut justifier ceux qui en font une source de divisions pour la société*. »

Des opinions si modérées devoient nécessairement déplaire aux anabaptistes; aussi les conférences entre leurs chefs et le réformateur se rompirent-elles sans avoir produit de rapprochement. Cependant ces derniers promirent à Zwingle de ne faire aucune démarche qui pût troubler l'Église; et lui, de son côté, s'engagea à ne pas attaquer leur doctrine en public. Malgré cette promesse faite de part et d'autre, l'on apprit, peu de jours

* Zuinglii Op. T. II. f. 56. seq. — Zuinglii et Oecol. Epist. f. 52 et 83.

après, que les *frères* (c'est le nom que se donnoient les anabaptistes) venoient de baptiser plusieurs adultes, tant dans la ville que dans les environs. Zwingle, délié par là de tout engagement, cessa de garder le silence, et désapprouva publiquement leur conduite. Déjà *les frères* s'étoient fait de nombreux amis; et quand ils surent que Zwingle s'étoit déclaré contr'eux, ils se rendirent en foule dans la ville, ceints de cordes et de branches de saule, et bizarrement vêtus; ils parcoururent les rues en vomissant des injures contre *le vieux dragon* *, exhortant le peuple au repentir, et menaçant la ville d'une prochaine destruction si elle ne se convertissoit promptement **.

L'apparition soudaine et les cris de ces fanatiques jetèrent le trouble dans tous les esprits; et Zwingle eut beaucoup

---

* Ce nom désignoit le réformateur.

** Zuinglii et Oecol. Epist. f. 83.

de peine à appaiser le mouvement qu'ils avoient excité. Pour prévenir de pareilles scènes, le conseil eut recours à sa ressource ordinaire : il ordonna un colloque public entre Zwingle et les chefs des anabaptistes ; mais que pouvoit un colloque sur des hommes inaccessibles au raisonnement, qui se prétendoient inspirés ? Leurs opinions, cependant, se répandoient tous les jours davantage. A Zurich, l'autorité de Zwingle contenoit les sectaires ; mais dans les campagnes, où la plupart des pasteurs n'étoient pas en état de leur tenir tête, leurs partisans se multiplioient rapidement. Les chefs de la secte alloient dans tous les villages ; tantôt ils prêchoient dans les maisons des frères, tantôt dans les bois et dans les endroits écartés. Le mystère de ces assemblées préparoit les esprits à l'exaltation ; et les discours véhémens de ces nouveaux missionnaires achevoient de déranger les têtes. A peine avoient-ils cessé de parler, que tous les

assistans demandoient à grands cris *le vrai baptême*, comme le gage de leur admission dans *l'église sans tache*; et ils assuroient que cette cérémonie les remplissoit d'un sentiment ineffable de béatitude. Des pères de famille quittoient leurs femmes et leurs enfans pour aller prêcher la doctrine des anabaptistes; des femmes se séparoient de leurs maris sous prétexte qu'elles exposoient leur salut, en continuant d'habiter avec des infidèles. On les voyoit tomber en convulsions et prophétiser en sortant d'un sommeil extatique *. Ces scènes n'étoient le plus souvent que ridicules, mais quelquefois elles se terminoient par des événemens tragiques. Un exemple suffira pour montrer jusqu'où alloit l'aveuglement de ces malheureux. Dans les environs de Saint-Gall, où la secte étoit fort nombreuse, un riche paysan rassembla les *frères* le jour du mardi-gras,

* Ottii Annales Anab. ad annum 1525.

et leur donna une fête. Sur la fin du repas, l'un de ses fils tombe en extase; il reste long-tems étendu par terre avec des mouvemens convulsifs; tout-à-coup il se lève, ordonne qu'on lui apporte du fiel de bœuf et le fait boire à son propre frère, en lui disant d'un ton solennel: *Songe que la mort que tu vas souffrir est amère.* En même tems il lui commande de se mettre à genoux, se saisit d'un couteau et le lui plonge dans le sein, sans qu'aucun des assistans essayât de l'en empêcher. Il s'élance ensuite hors de la maison, en criant *que le jour du Seigneur étoit arrivé**. L'assassin fanatique fut arrêté et subit le supplice dû à son crime; mais les *frères* le regardèrent comme un martyr qui n'avoit fait qu'accomplir la volonté de Dieu.

Des opinions qui pouvoient conduire à de semblables excès demandoient de

---

* Bull. Schw. Chr. T. III. W.—Zuinglii et Oecol. Epist. f. 91.

la part du gouvernement des mesures coërcitives. Elles étoient d'autant plus nécessaires que, par une suite de ces mêmes idées fanatiques, des symptômes de révolte commençoient à se manifester parmi les paysans. Les sectaires appelés en témoignage dans les affaires civiles et criminelles, refusoient de prêter le serment usité; ils ne respectoient ni les jugemens des tribunaux, ni les ordres du gouvernement; et à tous les décrets du souverain, à toutes les exhortations des pasteurs, ils répondoient qu'il falloit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le sénat les auroit dès lors traités avec la rigueur qu'ils méritoient comme rebelles à l'autorité légitime, si Zwingle n'avoit demandé qu'on eût recours à la douceur avant d'employer la sévérité. Il persistoit à ne voir en eux que des hommes égarés, qui ne prévoyoient pas les funestes conséquences de leurs faux systèmes; et il lui en coûtoit de renoncer à l'espoir de les ramener par le raison-

nement. A sa prière, le sénat ordonna une seconde conférence publique avec les anabaptistes. Quelques-uns d'entre eux se rendirent aux représentations de Zwingle, mais en se rétractant ils perdirent tout crédit auprès de leur parti et ne purent faire cesser le désordre. Alors le sénat leur défendit de baptiser les adultes, sous peine de payer une amende d'un marc d'argent ; mais ils n'eurent aucun égard à cette défense. On arrêta une vingtaine de *frères*, et on les enferma étroitement. Ils trouvèrent le moyen de s'évader, et répandirent le bruit qu'un ange avoit ouvert les portes de leur prison *. Cette imposture produisit l'effet qu'ils en attendoient : le merveilleux porte avec lui un charme secret, et l'ignorance et la crédulité s'attachent toujours aux bruits les plus absurdes. Il étoit d'ailleurs extrêmement difficile de dessiller les yeux des paysans séduits,

---

* *Zuinglii Op.* T. II. f. 68.

parce que *les frères* recommandoient à leurs disciples de ne jamais assister aux sermons des pasteurs réformés, et d'éviter même toute communication avec *ceux du dehors*. Par ces précautions ils restoient maîtres de l'esprit de leurs prosélytes, et ils empêchoient qu'on ne pût les détromper. C'est ainsi que le mal augmentoit de jour en jour. Les amendes imposées aux anabaptistes étoient éludées sous différens prétextes ou excitoient des plaintes violentes. *Les frères* se récrioient sur ce qu'on punissoit des hommes dont tout le crime consistoit à *obéir à la voix de Dieu*. La plupart de leurs chefs, jetés en prison plus d'une fois, avoient toujours recouvré leur liberté en promettant de ne plus rebaptiser; mais à peine délivrés de leurs fers, ils violoient leur promesse, se prétendant poussés par *l'esprit*. Leur obstination lassa enfin la patience du Sénat; il défendit donc, sous peine de mort, aux anabaptistes de rebaptiser leurs prosélytes; espérant

qu'une menace aussi sévère mettroit un terme à leurs désordres. Cet espoir fut encore trompé. Soit confiance en une protection surnaturelle, soit mépris fanatique de la mort, les chefs anabaptistes ne continuèrent pas moins à agir comme auparavant. L'un d'eux, Mantz, relâché peu de jours après ce dernier décret, ne se vit pas plutôt en liberté qu'il oublia tous ses engagemens. Il fut dénoncé et arrêté de nouveau. Amené devant ses juges, il avoua hautement son délit; il protesta qu'il agiroit de même à l'avenir, sans tenir compte des ordres du magistrat, et qu'il étoit résolu de former une Église séparée. Cette désobéissance formelle, qui annonçoit l'intention d'exciter un soulevement général, parut au sénat mériter le dernier supplice; et Mantz fut condamné à être noyé*. Il subit son jugement avec un courage qui lui valut une

* Fuessli Beytr. zur Ref. Gesch. der Schweitz. T. IV. p. 259.

place dans le martyrologe des anabaptistes.

Le supplice de Mantz, la mort de Grebel, qui eut lieu à peu près dans le même tems, et le bannissement de plusieurs frères, refroidirent la ferveur de la secte. La prédication de Zwingle et ses écrits appaisèrent la fermentation produite par la conduite de ces fanatiques, et convertirent un grand nombre de leurs partisans : les autres, privés de leurs chefs, renoncèrent à l'idée de former une Église séparée ; ils cessèrent de faire des prosélytes, et se contentèrent de se livrer secrètement aux pratiques d'une dévotion exagérée, dans lesquelles personne ne cherchoit à les troubler. Leurs opinions même se mitigèrent insensiblement, et perdirent ce qu'elles avoient eu d'anti-social et de séditieux *.

* V. Zuinglii et Oecol. Epist. L. III. — Ottii Annales Anab. — Bull. adv. Anab. — Zuinglii Op. T. II. f. 56. seq.

Si l'on considéroit ces sectaires seulement comme des hommes dont le système étoit condamné par l'Église dominante, les arrêts prononcés contre eux paroîtroient d'une intolérance d'autant plus révoltante que les réformés réclamoient sans cesse la liberté de conscience. Le fanatisme seul emploie la prison et les supplices pour convaincre ses adversaires, la vraie piété ne connoît pas la violence; elle plaint celui qui est dans l'erreur; elle tâche de l'éclairer, et si elle n'y réussit pas, elle abandonne au tems le soin de le ramener. Il est cependant des circonstances où l'indulgence n'est plus permise. Lorsqu'une secte professe une doctrine qui compromet la tranquillité de l'état, le gouvernement doit se servir des moyens les plus efficaces pour en arrêter les progrès; c'est ce que le conseil de Zurich se trouvoit dans la nécessité de faire. Les anabaptistes montroient dans toute occasion un mépris insultant pour ses ordres; ils prêchoient la

communauté des biens; ils enseignoient publiquement que l'on n'avoit besoin ni de lois, ni de magistrats; qu'un chrétien ne devoit jamais prendre les armes pour la défense de sa patrie, et ne devoit payer ni taxe ni impôt: ces opinions tendoient à soulever les sujets contre le souverain légitime, et à dissoudre tous les liens sociaux. Depuis que cette secte s'étoit répandue, un esprit d'insubordination et de révolte se manifestoit partout. Les mesures de douceur étoient épuisées; il falloit donc sévir contre les anabaptistes, pour les empêcher de précipiter l'état dans les horreurs de l'anarchie. Quant à Zwingle, ni les invectives ni les calomnies de ces sectaires ne le rendirent infidèle à ses principes de tolérance; il ne provoqua jamais aucune persécution, et ne prit aucune part aux jugemens portés contr'eux, quoiqu'il ne pût se dissimuler que le maintien de la tranquillité publique rendoit la rigueur nécessaire.

Dans le tems même des troubles ex-

cités par les anabaptistes, un projet qui menaçoit la sûreté du réformateur de la Suisse, se concertoit en silence. Depuis le premier colloque tenu à Zurich, l'évêque de Constance, ou plutôt son grand-vicaire Faber, s'étoit occupé sans relâche des moyens de mettre un terme aux progrès que faisoient les opinions de Zwingle à Zurich, à Berne, à Bâle, à Schaffhouse, dans l'Appenzell et à Saint-Gall. L'expérience avoit prouvé que des mandemens épiscopaux étoient une arme beaucoup trop foible, et l'on craignoit qu'opposer aux écrits de Zwingle d'autres écrits en faveur de l'église romaine, ce ne fût s'engager dans une lutte d'autant plus dangereuse que les réformateurs surpassoient leurs adversaires en connoissances et en talens. On ne pouvoit espérer aucun succès ni de la persuasion, ni des menaces, tant que l'on avoit à faire à Zwingle, dont la fermeté étoit connue. Pour écraser le parti réformé, il falloit donc le priver de son

chef, qui seul lui donnoit de la consistance; et ce fut à cet expédient que Faber eut recours. Il s'agissoit d'engager Zwingle à s'éloigner de Zurich; une fois hors du territoire de cette ville, on pouvoit aisément s'emparer de sa personne, et lui faire subir le sort qu'avoient éprouvé plusieurs de ses partisans. On se flattoit que sa condamnation et sa mort frapperoient de terreur tous ses adhérens, et les disposeroient à rentrer dans le giron de l'Église. Le moyen que Faber employa pour arriver à son but, fut de déterminer les cantons catholiques à ordonner, dans une ville quelconque de la Suisse, une conférence publique entre leurs théologiens et le réformateur. Il mit dans ses intérêts le docteur Eckius, chancelier de l'université d'Ingolstadt, qui s'étoit acquis une grande réputation en combattant les opinions de Luther *, et ils convinrent qu'Eckius feroit les pre-

* Mosh. Hist. Eccl. T. IV. p. 386.

mières démarches. En conséquence, au mois d'août 1524, ce théologien adressa aux cantons une lettre remplie d'invectives contre Zwingle, qu'il traitoit de *rebelle, d'hérétique et de pervertisseur de l'Ecriture* *. Il offrit de le convaincre publiquement de ses erreurs, si les cantons vouloient lui en fournir l'occasion, et de se soumettre à la décision des juges nommés par eux. Les cantons montrèrent un grand éloignement à accorder cette demande; l'issue des deux conférences de Zurich leur prouvoit que ces réunions ne servoient qu'à répandre davantage le *venin de la nouvelle doctrine*, et les disputes théologiques leur paroissoient propres seulement à embrouiller les têtes. *C'étoit*, disoient-ils, *à des conciles ou au pape qu'il appartenoit de statuer sur ces objets, et non à des hommes accoutumés à manier l'épée ou la charrue.* Cependant Eckius et Faber, qui avoient pour

* Bull. Schw. Chr. T. III. R.

eux le clergé, mirent tant de persévérance dans leurs sollicitations, qu'enfin au mois d'avril 1526, dans une diète assemblée à Einsiedeln, les cantons, à l'exception de Zurich, désignèrent la ville de Baden en Argovie, pour le lieu d'une entrevue entre Eckius et Zwingle. Afin de ne laisser aucun doute sur leurs intentions, les cantons, dans le manifeste publié à ce sujet, protestèrent, qu'inviolablement attachés à l'Église apostolique et romaine, ils avoient en horreur toute innovation. Ils déclarèrent, qu'ils ne s'arrogeoient pas le droit de décider en matière de religion, et que, s'ils consentoient à la conférence proposée par le chancelier Eckius, c'étoit uniquement pour imposer silence à Zwingle et à ses partisans, et pour ramener dans le bercail les brebis égarées par les enseignemens et les écrits de Luther et de Zwingle *.

D'après cette délibération, la diète

* Bull. Schw. Chr. T. III. X.

adressa au sénat de Zurich la demande d'envoyer Zwingle à Baden; mais il refusa d'y acquiescer. Une résolution aussi opposée à la conduite que ses alliés avoient tenue jusqu'alors, et aux principes qu'ils avoient manifestés en toute occasion, parut au sénat couvrir quelque piége. La dénomination d'hérétique, donnée à Zwingle dans le manifeste des cantons, prouvoit qu'ils regardoient la question comme décidée d'avance. La ville de Baden d'ailleurs, désignée pour la conférence, ne pouvoit garantir la sûreté personnelle de Zwingle, puisqu'elle dépendoit des cantons qui avoient fait brûler ses livres et son effigie, et qui avoient ordonné de l'arrêter dès qu'il paroîtroit sur leur territoire. Le sauf-conduit même envoyé au réformateur étoit conçu dans des termes trop équivoques pour ne pas donner de l'inquiétude. Ces motifs réunis déterminèrent le sénat à déclarer aux cantons, qu'il ne permettroit pas à Zwingle de

quitter Zurich. Il protesta en même tems contre les résolutions qu'on prendroit à Baden; mais il offrit à Eckius sûreté entière s'il vouloit se rendre à Zurich pour y conférer avec le réformateur *. Cette offre fut rejetée, et la conférence de Baden eut lieu sans que Zwingle y assistât. Les cantons prièrent le fameux Erasme de Rotterdam, de se rendre à Baden; mais il s'y refusa. Cet homme célèbre avoit contribué à répandre parmi ses contemporains des idées justes et saines sur la religion. Né avec un esprit satyrique, vif et pénétrant, il se servit de l'arme du ridicule pour combattre l'ignorance, la superstition et l'hypocrisie; et jamais elles n'eurent d'ennemi plus redoutable. Il possédoit une vaste érudition; mais il lui manquoit cet enthousiasme généreux qui fait préférer l'intérêt de la vérité à toutes les douceurs de la vie. Ses écrits

* Bull. Schw. Chr. T. III. Y.

contiennent les germes de la doctrine de Luther et de Zwingle ; et avant que ces deux hommes parussent, il avoit insisté sur la nécessité d'une réforme. Dans la suite il entretint des relations amicales avec les réformateurs, et leur donna souvent de grands éloges; mais les premières contestations qui s'élevèrent entre Luther et le pape, le firent changer de langage. Il prévit dès lors les dangers auxquels les réformateurs alloient s'exposer, et voulut rompre toute liaison avec eux, pour n'être pas enveloppé dans leur proscription. « Je ne me suis jamais senti disposé » à mourir pour la vérité, » écrivit-il à un de ses amis; « le courage qu'il faut » avoir pour souffrir le martyre, n'est pas » donné à tous les hommes; et si j'avois » été mis à l'épreuve, je crains bien » que je n'eusse fait comme St. Pierre*. » Cependant, soit qu'il ne voulût point agir contre sa propre conviction, soit

---

* Jortin's Life of Erasme. T. I. p. 273.

qu'il crût trouver dans Luther et Zwingle des antagonistes trop redoutables, il évita autant qu'il lui fut possible d'écrire contr'eux; à plus forte raison ne voulut-il pas compromettre sa réputation et son repos dans une lutte personnelle, où l'habitude de parler en public donnoit à ses adversaires des avantages qui lui manquoient.

La cause des réformés fut défendue à Baden, principalement par Jean Oecolampad et Berchtold Haller; l'un prédicateur à Bâle, l'autre prédicateur à Berne. Haller avoit embrassé de bonne heure les opinions de Zwingle, et cherchoit à les faire adopter à Berne. L'opposition qu'il rencontroit le forçoit à agir avec circonspection, et à ne pas se déclarer trop ouvertement pour le réformateur de Zurich. Aussi ne parut-il à Baden que pour soumettre à l'assemblée des doutes et des objections, et il évita de se prononcer *.

---

* M. Adami Vitæ. Theol. Germ. p. 60.

Jean Oecolampad, supérieur à Haller pour l'érudition, fut un des principaux soutiens de la réforme. Né dans le duché de Wirtemberg, et destiné aux lettres dès l'enfance, il avoit étudié le droit à Bologne, et la théologie à Heidelberg. La réputation qu'il s'étoit acquise par ses talens et par ses connoissances, engagea l'électeur palatin à lui confier l'éducation de ses fils; mais Oecolampad se dégoûta bientôt de la cour, où il ne pouvoit se livrer à son amour pour l'étude, et entra dans un couvent à Augsbourg. Un écrit qu'il composa, pour démontrer les inconvéniens de la confession auriculaire, lui fit beaucoup d'ennemis : forcé de quitter son couvent, il se retira à Bâle, où il se lia avec Erasme. Ce fut à cette époque de sa vie qu'il connut Zwingle : la conformité de leurs opinions et de leur caractère les rapprocha promptement, et fit naître entr'eux l'amitié la plus intime Ils se communiquoient réciproquement tous

leurs projets; ils se consultoient sur toutes leurs démarches; ils s'encourageoient mutuellement; ils se consoloient lorsque leurs intentions étoient méconnues ou calomniées, et la mort seule put rompre le nœud qui les unissoit. Oecolampad avoit moins de vivacité et de chaleur que Zwingle; mais il ne lui étoit inférieur ni en courage, ni en fermeté. Ses savans ouvrages rendirent de grands services à la réforme; et c'est lui qui, à force de persévérance et de modération, la fit triompher à Bâle*.

Oecolampad, moins en butte à la haine des cantons catholiques que Zwingle, se rendit à la conférence de Baden; il blâma même son ami de ne pas suivre son exemple; mais à peine arrivé il changea de sentiment, s'apercevant que la vie de Zwingle y auroit été exposée sans aucun avantage pour

* M. Adami Vitæ Theol. Germ. p. 45. seq.

sa cause. « Je remercie Dieu, lui écri-
» vit-il, de ce que vous n'êtes pas
» ici. La tournure que prennent les
» affaires me fait voir clairement que
» si vous étiez venu, nous n'aurions
» échappé au bûcher ni l'un ni l'au-
» tre *. »

L'absence de Zwingle, il est vrai, dérangea les projets de ses ennemis. Cependant on procéda à la discussion des thèses proposées; Oecolampad se fit remarquer par sa douceur, son intrépidité et son érudition; mais il ne put influer sur une décision déjà prise. L'assemblée, entièrement gouvernée par le chancelier Eckius, prononça l'excommunication contre Zwingle et ses adhérens, et demanda en particulier à la ville de Bâle d'ôter à Oecolampad sa place de pasteur, et de le bannir. Elle défendit en outre sévèrement la vente des livres de Luther et de Zwingle, et proscrivit tout

* Pellicani Vita Msc.

changement dans le culte et dans le dogme *.

Ces décisions néanmoins ne furent pas adoptées dans toute la Suisse; les cantons de Berne, Glaris, Bâle, Schaffhouse et Appenzell, refusèrent de les admettre. Oecolampad, de retour à Bâle, fut reçu à bras ouverts, et le conseil le maintint dans sa place **. A Berne, Haller continua aussi l'exercice de ses fonctions, malgré l'excommunication lancée contre lui ***. Ainsi les efforts de l'assemblée de Baden, loin d'affoiblir le parti du réformateur, lui donnèrent plutôt de nouvelles forces.

Ce fut dans Berne surtout que la réforme obtint à cette époque de nombreux partisans****. Vers la fin de l'année

---

* Bull. Schw. Chr. T. III. Y. — Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 32.

** Zuinglii et Oecol. Epist. f. 171.

*** Stetl. L. I. p. 660.

**** Zuinglii et Oecol. Epist. f. 189.

1527, plusieurs communes de ce canton s'adressèrent au sénat pour obtenir l'abolition de la messe et l'introduction du culte établi à Zurich. Leur demande fut accueillie diversement : si la réforme avoit des amis dans le sénat, elle y avoit aussi des ennemis. Les premiers l'emportèrent ; mais avant de se décider le sénat voulut connoître l'avis des ecclésiastiques bernois, et savoir d'eux si la doctrine de Zwingle leur paroissoit conforme à celle de l'Évangile. Il convoqua donc son clergé, ainsi que celui de tous les états de la ligue helvétique, et les évêques de Lausanne, de Bâle, de Constance et de Sion en Valais. Cette convocation, et surtout le contenu des thèses qu'on devoit proposer à l'examen de l'assemblée, déplut aux cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden et Fribourg. Ils firent des représentations au sénat de Berne sur son projet, et cherchèrent à l'en détourner; mais le ton de menace qui perçoit à travers leur lan-

gage amical, blessa les Bernois et les confirma dans leur résolution. Les cantons ne s'attendoient pas à tant de fermeté: ne pouvant empêcher que l'assemblée de Berne n'eût lieu, ils refusèrent au moins à tous ceux qui vouloient s'y rendre, le passage sur leur territoire. Une malveillance aussi manifeste excita chez les réformés un vif mécontentement; il fut augmenté encore par les pamphlets que les catholiques publioient journellement pour diffamer les réformateurs*.

Cependant à Berne l'on s'occupoit du soin de donner à cette assemblée la plus grande solennité. Haller désiroit ardemment la présence de Zwingle. « Toutes » les ames pieuses, lui écrivit-il, espè» rent que vous viendrez nous soutenir. » Vous n'ignorez pas combien la cause » de la réformation gagneroit en Suisse, » si notre canton l'embrassoit, et com» bien elle perdroit si nous succom-

* Bull. Schw. Chr. T. III. BB.

bions.

» bions. Au reste, je sais que la gloire » de Dieu, le salut de la république de » Berne, et celui de l'Helvétie entière, » vous sont trop chers pour que vous » négligiez rien de ce qui peut leur être » utile; et je ne doute pas que vous » ne veniez confondre nos ennemis. Je » suis trop foible pour un si grand far- » deau; montrez-moi comment il faut » m'acquitter de la tâche qui m'est im- » posée, ou plutôt remplissez-la vous- » même. — Hâtez-vous de me donner » une réponse favorable, car c'est sur » vous que repose toute notre con- » fiance*. »

Zwingle n'eut garde de laisser échapper une occasion où il pouvoit développer sa doctrine devant un auditoire nombreux, qui sembloit disposé en sa faveur. D'ailleurs, pour consolider la réforme en Suisse, il étoit très-important de gagner les Bernois. Plusieurs cantons pa-

* Hott. H. E. T. VI. p. 526.

roissoient vouloir rétablir le catholicisme par la force des armes, et la ville de Zurich n'étoit point en état de leur résister seule : réunie à Berne, elle ne craignoit plus que les Suisses catholiques prescrivissent des lois à leurs concitoyens protestans. Zwingle se rendit donc à Berne, accompagné de plusieurs théologiens suisses et allemands, qui tous se rassemblèrent à Zurich vers la fin de l'année 1527. Une escorte, jugée nécessaire pour les mettre à l'abri de toute insulte, les conduisit au lieu de leur destination. Zwingle, Oecolampad, Pellicanus, Collinus, Bullinger, furent les principaux théologiens suisses qui assistèrent à cette assemblée : dans le nombre des étrangers, nous ne nommerons que Wolfgang Capiton et Martin Bucer, tous les deux prédicateurs à Strasbourg. Capiton s'étoit acquis de bonne heure une réputation distinguée par ses talens naturels et par l'étendue de ses connoissances. L'archevêque de Mayence ayant entendu

parler de son mérite, le nomma son chancelier en 1520, et l'employa dans plusieurs ambassades importantes. Avant d'entrer au service de ce prince, Capiton étoit déjà en relation avec Zwingle * et Luther, dont il partageoit les opinions. Il n'avoit accepté la place de chancelier que dans l'intention d'inspirer au chef du clergé allemand le désir de diriger lui-même la réforme, et de l'exécuter sans secousses. Tant qu'il conserva l'espérance de réussir, il engagea Luther à ne pas exaspérer par sa véhémence les princes de l'Église qu'on pouvoit peut-être gagner au moyen d'un langage plus modéré; mais quand il vit l'ambition et l'intérêt l'emporter auprès de l'archevêque sur des motifs plus nobles, il renonça aux honneurs qu'il possédoit déjà, et à ceux qu'il pouvoit attendre encore; et quittant la cour il se retira à Strasbourg, pour y exercer jus-

* Hott. H. E. T. VI. p. 206.

qu'à la fin de sa vie les humbles fonctions de pasteur *.

Martin Bucer fut le plus pacifique de tous les réformateurs. Plein de modération dans la discussion, il écoutoit avec patience les objections de ses adversaires, et les réfutoit avec douceur. Son caractère conciliant contribua beaucoup à faire adopter à Strasbourg la réformation, et à la répandre en France **.

Dès que Zwingle arriva à Berne, l'assemblée du clergé commença ses séances, auxquelles le grand-conseil assista en corps. Les dix thèses composées par Haller, qui contenoient les points essentiels de la doctrine de Zwingle, furent successivement discutées. Zwingle, Oecolampad, Capiton, Bucer et Haller, les défendirent tour à tour avec tant de succès qu'après dix-huit séances la grande ma-

* M. Adami Vitæ Theol. Germ. p. 88.

** *Ibid.* p. 211.

jorité du clergé Bernois signa ces thèses, en déclarant qu'elle les trouvoit conformes aux livres saints. Les présidens de l'assemblée exhortèrent ensuite le Sénat à prendre pour les intérêts de la religion les mesures qu'il jugeoit les plus utiles.

Pendant la durée de la conférence, les théologiens réformés prêchèrent tour à tour dans la cathédrale de Berne; et du haut de la même chaire où dix ans auparavant le Franciscain Samson avoit abusé de la crédulité des Bernois, on vit Zwingle opérer une conversion qui produisit un grand effet sur l'esprit du peuple. Au moment où il montoit en chaire, un prêtre se préparoit à dire la messe sur l'autel voisin. Le désir d'entendre ce fameux hérétique l'engagea à suspendre la célébration de l'office, et à se mêler à la foule des auditeurs. Zwingle dans son sermon développa son opinion sur l'eucharistie avec tant d'éloquence qu'il bouleversa et changea toutes

les idées du prêtre. A l'instant même, celui-ci, à la vue du peuple assemblé, déposa ses ornemens sacerdotaux sur l'autel où il devoit officier, et embrassa la réforme *.

La conférence de Berne fut très-utile à la cause de la réformation, par l'éclat que lui donna la réunion de plusieurs hommes célèbres. Elle servit en même tems à former des liaisons intimes entre les réformés dispersés dans les différentes parties de la Suisse; ils regardèrent tous Zwingle comme leur chef et leur principal soutien; et l'autorité qu'ils lui accordèrent tacitement contribua à maintenir l'harmonie parmi eux.

Aussitôt que les théologiens étrangers eurent quitté Berne, le grand-conseil délibéra sur le parti qu'il avoit à prendre. Peu de jours après il déclara les évêques de Lausanne, de Bâle, de Sion et de Constance, déchus de leurs

* Haltmey. p. 451.

droits spirituels dans toute l'étendue de son territoire; il ordonna aux prédicateurs du canton de ne rien enseigner de contraire aux thèses approuvées par l'assemblée du clergé; il permit aux prêtres de se marier et aux religieux de sortir de leurs couvens, et fit des dispositions sur l'emploi des fondations pieuses et sur les revenus des monastères. La ville adopta le culte réformé; et, dans l'espace de quatre mois, toutes les communes du canton suivirent cet exemple*.

L'introduction de la réforme à Berne fit craindre aux catholiques qu'elle ne gagnât tout le reste de la Suisse. Pour en arrêter les progrès, les cantons les plus attachés à la foi de leurs pères, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden et Zug, que nous appellerons désormais les cinq cantons, s'engagèrent par ser-

* Stetl. II. 5. seq. — Zuinglii et Oecol. Epist. f. 181.

ment à défendre, sous des peines sévères, la prédication de la doctrine de Luther et de Zwingle. Cette résolution ne blessoit en rien les droits de leurs alliés, mais la haine qu'elle annonçoit envers la réformation, allarma Zurich et Berne. Ces deux villes crurent nécessaire de se lier plus étroitement que jamais; et elles conclurent une alliance dont voici les principaux articles.

—Les deux villes se garantissent leurs possessions et se promettent secours mutuels contre ceux qui voudroient les contraindre à rétablir le catholicisme. Elles conviennent de maintenir la liberté de conscience dans les bailliages gouvernés en commun, et de ne pas souffrir qu'on y emprisonne les prédicateurs réformés, ni qu'on persécute leurs partisans. Les autres cantons qui introduiront chez eux la réformation, pourront être admis à cette alliance, par laquelle Zurich et Berne n'entendent pas déroger aux engagemens de leurs traités an-

térieurs; leur intention n'étant pas d'agir d'une manière offensive, ou de léser les droits de leurs alliés, mais seulement de se mettre à l'abri de toute violence *. —

La défiance qu'annonçoit ce traité augmenta encore la mésintelligence déjà existante, et chaque jour amena quelque nouveau grief. Quand une fois le soupçon s'établit entre des états confédérés, les rapports même qui les lient deviennent une source de discorde. C'est ainsi que la co-souveraineté que les cantons exerçoient sur plusieurs petites provinces, produisoit à cette époque de continuels sujets de contestations. Des communes entières dépendantes de ces provinces, désiroient l'abolition des cérémonies catholiques et l'établissement de prédicateurs réformés ; dans quelques-unes les avis étoient partagés. La différence d'opinion donnoit lieu à des querelles, à des insultes, souvent même à des

* Bull. Schw. Chr. T. III. CC.

voies de fait. Les deux partis plaidoient leur cause devant les tribunaux des baillifs, qui administroient la justice au nom de la confédération, et qui, étant zélés défenseurs de la foi de leurs pères, favorisoient les catholiques et se permettoient des vexations envers les réformés. Dans cette position, le sénat de Zurich se crut obligé de prendre la défense du parti opprimé. A la diète de Baden, en 1528, les députés de Zurich firent part à leurs collègues des plaintes qu'ils recevoient des réformés, et demandèrent qu'on intimât à tous les baillifs l'ordre de ne gêner personne dans ce qui regardoit la religion, et de laisser aux communes la liberté d'adopter ou de rejeter la réformation, suivant le voeu de la majorité; mais ils ne furent pas écoutés, et la persécution continua. Dans l'un des bailliages communs, un prédicateur protestant fut arrêté pendant qu'il s'acquittoit de ses fonctions pastorales; on le conduisit à Schwitz; et là, malgré l'intercession

de plusieurs cantons, il fut condamné au bûcher, et exécuté pour le seul crime d'avoir prêché la doctrine de Zwingle*.

Cet événement répandit l'alarme parmi les Suisses réformés; et ce qui augmenta encore leurs inquiétudes fut une nouvelle démarche des cinq cantons. Ceux-ci entrèrent en négociation avec le frère de Charles-Quint, Ferdinand, roi de Bohème et archiduc d'Autriche, prince connu par sa haine contre les protestans. Il reçut favorablement les propositions des cinq cantons, et conclut avec eux une alliance dont le but étoit le maintien de la religion catholique. Les deux parties contractantes convinrent qu'en cas de guerre, le roi Ferdinand seroit mis en possession des conquêtes qu'on feroit au-delà du Rhin, et que les cinq cantons conserveroient celles qu'on feroit en Suisse**. Les

* Val. Tschudi Hist. Glar. Msc.

** Bull. Schw. Chr. T. III. C C.— Seckendorf Hist. Luth. II. 94. seq.

projets que sembloit indiquer ce traité, indignèrent tous les membres de la confédération. En conséquence ils envoyèrent aux cinq cantons une députation chargée de leur représenter, qu'en se liguant aussi étroitement avec une puissance étrangère, ils compromettoient l'indépendance de l'Helvétie, et qu'au lieu de se donner un allié, ils se donnoient un maître; la députation devoit en même tems offrir la médiation des cantons neutres pour terminer à l'amiable les différens qui s'étoient élevés au sujet de la religion. Partout elle fut mal accueillie; on ne lui rendit pas même les honneurs accoutumés, et elle n'obtint que des réponses vagues et évasives qui détruisirent tout espoir d'accommodement *.

Des propos injurieux, des pamphlets remplis d'invectives, des actes de violence exercés par des particuliers, sans

* Bull. Schw. Chr. T. III. DD.

que les gouvernemens songeassent à les réprimer, augmentoient tous les jours l'animosité entre les catholiques et les réformés *. Ils s'accusoient mutuelle-

---

* Il existoit cependant des hommes chez lesquels l'esprit de parti n'éteignit pas les sentimens de douceur et d'indulgence : en voici un exemple qui peint la simplicité naïve des montagnards de ce tems. Le curé de Glaris, nommé Tschudi, ami de Zwingle, voyant ses paroissiens partagés en deux factions acharnées l'une contre l'autre, monta un jour en chaire, et dit à ses ouailles : « Vos haines, vos que- » relles au sujet d'une religion dont l'essence est la » charité, m'affligent profondément. Tenez-vous » à l'essentiel, et ne vous tourmentez plus pour » les différens qui vous divisent aujourd'hui. N'a- » bandonnez point votre pasteur; vous savez s'il » vous chérit, s'il vous porte tous également dans » son cœur. Jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de » nous éclairer et de dissiper nos doutes, eh bien! » le matin je dirai la messe pour ceux qui veulent » la messe; le soir je prêcherai pour ceux qui » préfèrent le sermon; et la diversité de nos opinions » ne nous empêchera pas de nous aimer. » Dans la suite, ce curé renonça au catholicisme, mais il conserva toujours ses sentimens de tolérance, et il en donna la preuve en engageant ses concitoyens

ment de vues ambitieuses ; et l'alliance des cinq cantons avec le roi Ferdinand, ainsi que la protection accordée par Zurich à tous les réformés, donnoient de la probabilité à ces accusations. Une guerre civile paroissoit inévitable, et les deux partis se reprochoient l'un à l'autre d'en être les auteurs. A Zurich on attribuoit les troubles de la Suisse aux intrigues des ennemis personnels du réformateur, qui, disoit-on, le haïssoient bien moins à cause de ses opinions religieuses, que parce qu'il s'opposoit à leur ambition et à leur cupidité; tandis que les cinq cantons croyoient que Zurich ne protégeoit les réformés, dans toute la Suisse, que pour augmenter sa puissance aux dépens de ses confédérés, et qu'ils regardoient Zwingle comme le principal instigateur de la guerre. Il est cer-

---

à fonder un hôpital où les malades des deux communions seroient reçus sans aucune distinction, et soignés avec le même zèle.

tain que le réformateur faisoit usage de tout son crédit pour engager le sénat de Zurich à ne pas abandonner les réformés au ressentiment de leurs persécuteurs. L'humanité et la justice lui faisoient un devoir de prendre la défense de ces hommes qui, pour avoir été dociles à sa voix, se voyoient exposés chaque jour à perdre leurs biens, leur liberté et leur vie. Autant il blâmoit toute guerre entreprise par des motifs ambitieux, autant il trouvoit légitime celle qui avoit pour but le maintien du bon droit et la protection des opprimés.

Une contestation entre les cantons de Berne et d'Unterwalden fit enfin éclater l'orage qui menaçoit la Suisse depuis long-tems. Dans la vallée de Hasli, située sur les confins de ces deux cantons, le changement de culte occasionna quelques troubles. Les habitans refusèrent de se soumettre aux décrets du gouvernement de Berne, et restèrent sourds à la voix de leurs magistrats. Leurs

voisins d'Unterwalden se joignirent à eux, avec l'intention de les défendre contre les troupes qui venoient réduire les mutins. A l'approche des forces bernoises, les gens de la vallée, trop inférieurs en nombre, rentrèrent dans l'ordre, et ceux d'Unterwalden se retirèrent en hâte dans leurs foyers *. Malgré cette prompte retraite, le sénat de Berne se plaignit de l'assistance que les Unterwaldois avoient donnée à ses sujets rebelles; mais le gouvernement d'Unterwalden crut se disculper en déclarant, qu'il n'avoit eu aucune part à ce qui s'étoit passé; et il refusa de donner la satisfaction demandée. En vain les cantons neutres tâchèrent-ils d'appaiser les deux partis; la ville de Berne protesta que ses députés n'assisteroient plus aux diètes où seroient ceux d'Unterwalden, et qu'elle ne permettroit pas au nouveau grand-baillif qu'Unterwalden venoit de nommer pour

* Bull. Schw. Chr. T. III. EE.

le comté de Baden, de prendre possession de son bailliage. De leur côté, les Unterwaldois, soutenus par Lucerne, Uri, Schwitz et Zug, se préparoient à établir à main armée le nouveau grand-baillif dans sa résidence. Au premier bruit de ce projet, Zurich, qui dans toute cette querelle avoit fait cause commune avec Berne, s'empara des passages par lesquels les troupes des cinq cantons pouvoient arriver à Baden, et ordonna aux siennes de s'avancer vers les frontières. En même tems le sénat fit paroître un manifeste, qui exposoit tous les griefs de Zurich et Berne, et déclaroit que ces deux villes se voyoient dans la nécessité de se faire rendre justice à force ouverte ; que cependant leur intention n'étoit pas de faire périr les innocens, mais de demander compte de tous ces troubles à ceux qui en étoient les véritables auteurs. Il accompagna ce manifeste d'une déclaration de guerre que l'on envoya à Zug, où s'étoient

assemblées les troupes des cinq cantons. Celles de Zurich reçurent l'ordre d'attaquer le lendemain; et les hostilités alloient commencer, lorsqu'une députation des cantons neutres arriva en hâte, pour empêcher, s'il étoit possible, l'effusion du sang. A sa prière, les chefs Zurichois consentirent à une suspension d'armes. Les députés en profitèrent et se rendirent à Zurich, où ils obtinrent du sénat qu'il acceptât leur médiation. Zurich exigea d'abord liberté entière de conscience, même dans les cinq cantons, et voulut que ceux-ci renonçassent pour toujours à toute alliance étrangère, ainsi qu'à leurs capitulations avec la France et avec le pape; mais les médiateurs représentèrent au conseil de Zurich, que ce seroit prescrire des lois à leurs alliés, et vouloir leur ôter un droit que les membres de la confédération avoient possédé de tout tems. Les reproches que Berne faisoit au sénat de Zurich, sur la précipitation qu'il avoit mise à

commencer les hostilités, le disposèrent à modérer ses prétentions, et les cinq cantons désiroient également un rapprochement momentané, soit parce qu'ils n'étoient pas assez préparés à la guerre, soit parce que leur allié le roi de Bohême, attaqué par les Turcs, ne pouvoit leur fournir les troupes promises. Ainsi on en vint bientôt à un arrangement qui assuroit à chaque canton la faculté de faire dans son territoire immédiat, relativement au culte, les ordonnances qu'il lui plairoit. La liberté de conscience fut accordée aux habitans des bailliages communs, et ils furent autorisés à rejeter ou à adopter la réformation, suivant le voeu de la majorité. On convint de plus que les cinq cantons renonceroient à leur alliance avec le roi Ferdinand; et, pour ne pas retarder la conclusion de la paix, on renvoya la discussion des articles moins importans à la prochaine diète, où les cantons neutres devoient les arranger à

battre un homme qu'il respectoit, qu'il admiroit et qu'il désiroit avoir pour ami.

On a déjà vu que les premières tentatives que fit Zwingle pour amener la réforme, précédèrent celles de Luther, ou du moins eurent lieu à la même époque. Sans avoir eu de communication et sans se connoître, ces deux hommes s'étoient rencontrés dans leurs idées. Vers la fin de l'année 1519, un des premiers ouvrages de Luther, sa paraphrase de l'oraison dominicale, parvint en Suisse; on la trouva tellement semblable à l'explication de la même prière, donnée par Zwingle quelques mois auparavant, que plusieurs personnes la lui attribuèrent, et crurent qu'il avoit voulu se cacher sous le nom de Luther *. Zwingle éprouva une vive joie en voyant ce théologien fameux diriger ses efforts vers le but où tendoient tous les siens. Il recommanda à ses au-

* Hott. H. E. T. VI. p. 218.

diteurs la lecture des ouvrages de Luther; mais il se l'interdit à lui-même, parce qu'il pensoit que la conformité de leurs opinions auroit plus de poids s'ils arrivoient tous deux au même résultat sans qu'ils se fussent communiqué leurs idées. Pendant quelques années les deux réformateurs n'eurent point de rapports directs; mais ils parloient l'un de l'autre dans les termes les plus honorables. Lorsque Luther fut excommunié et mis au ban de l'Empire, Zwingle continua à témoigner pour lui la plus haute admiration*; et dans le tems où la situation du réformateur saxon paroissoit entièrement désespérée, il lui fit offrir un asile en Suisse, et s'engagea à obtenir pour lui la protection de son gouvernement**. Les relations amicales des deux réformateurs subsistèrent jusqu'au moment où Zwingle manifesta

* *Zuinglii Op.* T. III. f. 38.

** Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 48.

son opinion sur l'eucharistie. Depuis long-tems le dogme de la transsubstantiation étoit à ses yeux contraire à l'ensemble de la doctrine évangélique ; il le regardoit aussi comme la source d'une foule d'idées fausses et d'usages superstitieux ; mais ce dogme étoit profondément enraciné dans les esprits, et servoit de base à l'autorité dont jouissoit le clergé : il falloit donc s'attendre à une grande résistance, si l'on osoit l'attaquer. Ces motifs engagèrent Zwingle à garder le silence sur cet objet important, jusqu'au moment où il ne lui resteroit plus à lui-même aucune incertitude, et où il se sentiroit en état de répondre à toutes les objections.

Les défenseurs de la transsubstantiation citoient en leur faveur la tradition de plusieurs siècles, et les paroles même de l'institution de la Sainte Cène. Le premier argument n'avoit pas beaucoup de force auprès de Zwingle, qui ne reconnoissoit à la tradition d'autre auto-

rité que celle qu'elle tiroit des livres saints ; il n'en étoit pas de même du second, puisque l'invariable principe de notre réformateur étoit de s'en rapporter aux décisions de l'Évangile. Les paroles de l'institution de la Ste. Cène, prises séparément, paroissoient en effet favorables au dogme de la transsubstantiation ; mais Zwingle crut que c'étoit ici le cas d'appliquer cette règle : *qu'il faut interpréter l'Ecriture par l'Ecriture ; considérer la doctrine de l'Evangile dans son ensemble, et ne pas fonder un dogme sur un texte isolé.* Celui dont il s'agissoit répugnoit au témoignage des sens, si on le prenoit au pied de la lettre; au lieu qu'en y admettant un *trope*, ce texte se trouvoit d'accord avec tous les autres relatifs à la même matière. Les idées de Zwingle une fois arrêtées, il les exposa dans ses sermons, et en 1525 il les publia, avec tous les développemens nécessaires, dans un écrit intitulé : *Com-*

mentaire sur la vraie et la fausse religion. Il y établit que dans l'eucharistie les symboles extérieurs du corps et du sang de Jésus-Christ n'éprouvent aucun changement surnaturel. Immédiatement après, Oecolampad fit paroître à Bâle une *explication des paroles de l'institution de la Sainte Cène, suivant les anciens auteurs.* Son principal but étoit de prouver que les Pères de l'Église favorisoient le dogme de la transsubstantiation beaucoup moins qu'on ne vouloit le faire croire. Ce livre étoit écrit avec tant d'érudition et une éloquence si douce, *qu'il y avoit,* dit Erasme, *de quoi séduire, s'il se pouvoit, et que Dieu le permît, les élus même* *.

A peine Luther eut-il connoissance de cette nouvelle doctrine, qu'il s'éleva contr'elle. Il avoit lui-même renoncé au dogme de la transsubstantiation, et

* M. Adami Vitæ Theol. Germ. p. 59.

y avoit substitué une explication subtile et obscure, qui sembloit tenir le milieu entre le système de l'Église romaine et celui de Zwingle. Le caractère impétueux du réformateur saxon le rendoit incapable d'une discussion calme ; et lorsqu'il avoit adopté une idée, elle prenoit pour lui une telle apparence de vérité, qu'il accusoit de mauvaise foi ceux qui refusoient de l'approuver. Il ne voulut pas lire les ouvrages de Zwingle et d'Oecolampad, et déclara leur opinion *dangereuse et sacrilége*. Pour arrêter, dès son origine, une dispute qui pouvoit devenir funeste à la réformation, Zwingle s'adressa directement à Luther, et lui expliqua sa doctrine dans un langage plein de douceur *. Sa franchise ne servit qu'à provoquer une réponse véhémente, qui acheva d'aigrir les deux partis et décida leur rupture. Les Saxons, et la plupart

* *Zuinglii Op*. T. II. f. 351. seq.

des princes et des villes de l'Allemagne septentrionale, embrassèrent l'opinion de Luther; les Suisses, et plusieurs villes impériales suivirent celle de Zwingle. Des deux côtés on fit paroître de nombreux écrits, qui allumèrent des haines dont la violence étonne encore de nos jours.

Le parti catholique en Allemagne sut profiter des querelles qui se formoient au sein du protestantisme. La diète de l'empire affecta d'établir une distinction entre les luthériens et les partisans de Zwingle; elle espéroit augmenter ainsi leur mésintelligence, et les opprimer ensuite plus facilement les uns après les autres. Les théologiens, trop étrangers aux considérations politiques, n'aperçurent pas le piége; mais il ne put échapper à la pénétration du Landgrave de Hesse, l'un des princes les plus éclairés de son tems, et protecteur zélé des réformés. Persuadé que le salut des protestans dépendoit de leur union, il ne

cessa de travailler à la réconciliation des différens partis. Ses tentatives n'ayant pas réussi, il crut qu'une entrevue entre Luther et Zwingle seroit le moyen le plus sûr pour conduire à une paix solide. Il les invita donc, en 1529, à se rendre l'un et l'autre, avec quelques amis de leur choix, dans sa ville de Marbourg. Zwingle y consentit sans hésiter, et partit au mois de septembre, accompagné de Rodolphe Collinus, de Bucer, d'Hedion et d'Oecolampad. Luther amena, de son côté, Melanchthon, Justus Jonas, Agricola et Brentius.

Luther et Zwingle eurent d'abord des entretiens particuliers, l'un avec Oecolampad, l'autre avec Melanchthon *, et ces quatre théologiens s'accordèrent sur tous les points, hors celui de l'eucharistie. Ils discutèrent ensuite cet objet en présence de plusieurs princes protestans et des professeurs de l'université

* Hott. H. E. T. VIII. p. 468.

de Marbourg; mais ils n'arrivèrent à aucun résultat satisfaisant. Luther ne voulut écouter aucun raisonnement, et ne cessa de répéter, qu'il resteroit ferme dans son opinion, et qu'il s'en tenoit au sens littéral de l'Écriture*. Ses adversaires ne se laissèrent pas décourager; ils entrèrent dans une justification détaillée de leur doctrine, et firent une grande impression sur leurs auditeurs. Peut-être auroit-on pu trouver quelque moyen de rapprochement, s'il avoit été possible de prolonger les conférences; mais le Landgrave se vit forcé de les dissoudre, à cause d'une maladie contagieuse qui se manifesta à Marbourg. Avant de se séparer, les théologiens suisses et allemands rédigèrent en hâte quatorze articles qui contenoient les dogmes essentiels du christianisme, et ils les signèrent d'un commun accord. Quant à la présence corporelle dans

* Zuingl. ad Vad.

l'eucharistie, il fut dit, que la différence qui divisoit les Suisses et les Allemands ne devoit pas troubler leur harmonie, ni les empêcher d'exercer, les uns envers les autres, la charité chrétienne, *autant que le permettoit à chacun sa conscience.* Pour sceller la réconciliation des deux partis, le landgrave exigea de Luther et de Zwingle la déclaration qu'ils se regardoient comme frères. Zwingle y consentit sans peine; mais tout ce qu'on put obtenir de Luther fut la promesse de modérer à l'avenir ses expressions, lorsqu'il parleroit des Suisses *.

Zwingle, fidèle observateur de ses engagemens, contint ses amis par son autorité, et désarma ses ennemis par sa douceur; après sa mort, la malheureuse dispute qu'il avoit réussi à assoupir, se ranima avec une nouvelle violence.

---

* Fuessli Beitr. zu der Ref. Gesch. der Schweitz. T. III. p. 150. — M. Adami Vitæ Theol. Germ. p. 31.

L'empressement que montra Zwingle à se réunir aux Luthériens, fait honneur à son caractère autant qu'à ses lumières. Il n'étoit pas de ces hommes despotiques qui s'irritent de la contradiction, et veulent prescrire des lois à la pensée. Pourvu qu'on s'entendît sur un petit nombre de principes, il lui sembloit qu'il falloit laisser à chacun sa manière individuelle de voir. Exiger une conformité parfaite jusque dans les moindres détails, c'étoit, suivant lui, faire naître des disputes perpétuelles. Il ne voulut jamais ériger en articles de foi ses propres idées, et, connoissant les querelles dont les symboles avoient été souvent la cause, il désiroit qu'on se bornât à exiger des ministres de la parole divine la promesse de se conformer, dans leurs enseignemens, aux préceptes clairs et précis de l'Évangile. Si dans la suite les partisans de la réforme avoient toujours suivi le même principe, ils ne se seroient pas attiré le juste reproche d'avoir subs-

titué

titué plus d'une fois l'autorité d'un synode, ou celle des réformateurs, à l'autorité du siége de Rome et des conciles. Malheureusement l'orgueil de l'homme le porte à vouloir donner ses opinions pour des vérités infaillibles; et il s'est trouvé des protestans qui n'ont pas su éviter cet écueil : cependant rien n'est aussi contraire au véritable esprit du protestantisme, que d'arrêter l'essor des facultés humaines; d'enchaîner les consciences, et d'établir des juges en matière de religion.

Les soins qu'exigeoit la défense de la réforme contre les dangers qui la menaçoient au dehors, n'empêchoient pas Zwingle de travailler à l'affermir dans sa patrie. Chaque jour il instruisoit son troupeau du haut de la chaire; il possédoit au suprême degré l'art de se mettre à la portée de chacun, et savoit donner à ses sermons un attrait toujours nouveau. Plein de force et de véhémence quand il attaquoit le vice;

plein de douceur et de persuasion quand il vouloit ramener à la vertu, il dédaignoit cette espèce d'éloquence qui ne sert qu'à faire briller l'orateur, et ne s'attachoit qu'aux argumens propres à convaincre et à entraîner *. Il étoit plus admirable encore dans ses entretiens particuliers. Avec une condescendance touchante, il se mettoit au niveau des esprits les plus bornés; il tranquillisoit ceux qui venoient lui confier leurs doutes et lui découvrir l'agitation de leur ame. Il les détournoit des idées spéculatives au-dessus de leur portée, et il réussissoit à leur rendre le calme; mais quand il avoit à faire à un penseur capable d'approfondir une question, alors il le suivoit pas à pas dans ses raisonnemens; il lui indiquoit les points où il avoit quitté la bonne route, et lui montroit les signaux qui pouvoient le guider à l'avenir. Ce qui surtout disposoit les cœurs

* Bull. Schw. Chr. T. III. BB.

à s'ouvrir à lui, et donnoit du poids à ses paroles, c'étoit la douceur de son caractère, son active bonté, et la pureté irréprochable de ses mœurs. Sa maison étoit l'asile de tous les malheureux; il employoit ses modiques revenus, son crédit, ses relations, son ascendant, à rendre service à ceux qui avoient besoin de lui. Ses amis lui reprochoient quelquefois de se livrer avec trop d'abandon à sa bienfaisance; mais ils ne purent l'engager à y mettre plus de circonspection.

En voyant avec quelle patience Zwingle écoutoit tous ceux qui venoient chercher auprès de lui de l'instruction, des secours, des consolations, on auroit cru qu'il n'avoit d'autres fonctions à remplir que les fonctions pastorales. Cependant des occupations d'une nature très-différente réclamoient également une grande partie de son tems. Dans toutes les conjonctures difficiles, le conseil le faisoit appeler à ses séances; et telle étoit l'opi-

nion qu'on avoit de sa sagesse, de sa perspicacité, de ses lumières, que des magistrats, des hommes d'état qui avoit vieilli dans les charges, venoient demander des conseils à un simple théologien, que ses occupations et ses études habituelles sembloient rendre étranger à la politique. Ce fut lui aussi que le gouvernement chargea de rédiger plusieurs nouvelles lois, devenues nécessaires par la réformation. De ce nombre étoient les lois relatives à la discipline ecclésiastique; celles qui régloient la marche à suivre dans les causes qui, autrefois, ressortissoient des chambres épiscopales, et les lois somptuaires *.

Au milieu de ces divers travaux, Zwingle entretenoit encore une correspondance étendue avec les hommes célèbres de son tems, et composoit un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il traitoit les questions les plus impor-

* Bull. Schw. Chr. T. III. CC.

tantes de la morale et de la théologie *. Nous avons eu occasion de parler de plusieurs de ses ouvrages : il en est un dont nous n'avons pas encore fait mention, et qui cependant mérite d'être cité. C'est un précis de sa doctrine, qu'il adressa à François I.er, pour le rendre favorable à la cause de la réforme, et pour répondre aux accusations dont on avoit noirci les réformateurs dans l'esprit de ce prince. On y trouve un passage curieux sur l'idée qu'il se faisoit du sort réservé aux païens dans l'autre vie. Les théologiens de ce tems pensoient que les vertus des païens n'étoient que des vices brillans, et que par conséquent l'entrée du ciel leur étoit interdite. Cette opinion, quoique généralement adoptée, répugnoit au cœur de Zwingle, qui ne pouvoit l'accorder avec la bonté de Dieu.

---

* Ses œuvres imprimées forment quatre volumes in-folio : il existe en outre un grand nombre de manuscrits de lui.

« Lorsque St. Paul assure *qu'il est im-*
» *possible d'être agréable à Dieu*
sans la foi *, » dit Zwingle dans l'écrit
que nous citons, « il parle des incré-
» dules qui ont connu l'Évangile, et
» n'y ont pas ajouté foi. Je ne puis
» croire que Dieu enveloppe dans la
» même condamnation celui qui ferme
» volontairement ses yeux à la lumière,
» et celui qui, sans le vouloir, vit dans
» les ténèbres; je ne puis croire que le
» Seigneur rejette loin de lui des peu-
» ples dont tout le crime est de n'avoir
» jamais entendu parler de l'Évangile.
» Non, cessons de poser des bornes
» téméraires à la miséricorde divine;
» pour moi, je suis persuadé que, dans
» cette réunion céleste de toutes les
» créatures admises à contempler la
» gloire du Très-Haut, nous verrons
» non-seulement les saints hommes de
» l'ancienne et de la nouvelle alliance,

* Hébr. XI. 6.

» mais encore un Socrate, un Aristide,
» un Camille, un Caton; en un mot,
» je suis persuadé que tous les hommes
» de bien qui ont accompli les lois gra-
» vées dans leur conscience, quel que
» soit le siècle, quel que soit le pays
» où ils aient vécu, entreront dans la
» félicité éternelle*. »

Cet ouvrage respire la religion la plus indulgente, la plus éclairée; il annonce dans son auteur une ame élevée, et un esprit supérieur aux préjugés. Ce fut le dernier écrit qui sortit de la plume de Zwingle : peu de semaines après, un coup funeste l'enleva à son pays, et termina sa carrière laborieuse. Quand on considère ce qu'il a fait pendant son séjour à Zurich, il semble que la vie entière pourroit à peine suffire à tant de travaux; et cependant ce fut dans le court espace d'onze ans qu'il réussit à changer les mœurs, les idées religieuses

* *Zuinglii Op.* T. II. f. 559.

et les principes politiques de sa patrie adoptive, et à fonder des établissemens dont plusieurs durent depuis trois siècles. Telle est la puissance d'un homme qui est dominé par une seule pensée; qui poursuit un but unique dont il ne se laisse détourner ni par la crainte, ni par la séduction. Les plaisirs frivoles, les distractions du monde ne tenoient aucune place dans la vie de Zwingle. Sa seule passion étoit de connoître la vérité; son seul intérêt, de la faire triompher: voilà le secret de ses moyens et de ses succès.

Si Zwingle dédaignoit les plaisirs qui ne peuvent ni agrandir les facultés de l'esprit, ni procurer des jouissances véritables, il savoit apprécier les douceurs d'un commerce intime. C'étoit au milieu de ses amis qu'il venoit se délasser de ses occupations. Sa sérénité et son enjouement répandoient un grand charme sur ses entretiens: naturellement vif, quelquefois il se livroit trop à son pre-

mièr mouvement, mais il savoit effacer l'impression pénible qu'il avoit produite, par un retour prompt et sincère. Incapable de conserver la moindre rancune de ses propres torts ou de ceux des autres, il étoit également inaccessible aux sentimens de la haine, de l'envie ou de la jalousie. Les qualités aimables de son caractère lui valurent l'attachement de ses collégues, qui se rassembloient autour de lui comme autour d'un centre commun; et il est digne de remarque qu'à cette époque, où toutes les passions étoient en mouvement, rien ne troubla jamais l'harmonie qui régnoit entr'eux. Cependant ils n'étoient rapprochés ni par des relations de famille, ni par des liaisons d'enfance; c'étoient des étrangers, attirés à Zurich par la protection accordée aux partisans de la réforme, ou appelés par Zwingle pour travailler à l'instruction publique. Ils arrivoient avec des habitudes déjà formées, avec des idées

déjà arrêtées; et ils étoient dans l'âge où l'ame a perdu ce premier feu de la jeunesse si favorable à l'amitié; mais un lien plus puissant que tous les autres les unissoit : l'intérêt qu'ils prenoient au nouveau jour qui commençoit à luire sur l'Europe entière. Ces hommes savans se communiquoient sans contrainte toutes leurs idées; ils parloient d'avance des ouvrages qu'ils méditoient; ils réunissoient quelquefois leurs connoissances et leurs talens, pour entreprendre des travaux qui auroient surpassé les forces d'un seul. Les dangers qu'ils avoient à craindre pour eux; les persécutions auxquelles ils voyoient leurs partisans exposés dans les pays voisins, resserroient encore leur amitié. De nos jours, chaque individu semble tenir par mille fils à tous les membres de la société; mais ces liens apparens n'ont aucune force réelle, et se rompent au premier choc. Les hommes du XVI.e siècle avoient quelque chose de plus mâle, de plus

profond dans leurs affections; ils étoient capables d'un oubli d'eux-mêmes que nous avons de la peine à concevoir. Les amis dont Zwingle s'étoit entouré l'aimoient avec ce dévouement absolu qui n'appartient qu'aux ames fortes : sans basse adulation, sans déférence servile, ils rendoient hommage à la supériorité de son génie, et le réformateur ne songea jamais à abuser de son ascendant sur eux, pour élever une nouvelle dictature spirituelle sur les ruines de l'ancienne.

La morale de Zwingle n'a rien d'exagéré; elle annonce un homme qui est plein d'enthousiasme pour la vertu, mais qui connoît le monde et ses séductions; un homme qui n'exige de personne une perfection chimérique, et qui, malgré la sévérité de ses mœurs, conserve de l'indulgence pour la foiblesse.

Plus on examine les écrits de Zwingle, plus on réfléchit sur l'ensemble de sa vie, et plus on se persuade que l'amour du bien et le désir d'être utile furent

l'unique mobile de ses actions. « Une » ame généreuse, disoit-il souvent, ne » croit pas s'appartenir à elle seule, mais » à l'humanité entière. Nous sommes nés » pour servir nos semblables; et en tra- » vaillant à leur bonheur, au péril même » de notre repos et de notre vie, nous » nous rapprochons de la divinité *. »

Sa conduite entière prouve que ces paroles étoient l'expression vraie de ses sentimens. Si l'intérêt l'avoit dirigé, il ne se seroit pas contenté d'un modique revenu, quand il lui étoit facile de disposer de tous les biens de l'Église. S'il avoit voulu dominer, il auroit exigé de ses disciples une soumission aveugle, et il auroit conservé au clergé son ancienne puissance; si enfin l'amour de la célébrité l'avoit fait agir, il auroit attaché son nom à ses institutions; mais il n'eut jamais en vue que le bien public. Etranger à toute

* *Zuinglii Op.* T. I. f. 281.

considération personnelle, il sembloit occupé uniquement du soin de consolider la réforme, et il paroissoit indifférent à sa propre gloire.

La pureté des intentions de Zwingle fut souvent méconnue de son vivant, et il ne faut pas s'en étonner. Les contemporains d'un grand homme ne le jugent qu'avec leurs passions; et le réformateur qui ose porter une main hardie sur des idoles long-tems révérées, ne peut échapper à la haine et à la calomnie. Lorsque, dans ses sermons, Zwingle tonnoit contre les ambitieux; lorsqu'il menaçoit de la colère divine des juges iniques; lorsqu'il provoquoit des mesures sévères contre le déréglement des mœurs, personne n'osoit lui opposer une résistance ouverte. Il avoit pour lui la religion, la raison, la justice: fort de ces auxiliaires, il persuadoit les gens de bien, il entraînoit les foibles et réduisoit au silence les hommes corrompus; mais ces derniers, contraints de

se taire en public, s'en dédommageoient en secret. Ils prêtoient au réformateur des discours violens qu'il n'avoit pas tenus, et présentoient ses actions sous l'aspect le plus odieux. Ce furent en grande partie les intrigues des ennemis de Zwingle à Zurich, qui occasionnèrent, entre les catholiques et les protestans, une seconde rupture dont nous allons raconter rapidement les causes.

Le traité de paix conclu à Cappel au mois de septembre 1529, avoit arrêté les hostilités, et n'avoit pas appaisé les esprits. Le parti dominant dans les cinq cantons resta déterminé à s'opposer aux progrès de la réformation. Il avoit souscrit aux conditions proposées par les médiateurs, parce qu'alors il se sentoit hors d'état de lutter avec avantage contre un ennemi supérieur en nombre, préparé à la guerre, plein d'ardeur et parfaitement uni. Le combat auroit été d'autant plus inégal que la réformation ne manquoit pas de parti-

sans dans les cinq cantons, et que le peuple, en général, désapprouvoit une guerre où il n'y avoit rien à gagner pour lui, et beaucoup à perdre. D'ailleurs les catholiques n'étoient pas animés par le sentiment de l'oppression ou de la persécution ; nul d'entr'eux n'avoit été inquiété pour ses opinions ; ils pouvoient vivre au milieu des protestans sans avoir de vexations à craindre. Les réformés, au contraire, couroient mille dangers lorsqu'ils se hasardoient sur le territoire des cantons catholiques ; quelques-uns, sur la simple accusation d'hérésie, avoient été emprisonnés, mis à la question et livrés aux bourreaux. Ils se regardoient comme le parti persécuté, et l'on sait combien ce sentiment exalte le courage. Le traité de Cappel changea la position des deux partis : il favorisoit ouvertement les progrès du protestantisme, et l'on ne tarda pas à s'en apercevoir. Les villes de Bâle et de Schaffhouse achevèrent d'abolir les restes du catho-

licisme, et se joignirent à celles de Zurich et de Berne. A Glaris et Appenzell le nombre des protestans se multiplia assez pour tenir la balance égale entre les deux croyances. C'étoit surtout dans les bailliages communs que la réforme gagnoit chaque jour des partisans. Lorsqu'ils se croyoient en nombre suffisant, ils assembloient tous les habitans du lieu, et en vertu du traité, la majorité décidoit si l'on conserveroit la messe ou si l'on adopteroit la réformation. Presque toujours ce dernier avis l'emportoit, et l'on peut expliquer aisément cette disposition générale. Les prédicateurs réformés montroient dans l'attaque plus de zèle et de talent que leurs adversaires n'en montroient dans la défense : les cantons protestans, par leur position géographique et par leurs relations multipliées avec les sujets communs, avoient une grande influence sur eux, et ils en faisoient fréquemment usage, pour attirer dans leur parti ceux qui flottoient encore dans l'incertitude.

l'incertitude. Leurs démarches à cet égard déplurent aux cinq cantons, et les inquiétèrent pour l'avenir, parce qu'ils craignoient de ne plus trouver ni attachement ni soumission dans les sectateurs d'une croyance différente de celle qu'ils professoient eux-mêmes. En effet, il étoit aisé à prévoir que, dans toutes les contestations, les sujets communs, devenus protestans, prendroient le parti de Zurich et de Berne; et que, si jamais ces deux villes vouloient s'agrandir aux dépens de leurs confédérés, elles pouvoient compter sur l'assistance de ceux que la conformité de religion attachoit à leurs intérêts. Le sénat de Zurich justifia ces craintes en se permettant divers actes arbitraires dans les bailliages communs. De son propre chef il disposa des biens ecclésiastiques, pour assigner des salaires aux prédicateurs réformés; et lorsque les cantons catholiques se plaignirent de ce qu'ils n'avoient pas été consultés, le sénat leur répondit, que

partout où la réformation avoit été adoptée, les cantons protestans seuls avoient le droit de régler les objets relatifs au culte *.

Une contestation plus sérieuse encore s'éleva bientôt au sujet de l'abbaye de Saint-Gall, qui appartenoit à la confédération helvétique par son alliance avec les cantons de Zurich, Lucerne, Schwitz et Glaris. L'abbé étant mort en 1529, le sénat de Zurich voulut profiter de cet événement pour séculariser l'abbaye; mais les religieux, soutenus par Lucerne et Schwitz, se hâtèrent d'élire un nouvel abbé, et le mirent sur-le-champ en possession de tous ses droits**. On conçoit que l'abbé s'efforça d'arrêter les progrès du protestantisme parmi ses sujets, mais il ne put y parvenir : se voyant entouré de tous les côtés de réformés, il ne se crut pas en sûreté à

* Bull. Schw. Chr. T. IV. B.
** Stumph. p. m. 525. b.

Saint-Gall, et se retira en Souabe. Sa fuite parut au parti protestant un aveu tacite de l'illégalité de son élection, et une renonciation volontaire à sa dignité. Le sénat de Zurich reprit donc le projet de séculariser l'abbaye : il éprouva une forte résistance, non-seulement de la part des catholiques, mais encore de la part des protestans. Ces derniers étoient tous d'accord sur le principe, que des moines, consacrés à la retraite et au service divin, n'étoient pas faits pour exercer la souveraineté : en vertu de ce principe, ils avoient dépouillé de leur puissance séculière les couvens situés sur leur territoire; mais quant à l'abbé de Saint-Gall, ils le regardoient comme un prince allié, et non comme un sujet des cantons. Ils redoutoient aussi la colère de l'empereur, qui avoit confirmé l'élection de l'abbé, et lui avoit donné l'investiture. en qualité de prince de l'empire. Après de longs débats, occasionnés par ce conflit d'opinions

opposées, on prit enfin pour terme moyen l'arrêté suivant, que *vu l'absence de l'abbé*, les cantons de Zurich, Lucerne, Schwitz et Glaris, nommeroient tour-à-tour pour un an un gouverneur *, chargé de régir l'abbaye en leur nom. Cette mesure provisoire ne devoit porter aucune atteinte aux droits de l'abbé, sur lesquels on se réservoit de prendre une résolution définitive à une autre époque. Les deux partis adoptèrent cet arrangement, afin de gagner du tems, et chacun se flattoit de devenir assez fort dans l'intervalle pour prescrire ensuite des lois à ses adversaires *. D'après l'arrêté des quatre cantons, la ville de Zurich fut la première qui nomma à la place de gouverneur. Des commissaires envoyés par elle à Saint-Gall se concertèrent avec les députés des communes, sur l'organisation du nou-

* Landshauptmann.

** Bull. Schw. Chr. T. IV. C.

veau gouvernement, et rédigèrent une constitution qui mettoit en sûreté la liberté de conscience. Il fut convenu que chaque gouverneur, avant d'entrer en fonctions, prêteroit serment d'observer et de maintenir tous les articles de cette constitution.

Les cantons de Lucerne et de Schwitz ne voulurent pas coopérer à ces arrangemens. Cependant ils ne firent aucune réclamation jusqu'au moment où le gouverneur nommé par Lucerne vint remplacer celui que Zurich y avoit envoyé la première année. Il refusa de prêter le serment exigé par les sujets de l'abbaye, et ceux-ci refusèrent de le reconnoître, tant qu'il n'auroit pas rempli cette formalité : il retourna donc à Lucerne, et son prédécesseur reprit l'exercice de ses fonctions.

A cette nouvelle, les cinq cantons firent éclater l'indignation qu'ils avoient longtems contenue. Ils se plaignirent de ce qu'après avoir agi arbitrairement dans

les bailliages communs et dans les états de l'abbé de Saint-Gall, Zurich vouloit encore les forcer à approuver une convention faite sans leur participation ; ou, en cas de refus, les exclure d'une administration à laquelle ils avoient des droits légitimes. Ils dirent que Zurich avoit violé plusieurs articles du traité de 1529, et demandèrent aux cantons de Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell, de se joindre à eux pour contraindre celui de Zurich à se soumettre à un jugement par arbitre *.

Le sénat de Zurich répondit à ces plaintes, que jamais il n'avoit contesté à ses confédérés aucun de leurs droits temporels; mais qu'il se croyoit obligé de défendre contre toute infraction la liberté de conscience accordée aux sujets communs; que les démarches qu'on lui reprochoit n'avoient eu d'autre but que le maintien de cette liberté, et qu'il ne

** Bull. Schw. Chr. T. IV. C.

souffriroit pas qu'on remît de nouveau en délibération ce qui avoit été suffisamment discuté à l'époque du traité de Cappel *.

En vain l'on chercha à rapprocher les deux partis ; l'irritation s'augmentoit tous les jours, et un événement que nous allons rapporter fit voir jusqu'à quel point les catholiques étoient aigris.

Jean-Jacques Médicis, *partisan* étranger à l'illustre maison de ce nom, avoit obtenu de Charles-Quint, en récompense de ses services militaires, une petite souveraineté sur les bords du lac de Côme. Il se sentit bientôt à l'étroit dans son territoire, qui étoit resserré d'un côté par le duché de Milan, de l'autre par les ligues grises. Ce dernier voisin lui paroissoit le plus foible, et par conséquent celui aux dépens duquel il lui seroit le plus facile de s'agrandir. Il prit à sa solde quelques troupes

---

Bull. *Ibid.* — Stettl. II. 42.

» autant il est injuste d'incarcérer, de » bannir, de dépouiller de leurs biens » des citoyens, parce que leur cons- » cience les pousse à embrasser des » opinions qui leur paroissent vraies *.» Les exhortations de Zwingle ne furent pas infructueuses. Le sénat ne se borna pas à donner un asile aux protestans persécutés, il intercéda pour eux auprès des différens cantons, et réclama l'observation du traité de Cappel, qui interdisoit expressément toute contrainte en matière de religion. Malheureusement l'article sur lequel les protestans fondoient leurs réclamations étoit conçu dans des termes équivoques, que chacun pouvoit interpréter à son avantage. Les uns vouloient une liberté de conscience illimitée; les autres ne se regardoient plus comme indépendans, du moment où l'on exigeoit d'eux de la tolérance. Il étoit impossible de con-

* Bull. Schw. Chr. T. IV. D.

cilier des prétentions aussi opposées, et les diètes assemblées pour appaiser les esprits, ne servoient qu'à les enflammer davantage.

A Zurich, l'on se persuadoit que la plupart des habitans des cinq cantons consentiroient à un rapprochement s'ils n'étoient égarés par les adversaires de Zwingle, qui mettoient à profit le délai des négociations pour accroître le nombre de leurs partisans. Dans cette supposition, les amis zélés de la réforme demandoient qu'on exigeât des catholiques une explication franche sur leurs intentions à l'égard de la liberté de conscience; et vouloient savoir de plus si, en cas d'attaque de la part d'une puissance étrangère, les réformés pouvoient compter sur l'assistance de leurs alliés. S'ils recevoient une réponse évasive, ils pensoient qu'il valoit mieux déclarer sur-le-champ la guerre, que prolonger davantage la pénible défiance où l'on vivoit, et donner à l'ennemi le tems d'augmenter

ses forces. Ce sentiment, approuvé à Zurich, fut blâmé par les autres cantons. Ils ne croyoient pas le danger pressant, et vouloient, avant de commencer les hostilités, faire une dernière tentative. Elle consistoit à arrêter les approvisionnemens des cinq cantons, et à rompre toute communication avec eux, pour faire sentir aux catholiques combien ils avoient besoin de leurs voisins réformés, et les disposer ainsi à un prompt accommodement. En vain le sénat de Zurich essaya-t-il de combattre cet avis; en vain le réformateur représenta-t-il, qu'il y avoit de l'inhumanité à réduire à la famine une population entière, et que par là on irriteroit les catholiques, au lieu de les adoucir; ses représentations furent rejetées, et le sénat de Zurich se vit à la fin obligé d'accéder à la proposition de ses alliés*. Les protestans adressèrent donc aux

* Mycon. *De vita et obitu Zuinglii.* — Gualth. in Apol. pro Zuinglio.

catholiques un manifeste qui contenoit une longue énumération de leurs griefs, et qui se terminoit par ces mots : « Puis- » que vous n'observez ni vos anciens en- » gagemens, ni vos promesses récentes; » puisque tous les jours vous nous » donnez de nouveaux sujets de plainte, » nous serions en droit de nous faire » justice nous-mêmes par la voie des » armes. Cependant nous ne voulons pas » encore en venir à cette extrémité; mais » nous vous interdisons dès à présent » la fréquentation de nos marchés pu- » blics; nous vous refusons le passage » des vivres à travers notre territoire, » et nous défendons à nos sujets toute » communication avec vous. Nous en » agirons ainsi jusqu'à ce que vous nous » ayez donné satisfaction, et que nous » sachions si vous êtes dans l'intention » de vous acquitter à l'avenir des obli- » gations que vous imposent nos an- » tiques alliances *. »

* Bull. Schw. Chr. T. IV. D.

L'exécution suivit de près la menace, et les cinq cantons se virent tout-à-coup bloqués de toute part. Pour comprendre combien la mesure annoncée par le manifeste étoit odieuse, il faut savoir que les habitans de cette partie de la Suisse, n'ayant d'autre ressource que leurs troupeaux, étoient obligés de tirer du dehors les vivres de première nécessité, et mille objets indispensables. C'étoit principalement Zurich et Berne qui les leur fournissoient, ou du moins ils venoient s'approvisionner dans les marchés de ces deux villes; et la position de leur pays leur rendoit toutes les autres communications difficiles, si non impossibles. Les effets de cette espèce de blocus se firent sentir promptement, et ils frappèrent le pauvre plus encore que le riche. Ce que Zwingle avoit prédit arriva. Un cri général d'indignation s'éleva parmi les habitans des cinq cantons. Ceux même qui jusqu'alors avoient travaillé à rétablir la paix, renoncèrent à leurs intentions pacifi-

ques * ; tous se persuadèrent que les protestans en vouloient à leur indépendance ; et ce soupçon les détermina à supporter de pénibles privations, plutôt que de souscrire aux conditions qu'on vouloit leur imposer. La guerre eût éclaté sur-le-champ si les chefs catholiques n'avoient trouvé de l'avantage à la différer. Ils savoient que leurs adversaires n'étoient pas d'accord entr'eux ; et en retardant le moment de l'attaque ils espéroient augmenter leurs divisions. Les protestans s'étoient flattés que la seule menace d'interrompre les communications rendroit leurs ennemis plus traitables ; mais la contenance assurée des catholiques, à laquelle ils étoient loin de s'attendre, les déconcerta. Ils s'accablèrent mutuellement de reproches : les uns se plaignoient de ce qu'au lieu de frapper à tems un coup décisif, on avoit employé un moyen qui don-

* Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 565.

noit de nouvelles forces à l'ennemi; les autres accusoient Zwingle d'allumer la guerre civile, par le zèle qu'il mettoit à défendre tous les persécutés; et les catholiques s'efforçoient d'attiser le mécontentement contre le réformateur, en répétant que lui seul, par ses déclamations, étoit la cause de toutes les dissensions qui troubloient la Suisse; et que sans cet apôtre de discorde on s'entendroit facilement sur tous les points en litige *. Leur intention étoit de lui enlever la confiance de ses concitoyens, et de détruire l'effet de ses conseils énergiques et sages : ils y réussirent en partie. Tant d'intérêts froissés par la réforme, tant de passions comprimées par des lois sévères, tant de vices censurés sans ménagement, avoient indisposé beaucoup de gens contre Zwingle. Tous ceux qui regrettoient leurs anciennes ressources, leurs anciens plaisirs, leurs anciennes

* Bull. Schw. Chr. T. IV. D.

jouissances, accueilloient avec empressement les calomnies répandues sur son compte, et lui attribuoient le mauvais succès des mesures prises par le gouvernement, lors même qu'il les avoit désapprouvées. Zwingle s'aperçut des efforts que l'on faisoit pour le décréditer; il ne pouvoit se défendre, parce que la malveillance se cachoit et n'agissoit qu'en secret. Craignant de ne pouvoir désormais s'acquitter utilement des devoirs de son emploi, il prit la résolution de quitter Zurich. Au mois de juillet 1531, il se présenta devant le sénat, et parla en ces termes : « Depuis onze ans je vous
» annonce l'Évangile dans toute sa pu-
» reté : en pasteur fidèle et vigilant, je
» n'ai épargné ni exhortations, ni répri-
» mandes, ni avertissemens; en mainte
» occasion je vous ai représenté combien
» il seroit malheureux pour la Suisse en-
» tière, que vous vous laissassiez de nou-
» veau guider par ceux dont l'ambition
» est le Dieu. Vous n'avez tenu compte

» de mes remontrances; je vois qu'on » fait entrer dans le conseil des hommes » sans mœurs et sans religion, qui n'ont » que leur propre intérêt en vue; des » ennemis de la doctrine évangélique, » des partisans zélés de nos adversaires. » C'est eux que l'on écoute; c'est eux » qui, seuls, dirigent les affaires. Tant » que vous agirez de même, il n'y a rien » d'heureux à espérer pour l'avenir; et » puisque c'est à moi que l'on attribue » tous nos malheurs, quoiqu'on ne » suive aucun de mes conseils, je vous » demande ma démission, et je vais » chercher ailleurs un asile*.»

Ce discours inattendu consterna presqu'également les amis et les ennemis de Zwingle. Avant que les derniers fussent revenus de leur étonnement, le sénat nomma une députation, qui fut chargée de se rendre auprès du réformateur pour le supplier de ne pas abandonner son

* Bull. Schw. Chr. T. IV. F.

troupeau. Tout ce que l'amitié a de plus tendre et le zèle pour la patrie de plus ardent, fut employé en vain par les députés. Voyant Zwingle inébranlable, ils lui dépeignirent enfin avec force le coup qu'il porteroit à la cause de la réformation en quittant Zurich, principal siége du protestantisme en Suisse. Cette considération l'emporta sur les raisons qu'il leur avoit opposées; il céda à leurs prières, et trois jours après il retourna devant le grand-conseil, le remercia des témoignages d'attachement qu'il venoit de lui donner, et promit qu'il se consacreroit tout entier au service de la patrie, jusqu'à sa dernière heure*.

Les instances que fit le sénat auprès de Zwingle, pour le retenir à Zurich, prouvent la haute opinion qu'on avoit généralement de son mérite; elles prouvent en même tems que jamais le réfor-

* Bull. l: c. — W. Steiner. Hist. Ref. Msc.

mateur n'avoit donné au sénat aucun sujet de se plaindre de lui. En effet, sa conduite fut constamment marquée au coin de la fidélité envers son souverain, et ses démarches ne servirent qu'à fortifier l'autorité du gouvernement. On se rappelle que ce fut lui qui engagea les communautés religieuses de Zurich à renoncer à leurs droits séculiers; ce fut lui aussi qui demanda l'abolition des priviléges qui faisoient du clergé un état dans l'état. Jamais il n'introduisit de changement dans le culte public sans le soumettre d'abord à la délibération du conseil, et jamais on ne le vit abuser de son ascendant, pour arracher un consentement qu'il n'avoit pu obtenir par la persuasion. Quand les rêves des anabaptistes causèrent une fermentation dangereuse, et menacèrent la société de sa dissolution, Zwingle eut la plus grande part au rétablissement de l'ordre. Le même esprit qui dirigeoit ses actions se retrouve dans ses écrits, et l'on y

chercheroit en vain un seul mot favorable à l'anarchie. Dans ses lettres particulières, où il se livroit à tout l'abandon de l'intimité, il recommande à ses amis la soumission au gouvernement établi, quelle qu'en soit la forme; il leur rappelle sans cesse que la religion chrétienne, loin d'affoiblir les liens qui unissent les sujets à leur souverain, leur donne une sanction de plus.

La vie entière de Zwingle prouve qu'il n'a jamais essayé d'exciter la multitude à la révolte et de propager des maximes séditieuses, reproche qu'on a fait souvent aux réformateurs. Il seroit aisé de justifier de même Luther, Melanchthon, Oecolampad, Calvin et beaucoup d'autres théologiens célèbres du XVIe siècle. Sans doute, entre ceux qui se disoient partisans de la réforme, il s'est trouvé des hommes turbulens, dont la conduite et les principes sont condamnables; mais ils furent toujours désavoués par les réformateurs, et la

liberté de conscience que réclamoient ces derniers, n'a rien de commun, ni avec la licence, qui voudroit proscrire toutes les lois, ni avec les théories chimériques, qui tendent à bouleverser les empires.

Zwingle resta donc à Zurich, et travailla sans relâche à réunir les esprits; mais il ne put rétablir l'ancienne harmonie. Le conseil étoit divisé en deux partis, qui se contrarioient réciproquement : quand l'un proposoit une mesure vigoureuse, l'autre la faisoit envisager comme une déclaration de guerre, et parvenoit à l'écarter. L'irrésolution du conseil inspira de l'inquiétude aux citoyens, et diminua leur soumission; car la marche chancelante d'un gouvernement détruit toute confiance, et l'on obéit mal à des ordres donnés en hésitant. Ne sachant s'il valoit mieux acheter la paix par des concessions, ou la conquérir par les armes, les magistrats ne s'arrêtoient à rien. Zwingle conçut de cette incertitude de sinistres

pressentimens, tant pour la cause publique que pour lui en particulier. Cependant, ni ses craintes pour l'avenir, ni celles de ses amis pour sa personne, ne purent abattre son courage. « En vain, » écrivoit-il à l'un d'eux, « vous cher» chez à me détourner de ma carrière, » en me rappelant la fin tragique de » ceux qui m'y ont précédé; vos pré» dictions ne sauroient m'effrayer. Je » ne renierai point mon Sauveur devant » les hommes, afin qu'il ne me renie » point devant son Père céleste et de» vant ses anges. Lui aussi est mort » pour la vérité, lui qui est la vérité » même. Vous citerai-je les Apôtres? » Vous citerai-je cette foule de martyrs » parmi les premiers chrétiens? Ils ont » succombé sous les coups de leurs en» nemis; mais ce qu'ils ont enseigné » n'en restera pas moins éternellement » vrai. Quel que puisse être mon » sort, je sais que la vérité triomphera, » alors que depuis long-tems mes osse-

» mens seront réduits en poussière *. »

Son courage croissoit avec le péril; s'il avoit des inquiétudes, ce n'étoit pas pour lui, c'étoit pour le sort du protestantisme qu'il les éprouvoit; mais le sentiment profond de la bonté de sa cause le rassuroit. « Nous devons nous
» regarder, disoit-il souvent, comme
» des instrumens dans la main du Très-
» Haut. Nous pouvons être brisés,
» mais sa volonté n'en sera pas moins
» accomplie. Ne fuyons ni les dangers
» ni les peines nécessaires pour réta-
» blir le christianisme dans son ancienne
» pureté, dussions-nous ne jamais jouir
» de ce rétablissement, et ressembler à
» ces guerriers dont les yeux, fermés
» pour toujours, ne voient pas la vic-
» toire achetée par leur sang. Il est dans
» le ciel un Dieu qui regarde et qui
» juge les combattans; il est sur la terre
» des hommes qui profiteront du fruit

* Zuinglii et Oecol. Epist. f. 76.

» de nos travaux, quand nous en ob-
» tiendrons la récompense dans un meil-
» leur monde *. »

Les amis de Zwingle partageoient ses sentimens; mais ils ne purent les inspirer à leurs concitoyens. Tour-à-tour cédant ou se roidissant mal-à-propos, les réformés continuèrent à commettre faute sur faute. Ils se reposoient sur la médiation des cantons neutres, et consentoient à toutes les propositions de paix, pour éviter le reproche d'avoir provoqué la guerre; mais plus ils montroient des intentions pacifiques, plus leurs adversaires devenoient exigeans. A force de concessions de la part des protestans, on tomba d'accord sur tous les points, si ce n'est sur celui de la liberté de conscience, que le sénat de Zurich ne voulut pas abandonner. — Tant qu'il n'est question que d'intérêts temporels, disoit-il, on peut les sacrifier

* *Zuinglii Op.* T. II. f. 371.

à l'amour de la paix ; mais permettre à l'erreur de reconquérir par la violence le terrain qu'elle a été obligée de céder à la vérité ; mais laisser périr des hommes, auxquels on a promis secours et protection, ce seroit manquer et aux devoirs de la religion et à ceux de l'honneur. — Rien ne put ébranler la résolution du sénat à cet égard ; les cinq cantons persistèrent également dans leur opposition, et se préparèrent à rouvrir de force les communications interrompues. En surveillant les personnes soupçonnées d'intelligences avec les réformés, ils dérobèrent à leurs ennemis leurs préparatifs, tandis que leurs espions les informoient de l'incertitude des protestans et de la désunion qui régnoit entr'eux *.

Les médiateurs tentèrent un dernier essai pour réconcilier les deux partis, et leur proposèrent de soumettre leurs griefs à la décision d'arbitres nommés par les

* Gualth. Apol. pro Zuinglio.

cantons neutres, Glaris, Fribourg, Soleure et Appenzell, auxquels on adjoindroit les villes de Strasbourg et de Constance. Les deux villes protestantes y consentirent, quoiqu'avec répugnance; mais les catholiques refusèrent d'écouter aucune proposition, si elle n'étoit précédée de la levée du blocus. Les termes dont ils se servirent dans leur réponse étoient si menaçans, que les médiateurs la regardèrent comme une déclaration de guerre, et en la transmettant aux réformés, ils les avertirent d'être sur leurs gardes. Les cinq cantons, après avoir terminé leurs préparatifs et réuni leurs troupes, publièrent leur manifeste le 6 octobre 1531, et entrèrent en campagne*. Quinze cents Lucernois se portèrent le même jour sur Bremgarten, pour empêcher la jonction des troupes de Zurich et de Berne, et leurs principales forces se dirigèrent du côté de

* Bull. Schw. Chr. T. IV. E.

Cappel. La nouvelle de ces mouvemens arriva à Zurich à l'entrée de la nuit: aussitôt le sénat s'assembla; mais tel étoit son aveuglement, qu'il doutoit encore des intentions hostiles des catholiques, et qu'au lieu d'appeler les citoyens aux armes, il se borna à envoyer deux commissaires à Cappel et à Bremgarten pour reconnoître l'état des choses. Cependant la convocation du conseil à une heure inusitée, produisit une grande agitation dans la ville. Elle fut encore augmentée le lendemain par les messages multipliés des paysans qui s'étoient armés pour défendre les frontières, et qui, ne voyant arriver aucun secours, demandoient si leur gouvernement vouloit les exposer à une mort certaine *.

Le conseil, dans la crainte d'être accusé une seconde fois de trop de précipitation, ne voulut prendre aucun parti avant le retour des deux commissaires.

---

* Bull. Schw. Chr. T. IV. F.

Ceux-ci jugeant leur présence nécessaire à Cappel, y restèrent et expédièrent un courrier à Zurich pour annoncer l'approche de l'ennemi. Cet avertissement jeta l'épouvante parmi ceux qui refusoient de croire à la possibilité de la guerre, et qui s'attendoient toujours à des propositions de paix de la part des cinq cantons. Le voile qui leur avoit caché le péril tomba tout-à-coup, et la consternation succéda à la sécurité. On se hâta de faire partir pour Cappel et Bremgarten le peu de troupes qu'il y avoit dans la ville, et l'on donna l'ordre de sonner le tocsin, afin de rassembler les milices du canton. Cette mesure n'eut pas l'effet qu'on s'en étoit promis. Des gens mal intentionnés répandoient le bruit que le danger n'étoit pas aussi pressant qu'on le prétendoit, et que le conseil lui-même n'étoit pas d'accord sur ce qu'il y avoit à faire; ils ralentirent ainsi le zèle des paysans, et augmentèrent l'incertitude et la défiance.

Suivant l'arrêté du conseil, un corps de quatre mille hommes devoit se rendre le 10 octobre à Cappel, mais aucune disposition n'étoit faite; rien n'avoit été prévu; il n'y avoit point de chevaux pour le transport de l'artillerie; on manquoit de munitions et surtout d'hommes. A midi, au lieu de quatre mille soldats il ne s'en trouvoit que sept cents sous les drapeaux; et cependant on recevoit l'avis que le corps placé à Cappel s'affoiblissoit d'heure en heure par des escarmouches, et ne pourroit résister à l'attaque générale dont il étoit menacé. Dans cette situation critique, le commandant nommé par le sénat aima mieux se mettre en marche avec une poignée d'hommes qu'attendre l'arrivée incertaine des milices : Zwingle reçut l'ordre de l'accompagner. D'un commun accord on l'avoit désigné pour cette fonction; ceux qui lui étoient attachés, croyoient que sa présence électriseroit les troupes; ses ennemis secrets, con-

noissant son courage, espéroient qu'il n'échapperoit pas aux dangers qu'il alloit courir. Zwingle, lui-même, n'osoit se promettre une issue heureuse de cette expédition; mais il crut de son devoir d'obéir aux ordres de ses supérieurs, et ne se permit aucune objection. Calme au milieu de ses amis qui trembloient pour ses jours, il chercha à les armer de résignation. « Notre cause est bonne, » leur dit-il, « mais elle est mal défendue. » Il m'en coûtera la vie et celle d'un » grand nombre d'hommes de bien, qui » désiroient rendre à la religion sa sim- » plicité primitive, et à notre patrie ses » anciennes mœurs. N'importe, Dieu » n'abandonnera pas ses serviteurs; il » viendra à leur secours, lorsque vous » croirez tout perdu. Ma confiance re- » pose sur lui seul, et non point sur » les hommes : je me soumets à sa vo- » lonté *. »

* Bull. Schw. Chr. T. IV. H.

Tels furent les adieux de Zwingle à ses amis : pour la dernière fois il leur serra la main et marcha au-devant du coup qui devoit terminer sa carrière.

Cappel n'est qu'à trois lieues de Zurich. Le chemin qui y conduit traverse le mont Albis ; sa pente rapide ralentissoit la marche de l'infanterie, chargée d'armures pesantes. Cependant le canon qu'on entendoit gronder de loin, annonçoit que le combat avoit commencé. Zwingle, impatient de voler au secours de ses concitoyens, proposa aux officiers de presser le pas de leurs chevaux. « Hâtons notre marche, s'écrioit-il ; si » nous tardons, nous arriverons peut-» être trop tard. Quant à moi, je veux » aller joindre mes frères, aider à les » sauver ou périr avec eux. » Les paroles de Zwingle persuadent aisément les chefs et les remplissent d'un noble enthousiasme. Ils recommandent à leurs soldats de les suivre, et se portent en avant *.

* Bull. Schw. Chr. T. IV. I.

Vers

Vers les trois heures de l'après-midi ils atteignent le champ de bataille. Les catholiques, au nombre d'environ huit mille hommes, voyant l'ennemi posté avantageusement, et ignorant ses forces, n'avoient pas voulu hasarder une affaire générale, et se contentoient d'entretenir un feu d'artillerie continuel. Au moment où Zwingle arrive auprès de ses compatriotes, un officier du canton d'Uri, à la tête de trois cents volontaires, s'approche des Zurichois pour faire une reconnoissance. Il s'aperçoit de leur foiblesse et de l'insuffisance du renfort qu'ils viennent de recevoir, et prend aussitôt le parti de les attaquer. Dès que les catholiques voient le combat engagé, leur armée entière s'ébranle. Les Zurichois, à peine au nombre de quinze cents, animés par les exhortations de Zwingle, se défendent d'abord avec succès, et parviennent même à repousser l'ennemi; mais le déplacement d'une batterie dérange leurs dispositions : les catholiques

en profitent; ils pénètrent à travers un petit bois qu'on avoit négligé d'abattre ou d'occuper, et tournent la position des Zurichois. Une partie de l'arrière-garde, craignant de se voir coupée, prend la fuite; des espions ennemis se joignent à elle, et augmentent le trouble en criant à la trahison. Les officiers cherchent inutilement à rétablir l'ordre; ils ne peuvent se faire obéir, et bientôt la déroute devient générale. Ceux qui combattoient dans les premiers rangs, meurent tous à leur poste, et les autres se dispersent *.

Dès le commencement de l'action, au moment où Zwingle encourageoit les siens par ses discours, il reçut un coup mortel, tomba dans la mêlée, et resta sans connoissance sur-le-champ de bataille, tandis que les ennemis poursuivoient leur victoire. Revenu à lui, il se soulève avec peine; il croise ses mains

* Bull. Schw. Chr. T. IV. I.

défaillantes sur sa poitrine, et fixe le Ciel de ses regards mourans. Quelques soldats catholiques qui étoient restés en arrière, le trouvent dans cette attitude. Sans le connoître ils lui offrent un confesseur: Zwingle veut répondre; sa voix éteinte ne peut plus se faire entendre; il refuse d'un mouvement de la tête. Alors les soldats l'exhortent à recommander son ame à la Sainte-Vierge. Un second signe de refus les met en fureur. « Meurs donc, » obstiné hérétique! » s'écrie l'un d'eux, en le perçant de son épée*.

Le lendemain seulement le corps du réformateur fut trouvé et exposé aux regards de l'armée. Parmi ceux que la curiosité attiroit, plusieurs avoient connu Zwingle, et sans partager ses opinions religieuses, avoient souvent admiré son éloquence et rendu justice à la droiture

---

* On apprit ces détails dans la suite par quelques paysans qui reconnurent Zwingle au moment où il fut tué. *V. Gualth. in Apol. Zuinglii.* — Myconius in Vita Zuinglii.

de ses intentions; ils ne purent voir sans attendrissement ses traits, que la mort n'avoit pas altérés. Un ancien collégue de Zwingle, qui s'étoit éloigné de Zurich à cause de la réformation, se trouvoit dans la foule. Il considère longtems celui qui fut son adversaire, et dit enfin avec émotion : « Quelle qu'ait été » ta croyance, je sais que tu aimas ta » patrie, et que tu fus toujours de » bonne foi; Dieu veuille avoir en paix » ton ame*. »

Les soldats, loin de partager ce sentiment de compassion, se réjouissoient de la mort d'un homme qu'ils regardoient comme le principal soutien de l'hérésie, et entouroient en tumulte le corps sanglant du réformateur. Au milieu des éclats de leur joie fanatique, on entend quelques voix prononcer ces mots : « Livrons aux flammes les restes » de cet hérésiarque. » Tous applau-

* Hott. Helv. Kirch. T. III. p. 587.

dissent à cette proposition ; en vain les chefs rappellent à la soldatesque effrénée le respect que l'on doit aux morts ; en vain ils l'exhortent à ne pas irriter les protestans, qui pourroient un jour venger cette insulte ; tout est inutile : on s'empare du corps de Zwingle ; un tribunal nommé par acclamation ordonne qu'il soit brûlé, et ses cendres jetées au vent ; et la sentence s'exécute à l'instant même *.

Ainsi se termina, à l'âge de quarante-sept ans, la carrière de Zwingle. La nouvelle de sa mort plongea ses amis dans une profonde consternation. Les secrets partisans de l'Église romaine à Zurich relevèrent la tête, et attribuèrent les malheurs de la patrie aux changemens introduits par le réformateur. La confusion parvint à son comble, et les opérations militaires s'en ressentirent. Les fluctuations du conseil, le manque d'har-

* Bull. Schw. Chr. T. IV. L.

monie entre les chefs et les soldats, la lenteur et l'insuffisance des mesures prises pour la continuation de la guerre, occasionnèrent plusieurs autres revers, et deux mois après l'affaire de Cappel, les villes de Zurich et de Berne se virent forcées de faire chacune leur paix séparée. Ces deux nouveaux traités annullèrent celui de 1529, et accordèrent une supériorité marquée aux ennemis de la réforme.

Il sembloit alors que la Suisse entière alloit retomber dans le catholicisme; mais bientôt on vit se réaliser les prédictions par lesquelles Zwingle, en quittant ses amis, avoit cherché à soutenir leur courage. Le premier moment d'effroi passé, ils rougirent d'avoir cru le sort de leur cause attaché à la vie d'un seul homme. Animés de son esprit, ils travaillèrent à relever les espérances, à appaiser les haines, et ils réussirent à ramener le calme. Les établissemens fondés par le réformateur devinrent la

source d'une nouvelle prospérité. L'amour de la paix, de l'ordre et de la justice succéda à l'ambition, à la cupidité et à la vengeance, qui avoient si souvent troublé la tranquillité intérieure. Une charité active, une simplicité patriarcale, des lois sages, des mœurs plus fortes que les lois, tel fût le noble legs que Zwingle laissa à sa patrie.

FIN.

